

C.R.A.C. N° 64 (2020-2021)

3e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2020-2021

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture

Mardi 17 novembre 2020

(Après-midi)

*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

| | |
|--|---|
| <i>Ouverture de la séance</i> | 1 |
| <i>Interpellations et questions orales</i> | 1 |
| <i>Question orale de Mme Ryckmans à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'allègement des charges des petits maraîchers wallons » ;</i> | |
| <i>Question orale de M. Florent à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les soutiens au secteur du maraîchage » ;</i> | |
| <i>Question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le maraîchage sur petite surface » ;</i> | |
| <i>Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le soutien aux petites exploitations agricoles »</i> | |
| Intervenants : Mme la Présidente, Mme Ryckmans, MM. Florent, Fontaine, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences..... | 1 |
| <i>Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la grippe aviaire »</i> | |
| Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences..... | 6 |
| <i>Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'exception agricole dans le commerce international »</i> | |
| Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences..... | 7 |
| <i>Question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la collaboration entre les chasseurs et l'aide alimentaire »</i> | |
| Intervenants : Mme la Présidente, M. Fontaine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences..... | 9 |

Question orale de M. Florent à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la pratique de la chasse en période de crise sanitaire de la covid-19 » ;

Question orale de M. Dodrimont à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la problématique des sangliers » ;

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le renforcement des règles sanitaires et les conséquences pour le secteur de la chasse »

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Florent, Dodrimont, Mme Cassart-Mailleux, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....11

Question orale de Mme Ryckmans à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la vente en France de gibier d'élevage wallon »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Ryckmans, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....15

Interpellation de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la mort de l'associatif » ;

Interpellation de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les délais de paiement des aides covid-19 au secteur économique » ;

Interpellation de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les indépendants oubliés par la Wallonie » ;

Interpellation de Mme Goffinet à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le commerce de détail wallon face à la covid-19 » ;

Interpellation de Mme Vandorpe à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les aides covid-19 aux secteurs médical et paramédical wallons » ;

Question orale de M. Bierin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les aides accordées aux entreprises touchées par la crise de la covid-19 et par les mesures sanitaires » ;

Question orale de M. Liradelfo à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les aides pour les ASBL actives dans le secteur de l'HORECA » ;

Question orale de M. Liradelfo à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les aides en faveur des ASBL suite à la crise de la covid-19 » ;

Question orale de M. Liradelfo à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le quatrième volet d'aides pour soutenir les indépendants et les entreprises » ;

Question orale de M. Liradelfo à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'appel à l'aide du secteur du commerce de détail » ;

Question orale de M. Liradelfo à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la prise de participation de la Région wallonne dans les entreprises en difficulté » ;

Question orale de M. Liradelfo à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'aide au secteur HORECA »

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Hardy, Liradelfo, Bierin, Mme Schyns, M. Desquesnes, Mmes Goffinet, Vanderpe, Roberty, M. Fontaine, Mme Laruelle, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....18

Question orale de M. Bierin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'e-commerce »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Bierin, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....39

Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la santé du secteur wallon de la construction »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....40

Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les handicaps structurels du secteur alimentaire wallon »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....42

Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le paysage des outils économiques wallons »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....43

Question orale de Mme Galant à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la tension sociale au sein de l'usine Carthuplas »

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....45

Question orale de M. Tzanetatos à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la réforme du prêt Coup de pouce »

Intervenants : M. le Président, M. Tzanetatos, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....46

Question orale de M. Liradelfo à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les emplois menacés chez Technical Airborne Component (TAC) à Herstal »

Intervenants : M. le Président, M. Liradelfo, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....48

Question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le caractère irréaliste du plan de Mega World »

Intervenants : M. le Président, M. Antoine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....49

Question orale de M. Agache à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la promotion du crowdfunding en Wallonie »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Agache, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....51

Question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le refus de la Région wallonne d'intervenir financièrement au profit du groupe Neckermann »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Antoine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....53

Interpellation de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le soutien et l'accompagnement des chercheurs pour le dépôt de projets européens »

Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Schyns, Laruelle, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....54

Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la poursuite du projet « Mise en Réseau pour PLUS de VALorisation » (MIRVAL +) »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....59

Question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le Plan d'inclusion numérique wallon »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Fontaine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....60

Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'évaluation de la stratégie wallonne en matière d'intelligence artificielle »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....61

Organisation des travaux (Suite).....63

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....63

Interpellations et questions orales retirées.....63

Liste des intervenants.....65

Abréviations courantes.....66

Présidence de Mme Cremasco, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 13 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est ouverte.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'ALLÈGEMENT DES CHARGES DES PETITS MARAÎCHERS WALLONS »

QUESTION ORALE DE M. FLORENT À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES SOUTIENS AU SECTEUR DU MARAÎCHAGE »

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE MARAÎCHAGE SUR PETITE SURFACE »

QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE SOUTIEN AUX PETITES EXPLOITATIONS AGRICOLES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences de :

- Mme Ryckmans, sur « l'allègement des charges des petits maraîchers wallons » ;
- M. Florent, sur « les soutiens au secteur du maraîchage » ;
- M. Fontaine, sur « le maraîchage sur petite surface » ;

- Mme Schyns, sur « le soutien aux petites exploitations agricoles ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, le maraîchage est l'un des secteurs en croissance en Wallonie, notamment car il attire de nombreux agriculteurs, jeunes et nouveaux, parfois les deux, désireux de contribuer à une offre alimentaire de circuit court pour les Wallonnes et les Wallons et une offre alimentaire qu'ils peuvent réaliser sur de petites surfaces. L'accès à la terre vu sa rareté et son coût est en effet un des facteurs principaux qui freine l'installation des nouveaux agriculteurs, ceux qu'on appelle les NIMA, les non issus du monde agricole.

Récemment, par un courrier, le Mouvement d'action paysanne et la Ceinture aliment-terre liégeoise ont fait part des difficultés auxquelles ils ont à faire face et proposé des solutions.

Un obstacle et non des moindres est le paiement de cotisations sur base forfaitaire, sans égard ni au chiffre d'affaires, ni au bénéfice.

Il s'agit d'une part de la cotisation AFSCA et des analyses qui sont faites, là aussi sans aucun regard au bénéfice ni même au chiffre d'affaires des petits maraîchers. Depuis des années, la Wallonie évoque la spécificité de son agriculture familiale et de qualité différenciée.

Quelles sont donc les démarches qui ont été faites en ce sens à l'égard du Gouvernement fédéral pour assouplir les conditions de l'AFSCA en faveur des plus petits producteurs puisque nous avons maintenant un nouveau Gouvernement fédéral ? Il y a peut-être des ouvertures ou des contacts à prendre à cet égard.

Je voulais savoir si cet enjeu a déjà été discuté en Conférence interministérielle. S'il y en a eu, qu'en est-il ?

D'autre part, il s'agit de la cotisation APAQ-W pour des campagnes de promotion qui, selon les petits maraîchers, ne les favorisent pas spécifiquement et ne voient pas toujours le retour. Une évaluation sera faite de cette campagne de promotion. En commission, vous m'avez récemment parlé de la campagne « Consommer local » et de son budget de 65 000 euros que l'APAQ-W avait reçu complémentirement pour la porter.

J'ai constaté également que le Gouvernement wallon avait décidé, le 15 octobre dernier, d'allouer un budget complémentaire de 1,5 million d'euros à l'APAQ-W dans le cadre du covid-19. N'est-il pas envisageable, dans ce cas, de dispenser la cotisation forfaitaire pour les plus petits maraîchers qui ont, pour la plupart, répondu avec réactivité et avec souplesse aux besoins accrus des ménages pour l'alimentation de circuits

courts pendant cette crise que nous avons vécue et dans laquelle nous sommes toujours englués.

Je vous remercie pour vos réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Florent pour poser sa question.

M. Florent (Ecolo). - Monsieur le Ministre, ma collègue, Mme Ryckmans, a parlé des frais administratifs du secteur du maraîchage, qui sont insuffisamment progressifs, alors que les aides sont liées à l'hectare, et donc très progressives. Le secteur du maraîchage se sent désavantagé et, au vu des aides qu'ils reçoivent, on peut difficilement les contredire.

À présent que nous connaissons les contours de la nouvelle PAC, de manière générale, et en tenant compte des ambitions de notre DPR, quelle solution de rééquilibrage envisagez-vous ? Les aides directes seront plafonnées obligatoirement à 100 000 euros. Il s'agit d'un plafond obligatoire pour les États membres, mais il peut être encore réduit par notre Région si elle le souhaite, et si elle souhaite encourager une agriculture familiale et non industrielle. Le plan stratégique wallon diminuera-t-il, par exemple, ce plafond ?

La DPR prévoit par ailleurs une réorientation de la PAC vers une agriculture durable et une alimentation locale de qualité, tout en assurant un revenu rémunérateur pour le monde agricole. Dès lors, quelles pistes concrètes avancez-vous pour assurer ce revenu rémunérateur aux maraîchers ? Certains, nous le savons, vivent sous le seuil de pauvreté, alors qu'ils nous nourrissent avec des fruits et légumes d'une qualité incomparable.

Il nous semble par exemple intéressant de renforcer les surpimes aux premiers hectares, voire même les premiers ares, parce que pour les maraîchers il s'agit parfois de très petites surfaces, et de rendre de manière générale plus progressives les aides afin de soutenir les petits producteurs et non renforcer la concentration. Quelle solution préconisez-vous dans ce sens ?

Enfin, les écorégimes pourraient devenir une véritable impulsion pour ce secteur généralement extrêmement vertueux en termes de biodiversité et en termes de stockage carbone. Quel usage en fera notre Région à destination du secteur du maraîchage ?

D'avance, merci pour vos réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). - Monsieur le Ministre, le maraîchage et la production sur une surface inférieure à deux hectares et demi rencontrent un réel engouement depuis quelques années en Wallonie. Dans un courrier récent, le Mouvement d'action paysanne et la Ceinture aliment-terre liégeoise font le constat d'un décalage

entre la législation pour ce type de petits producteurs et la réalité de terrain.

Au niveau wallon, selon eux, le plus grand point de discordance relève de la cotisation payée à l'APAQ-W qui reste la même pour un producteur sur un hectare, tout comme un producteur sur 200 hectares. Il s'agirait dès lors d'un facteur d'inégalité - toujours selon eux - étant donné que les revenus sont beaucoup plus faibles pour une petite production que pour une grande, ce qui est logique.

De plus, selon les informations recueillies auprès du Collège des producteurs, il apparaît que certaines grandes exploitations sont ou seraient exemptées de cette fameuse cotisation au motif d'exportation d'une grande partie de leur production.

La DPR prévoit une aide forte au développement et à l'installation de circuits courts en Wallonie. Nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises au cours de cette commission. Cela passe notamment par des filières courtes, « mieux structurées » et qui offrent de meilleures rémunérations aux agriculteurs.

La DPR indique aussi le soutien fort du Gouvernement au développement de ceintures alimentaires de qualité et de proximité dans une perspective de réduire la dépendance aux importations.

Le maraîchage et la production sur les petites surfaces s'inscrivent tout à fait dans la vision du Gouvernement défendue dans la DPR.

J'en viens à mes questions, Monsieur le Ministre.

Dès lors, prévoyez-vous d'étudier la problématique du maraîchage et de la production sur petites surfaces pour réduire le décalage entre la législation et la réalité de terrain ?

Quelle est votre analyse sur une éventuelle adaptation des règles et exigences régissant l'octroi des aides à l'installation selon la taille de l'exploitation et/ou de la production prévue afin, in fine, de réduire les cotisations à payer pour les maraîchages et productions de petites surfaces ?

Je vous remercie d'avance.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

Mme Schyns (cdH). - Monsieur le Ministre, le redéploiement de notre agriculture passe aussi par de petites structures de production parfois installées en périphérie de nos villes, qui pratiquent une vente directe et en circuit très court avec le consommateur et comme mes collègues, j'ai été interpellée par différentes suggestions que nous renvoient ces acteurs.

Il y a des spécificités dans ce type d'unité de production, c'est notamment qu'elle attire de nouveaux agriculteurs qui ne sont pas forcément issus du monde agricole et qui connaissent aussi des difficultés pour pouvoir s'installer ou lancer leurs productions.

Les différentes structures qui les fédèrent plaident pour une adaptation des règles et un encadrement plus poussé pour permettre à ces producteurs de vivre dignement de leurs productions.

Monsieur le Ministre, j'ai quatre questions. Pouvez-vous nous indiquer si une réflexion est en cours pour renforcer et pour spécialiser l'encadrement et les aides destinées à ces petits producteurs ?

Une aide pour favoriser le développement des circuits courts sera-t-elle développée ?

Avez-vous des contacts spécifiques avec l'AFSCA au niveau fédéral – je pense que Mme Ryckmans l'a cité également – pour améliorer les contacts et les orienter vers plus de conseils et moins de sanctions ?

Enfin, dans le cadre de la nouvelle PAC en cours de discussion, des aides spécifiques pourraient-elles leur être dédiées ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Mesdames et Messieurs les Députés, Mme Ryckmans nous dit à raison que le maraîchage est un secteur en croissance, attirant de nouveaux agriculteurs travaillant sur de plus petites superficies et vendant en circuit court. J'ajoute que le principal défi de cette croissance de l'offre est de répondre à la demande, alors même que le marché des fruits et légumes se répartit entre une offre locale et une importante offre étrangère, donc le fait de pouvoir structurer les filières de valorisation au niveau local est un élément important également complémentaires à l'ensemble des actions menées par les producteurs eux-mêmes.

L'enjeu de service public est donc clair : réorienter la consommation alimentaire vers les produits locaux. C'est effectivement ce à quoi, avec ma collègue la ministre Céline Tellier, et aussi avec Christie Morreale en charge de l'économie sociale, nous nous employons à travers différents plans dont nous avons déjà eu l'occasion de nous entretenir. C'était effectivement aussi la mission de l'APAQ-W, une mission qui doit évidemment être évaluée en permanence.

Notons tout d'abord la priorité à accorder à un marketing de différenciation qui est indispensable et je

puis vous assurer qu'il est à l'œuvre sur base de la stratégie développée par l'Agence, notamment sous l'emblème #jecuisinelocaldurableetdesaison. Je ne reviendrai pas sur le succès et le coût contact très avantageux de « Ma Quinzaine locale », autre moment important et autre concept promotionnel sur lequel nous avons eu l'occasion d'échanger récemment.

Les efforts de promotion sont, du reste, extrêmement importants et favorables. Ils sont favorablement orientés également vers les circuits courts.

L'APAQ-W vient d'obtenir aussi un cofinancement européen destiné à promouvoir la consommation de fruits et légumes sous l'angle de la durabilité et de l'alimentation équilibrée à destination des familles.

Ce partenariat va permettre de mobiliser un budget inédit de près de 448 000 euros sur trois années en faveur du secteur des fruits et légumes.

La seule part wallonne à charge de l'APAQ-W représente 90 000 euros HTVA ; ce qui représente la totalité des apports en cotisations sur la même période, une période de trois ans.

Les cotisations constituent donc un levier important pour pouvoir accéder aussi à ces outils de promotion ainsi qu'aux aides européennes que je viens de mentionner. J'ajoute que des actions sont aussi financées bien sûr à charge de la dotation en faveur du secteur et à charge de la dotation générale de la Région wallonne.

Pour répondre plus particulièrement à M. Fontaine, je voudrais rappeler qu'il y a bien une progressivité dans les cotisations. Le montant forfaitaire applicable aux superficies de moins d'un hectare, qui sont majoritaires en l'espèce, est de 62 euros par an. Le montant passe à 186 euros pour les superficies supérieures à un hectare.

Une réflexion est toutefois en cours pour adapter le régime de cotisations avec davantage de progressivité et d'équité comme vous en exprimez le souhait. Je précise que les producteurs orientés vers les circuits plus industriels ne sont effectivement pas concernés par le régime des cotisations. Ne nous trompons néanmoins pas de cible. Lors de la régionalisation de 1994, la plupart des structures économiques – les CRIE, par exemple – sont de facto devenues flamandes. L'enjeu est donc clairement de valoriser l'offre wallonne et ses circuits de distribution, mais aussi de sensibiliser les consommateurs à la préférence locale.

C'est une urgence à laquelle la promotion doit répondre. À défaut, il ne sera pas possible de réconcilier l'offre et la demande locales ni de développer l'économie des circuits courts. Les cotisations correspondent donc – je le répète – à un impératif de service public.

Mme Ryckmans a également évoqué l'enveloppe exceptionnelle de 1,5 million d'euros octroyés à l'APAQ-W dans le cadre du plan de relance.

L'APAQ-W doit, pour rappel, exécuter un plan d'affectation de cette enveloppe limitée à l'année 2020 avec une stratégie forte de sensibilisation des consommateurs aux produits locaux de proximité et à la durabilité de l'alimentation. Ces actions profitent à l'ensemble des secteurs.

Ce montant peut aussi donner lieu à l'acquisition de données destinées à une meilleure connaissance des marchés ; connaissance qui donnera lieu à une communication précise début 2021.

Je me permets encore de préciser que ce plan de relance a fait l'objet d'une concertation permanente avec mon cabinet puisque le plan a aussi été validé par le Gouvernement ainsi qu'avec les représentants des différents secteurs dont plusieurs sont même intervenus directement dans le travail de sensibilisation et de communication. Vous avez peut-être vu, à travers les médias, les réseaux sociaux et un certain nombre d'outils, la concrétisation très effective de ces campagnes de promotion axées et centrées sur le local et le durable.

Par ailleurs, vous m'interrogez sur les cotisations AFSCA de compétence fédérale, comme vous le savez. Je puis cependant vous préciser que la plupart des cotisations AFSCA sont des rétributions qui correspondent à des montants liés à des services. Il s'agit donc de rémunérations pour prestations fournies telles que la délivrance de certificats, les contrôles sur demande ou les audits.

Je ne m'étendrai pas plus avant puisque, ayant exercé précédemment la compétence, les cotisations AFSCA ne relèvent pas de notre département régional.

Concernant la production de légumes en pleine terre ou sous abris pour le marché du frais ou destinés à l'industrie, la production d'herbes comestibles ou de fleurs, les opérateurs ayant une surface maximale de 10 ares ne sont pas concernés. L'enregistrement de l'activité n'est pas nécessaire. Il existe déjà une exonération de la contribution AFSCA pour les opérateurs qui cultivent une surface maximale de 50 ares de pommes de terre et de fruits de hautes tiges ou une surface maximale de 25 ares de fruits de basses tiges ou une surface maximale de 10 ares pour les autres végétaux.

Cependant, la chaîne alimentaire devant être contrôlée de la fourche à la fourchette, les producteurs qui vendent aux opérateurs et qui utilisent les produits dans le cadre d'une activité professionnelle doivent toujours être enregistrés. La production végétale dans son rendement est, comme vous le savez, variable en fonction d'un certain nombre d'éléments de contextes temporels, sanitaires, climatiques.

Il est dès lors impossible à mes yeux de pouvoir discriminer et ventiler des contributions en fonction du revenu annuel, utiliser les surfaces comme paramètre me semble être un moyen indiqué. Enfin pour en revenir au circuit court, je souhaite vraiment que l'APAQ-W travaille de concert avec d'autres outils, les outils wallons, le collège des producteurs, d'autres intervenants avec aussi nos outils économiques comme notamment la SOWALFIN afin de conjuguer les aides économiques octroyées par la SOWALFIN avec un marketing efficace développé par l'APAQ-W qui soit de nature à soutenir la relocalisation forte de la production alimentaire en Wallonie.

C'est cette concentration d'efforts qui permettra de consolider la rentabilité des petits producteurs de notre région.

Quelques mots enfin pour répondre aux questions de Mme Schyns, pour ce qui est de l'encadrement, plus spécifiquement de la vente directe et de la transformation à la ferme, citons le rôle de DiversiFerm qui est la structure à contacter lorsque l'on veut faire de la vente directe ou de la transformation et être accompagné pour se faire.

DiversiFerm est soutenu par la Wallonie dans son action, pour ce qui est de l'AFSCA une cellule de concertation spécifique liée à la vente directe et à la transformation à la ferme existe depuis 2013. Son but est de pouvoir faire remonter les informations du terrain vers l'AFSCA, notamment en ce qui concerne les différences d'interprétation parfois de la législation entre contrôleurs ou producteurs, ou en tout cas les doutes quant à ces différences ou pour des demandes plus précises pour l'exposé de situation spécifique.

Sont invités à ces réunions, tous les organismes représentants des producteurs c'est-à-dire, les syndicats agricoles, la SOCOPRO, les interprofessionnels, etc. ainsi que les structures d'encadrement DiversiFerm, les structures provinciales également, les administrations, qu'elles soient régionales : SPW ou bien encore la DG qualité et plusieurs services de l'AFSCA.

De plus, une structure de vulgarisation existe à l'AFSCA, dédiée aux producteurs. Créée en 2008 pour les restaurants et les cuisines de collectivités, elle a été élargie aux producteurs et à la vente directe ainsi qu'à la transformation en 2015 suite à un épisode qui est resté bien connu, la crise de la tarte au riz en Wallonie.

Concernant vos questions en lien avec la mise en œuvre de la future PAC en lien avec le plafonnement, les écorégimes, les paiements redistributifs ou d'autres mesures encore, mon administration, mon cabinet, les parties prenantes et moi-même travaillons en étroite collaboration en ce moment, afin d'élaborer le futur plan stratégique wallon.

Des propositions concernant les plus petites exploitations sont envisagées dans les règlements

européens, mais comme vous le savez, il est encore trop tôt pour vous donner les mesures qui seront mises en œuvre, d'autant plus que le cadre législatif européen, même si nous en avons aujourd'hui des indications, n'est pas encore adopté puisque le trilogue, rassemblant Parlement, Conseil et Commission, qui doit déboucher sur la définition et ensuite l'adoption de ce cadre européen, est en train de se déployer au moment où nous en parlons et dans les prochaines semaines de sorte que nous sommes encore dans une phase un peu trop précoce de décision au niveau européen et donc de décision au niveau régional wallon.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - J'entends la réflexion en cours dans le cadre de la relance, et je me réjouis de voir que les projets en alimentation durable sont en cours d'identification. Concernant les questions que j'avais personnellement posées, par rapport à l'APAQ-W, j'estime important d'entendre les plaintes, de préparer avec l'APAQ-W, dans le cadre du plan de relance des retours plus clairs vis-à-vis des petits agriculteurs locaux, je pense qu'il y a un élément sur lequel il conviendrait que l'APAQ-W se penche.

En ce qui concerne l'AFSCA, ma demande était bien d'envisager une réflexion sur ces montants. Je sais bien que les montants qui sont alloués à l'AFSCA sont liés à des services, à des audits, et cetera. J'aurais aimé de votre part une ouverture, en tout cas pour entamer le débat avec votre homologue au Fédéral puisque vous n'êtes pas sans savoir que l'AFSCA est en cours de réforme, et c'est donc un élément sur lequel il serait peut-être utile que la Wallonie s'exprime dans ce cadre, puisque la Wallonie est représentée à différents niveaux de l'AFSCA et que vous avez toute possibilité d'engager un dialogue avec le nouveau ministre en charge de la matière.

Je vous remercie de votre attention sur ce sujet.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). - Je remercie M. le Ministre pour toutes ses réponses.

Vous m'indiquez que ma question concernant les aides PAC, l'utilisation des écorégimes ou la question des plafonnements était sans doute prématurée étant donné que votre administration et votre cabinet travaillent actuellement aux différents scénarios pour la transposition de la PAC. Je l'entends, c'est tout à fait normal.

Néanmoins, je trouvais intéressant, le plus en amont possible, que votre administration et votre cabinet aient aussi ce message que les maraîchers doivent avoir une attention très particulière étant donné les très faibles surfaces.

Par exemple, l'aide aux surprimes pour les premiers hectares et ares est, pour moi, une piste essentielle, et je suis content de vous l'amener fort en amont même si les choses ne sont pas encore décidées.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour l'ensemble des réponses et des éclairages que vous avez pu apporter à nos différentes questions.

J'ai bien pris note des différents tarifs.

Je prends aussi bonne note, que selon l'APAQ-W et vous-même, les cotisations sont un impératif et que vous allez, comme vous l'avez signalé, essayer de réconcilier le législatif avec le terrain pour essayer d'améliorer les conditions de ces petits maraîchers et, pourquoi pas, prévoir une rencontre, par votre cabinet ou par l'intermédiaire de l'APAQ-W, avec les petits producteurs pour entendre leurs plaintes et leurs problèmes au quotidien.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Je remercie M. le Ministre d'avoir rappelé les différents acteurs qui peuvent venir en soutien des démarches de ces plus petites structures agricoles, de maraîchage, notamment DiversiFerm.

Je rejoins néanmoins la suggestion de mon collègue précédent, M. Fontaine. Je ne doute pas que vous êtes en contact régulier avec énormément d'acteurs du secteur agricole, mais il serait intéressant que vous puissiez aussi rencontrer les représentants de ces plus petites structures, tout comme il nous paraît vraiment important, au niveau du cdH, que l'on puisse veiller à soutenir les plus petits dans le plan stratégique wallon de la PAC.

En cela, je rejoins aussi M. Florent, c'est maintenant que votre administration planche là-dessus en collaboration avec votre cabinet et les acteurs, nous sommes donc aussi dans cette commission pour rappeler que les mesures doivent être spécifiquement envisagées pour les plus petites structures.

Je vous remercie.

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
GRIPPE AVIAIRE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de

l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la grippe aviaire ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

Mme Schyns (cdH). - Monsieur le Ministre, la grippe aviaire est à nos portes, puisque le virus est apparu cet été en Russie et au Kazakhstan. Il a été repéré aux Pays-Bas, en Allemagne et en Grande-Bretagne. Aux Pays-Bas, 200 000 poules ont dû être abattues.

L'AFSCA recommande aux éleveurs professionnels le confinement, et, depuis le moment où j'ai posé la question, l'on y est. Cela cause de nombreuses difficultés en particulier pour nos producteurs qui ont opté pour le bio ou le plein air.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous faire le point sur la situation ?

Quels sont les contacts que vous avez avec l'AFSCA ?

Des mesures de soutien sont-elles prévues pour soutenir le secteur ?

On se souvient que, par le passé, des producteurs avaient perdu leur classification pour leurs œufs de poules élevées plein air en raison de ce confinement. Des contacts sont-ils déjà pris avec les autorités européennes afin d'éviter ce déclassement si le confinement devait durer ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, comme vous le savez, la préoccupation de la santé animale, même si elle est de compétence fédérale et singulièrement exercée par l'AFSCA, retient aussi toute mon attention.

L'Agence surveille en permanence les risques épidémiques et, pour ce qui est du virus hautement pathogène de la grippe aviaire, elle surveille la situation dans les autres pays et analyse les risques en fonction de la saison et notamment en fonction des migrations d'oiseaux sauvages.

L'Agence reste en contact étroit avec le secteur, mais aussi avec les administrations régionales pour les informer des risques potentiels. Dès le 16 octobre dernier, l'Agence a informé le secteur que l'automne et l'hiver à venir seront probablement des saisons où, plus

que les années précédentes, la grippe aviaire devra être prise en compte.

L'Union européenne redoutait dès ce moment un risque élevé de grippe aviaire en raison de nombreuses contaminations printanières observées en Russie et au Kazakhstan, ces contaminations pouvant être déplacées lors des migrations d'automne.

Le 29 octobre, le niveau de risque a été relevé à la suite de contaminations d'oiseaux sauvages aux Pays-Bas, mais surtout à la suite de la détection de la contamination d'un élevage avicole professionnel aux Pays-Bas.

Le 13 novembre, des cas ont été constatés chez trois oiseaux sauvages recueillis sur le territoire belge, ce qui indique que la grippe aviaire circule bien chez les oiseaux sauvages dans notre pays.

Ainsi, depuis le 15 novembre 2020, toutes les volailles et tous les oiseaux, en ce compris les pigeons, des exploitations avicoles et des détenteurs particuliers doivent être confinés ou protégés de façon à éviter les contacts ou les risques de contamination directe ou indirecte avec et par les oiseaux sauvages.

Pour les élevages de volailles qui appliquent des normes de production incluant un accès à des parcours extérieurs, les textes légaux prévoient des dispositions ou des dérogations si des restrictions sont imposées aux fins de la protection de la santé publique et de la santé animale.

En ce qui concerne les œufs de poules élevées en plein air, à la suite de la grippe aviaire de 2017, les autorités européennes ont adapté le règlement 589/2008 décrivant les exigences minimales des systèmes de production des œufs de poules élevées en plein air pour que les œufs puissent continuer à être commercialisés avec l'appellation adéquate. Le délai de tolérance est passé de 12 à 16 semaines et le calcul de ce délai a été précisé. Dans le cas présent, la restriction ayant débuté le 1er novembre 2020, les œufs des poules, en place à cette date, gardent leur statut, et ce, au maximum jusqu'au 20 février 2021.

En 2017 – vous avez raison, j'exerçais alors d'autres fonctions, mais je gérais ce dossier –, des aides régionales ont été mises en place pour soutenir les éleveurs de poules élevées en plein air qui ont subi des pertes économiques, puisque ce volet était alors de la compétence régionale. Cependant, comme je l'ai dit précédemment, la législation a évolué depuis lors, à l'époque, le maintien à l'intérieur des volailles entraînait automatiquement la disqualification du vocable « œufs de poules élevées en plein air » après un certain délai.

Des contacts ont cependant déjà été pris avec le secteur pour anticiper d'éventuelles mesures de soutien dans l'hypothèse où cette crise entraînerait un certain nombre de conséquences économiques.

En cas d'abattage obligatoire, des aides de dédommagement sont prévues au niveau fédéral. Ceci ne concerne pas les abattages préventifs, qui ont posé des problèmes avec le virus peu pathogène de type H3. Nous sommes en contact régulier avec le cabinet du ministre fédéral de l'Agriculture afin de faire le point quant à cette situation.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Je remercie le ministre pour les différentes informations, pour les éléments de réponse, notamment la précision sur le délai de tolérance de 12 à 16 semaines. Pour le moment et jusqu'au 20 février 2021, tous les éleveurs qui sont concernés par des œufs de poules élevées en plein air gardent le label. Je crois que c'est un élément important.

Maintenant, on devrait être attentif – je ne doute pas que vous le serez – à la durée du confinement et donc à la durée de la crise dans ce secteur, pour éventuellement mettre en place des soutiens en fonction de la durée de la crise et des conséquences qu'il pourrait y avoir.

Aujourd'hui, je note que, pour vous – c'est comme cela que j'interprète votre réponse –, la situation est sous contrôle, mais vous ne fermez pas la porte non plus à une aide au secteur s'ils en ont besoin.

Enfin, j'insisterai peut-être spécifiquement sur les informations à destination des éleveurs ou des particuliers, qui n'ont pas les circuits d'information des professionnels.

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR
« L'EXCEPTION AGRICOLE DANS LE
COMMERCE INTERNATIONAL »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'exception agricole dans le commerce international ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

Mme Schyns (cdH). - Monsieur le Ministre, au travers de l'expression d'associations représentatives des agriculteurs ou de chefs d'État, dont le président français, de plus en plus de voix s'expriment pour demander la mise en œuvre d'une exception agricole dans le commerce international. Ce n'est absolument

pas nouveau, mais récemment il y a eu des prises de position assez claires.

Monsieur le Ministre, est-ce une prise de position que vous partagez ?

Ce dossier est-il abordé dans le cadre des négociations en cours sur la PAC ?

Où en est la concertation européenne et intrabelge sur ce sujet important pour nos agriculteurs, mais aussi les consommateurs ?

Quelle est la voix de la Wallonie – c'est un peu la question que je pose aujourd'hui – et comment comptez-vous porter cette voix par rapport à l'enjeu de l'exception agricole dans le commerce international ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, j'ai eu l'occasion de prendre connaissance de la position de la France exprimée d'abord par son président, Emmanuel Macron, et le ministre de l'Agriculture dès janvier dernier, M. Guillaume, concernant l'exception agricole dans le commerce international.

À cet égard, la position de la Wallonie est une position nuancée à propos de cet élément d'exception. Nous considérons qu'il convient de traiter la production agricole et la production alimentaire différemment. Quand j'évoque « différemment », je vous voudrais mentionner les préoccupations reprises dans la motivation française qui sont respectivement : « La souveraineté alimentaire, la sauvegarde de la vie et des sociétés rurales, ainsi que la protection de la nature et de la biodiversité », auxquels nous adhérons totalement et qui font partie intégrante de la notre accord de gouvernement.

Je souhaiterais mettre l'accent très fortement sur plusieurs éléments qui me paraissent essentiels :

Le premier élément, c'est que les échanges commerciaux et en particulier les échanges commerciaux agricoles puissent se faire sur des bases qui sont des bases équilibrées, ce fameux *level playing field* que le monde agricole évoque légitimement et à plusieurs reprises.

Concernant les accords, qu'il s'agisse d'une part des dimensions respect des droits sociaux, respect des droits de l'homme, lorsque les pays ou les territoires concernés sont sujet à des questionnements, voire des difficultés importantes à cet égard. Je pense aussi aux conditions environnementales de production, aux conditions sanitaires de traçabilité et à tout autre

élément lié au bien-être animal, à toute une série de prescriptions qui sont aujourd'hui partie intégrante de nos préoccupations et du contexte dans lequel nous produisons.

Deuxièmement, lorsque j'évoque les relations commerciales équilibrées, il s'agit de relations commerciales équilibrées dans les deux sens. À la fois - et nous nous en sommes fait écho à plusieurs reprises -, nous avons exprimé les plus vives craintes et notamment une opposition ferme au MERCOSUR à partir des analyses qui conduisaient à croire, à induire, à conclure quant au fait que les importations, notamment de viande, de sucre ou d'autres formes, allaient impacter plus durement encore et précipiter plus profondément encore des marchés chez nous, des secteurs entiers et des exploitations en difficulté vers des difficultés plus importantes encore.

À l'inverse, il me semble aussi évident que ces accords doivent être équilibrés dans l'autre sens. Il n'y a pas de sens, me semble-t-il, dans un monde globalisé et aussi dans un contexte où notre préoccupation est que l'ensemble des producteurs puissent eux-mêmes tirer des revenus de leur activité agricole, à ce que les échanges se traduisent par, dans les pays concernés, l'effondrement d'un certain nombre de marchés, de possibilités de production locale ou de productions traditionnelles du monde agricole.

Dès lors, plus qu'une exception agricole européenne, qui me semble extrêmement éloignée en termes d'objectif, je pense qu'il convient de traiter différemment, notamment – ce n'est pas exclusivement – à l'aune des différents points que je viens d'évoquer pour que le secteur agricole qui est le secteur qui remplit cette mission dont je rappelle l'extraordinaire importance et l'extraordinaire différence, cette mission de nourrir cette mission d'assurer la souveraineté alimentaire non seulement de nos pays, mais du monde entier, soit traité avec l'importance spécifique qui est la sienne.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Je vous remercie pour la réponse, que je relirai attentivement, parce que je m'attendais, de votre part, Monsieur le Ministre, à quelque chose peut-être d'un peu moins nuancé. Vous avez dit vous-même que la position wallonne était nuancée.

En ce qui nous concerne, au niveau du cdH, nous pensons vraiment qu'il faut défendre les spécificités de notre agriculture, préserver ainsi notre modèle d'agriculture et qu'une exception pour le secteur agricole doit être défendue au niveau belge et au niveau européen.

La Fédération wallonne de l'agriculture organise un colloque, qui est en train de se tenir, en partie en visioconférence, avec des intervenants de différents

pays comme le Québec, le Sénégal, la France, dont énormément d'acteurs qui soutiennent cette exception agricole.

Monsieur le Ministre, je relirai donc attentivement vos formulations puisque vous avez en partie distingué le volet agricole et le volet alimentaire. À partir du moment où, pour nous, l'exception agricole, c'est à la fois le fait de pouvoir nourrir la population et d'être des acteurs du paysage, je pense qu'il y a un enjeu qui est particulièrement important sur cette exception agricole.

**QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
COLLABORATION ENTRE LES CHASSEURS ET
L'AIDE ALIMENTAIRE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la collaboration entre les chasseurs et l'aide alimentaire ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). - Monsieur le Ministre, la crise de la PPA a mis en évidence le déséquilibre qui existe dans le marché de la viande de gibier en Wallonie. En effet, ce n'est qu'à la faveur de cette crise que votre prédécesseur a pris conscience que la très grande majorité du gibier vendu et consommé en Wallonie était issu des pays de l'Europe de l'Est, voire également de zones touchées par la PPA.

La raison en est simple : les contrats sont rédigés de telle sorte que pour avoir de la viande de cervidés, les grossistes sont obligés de prendre des sangliers.

Aujourd'hui, avec la fermeture de l'HORECA, c'est toute la chaîne qui est à l'arrêt. D'une part, les chasseurs doivent lutter contre la surpopulation de gibiers et particulièrement des sangliers et, d'autre part, les grossistes n'ont plus de débouchés.

Des pistes pourraient être explorées, dont celle d'une collaboration entre les chasseurs et le secteur de l'aide alimentaire. En effet, ce secteur est en situation de demande matières premières et les chasseurs peuvent en fournir.

Monsieur le Ministre, quels ponts pourrait-on bâtir entre cette offre et cette demande du secteur de l'aide

alimentaire ? Comment agir dans le strict respect des règles sanitaires ?

Enfin, ne conviendrait-il pas d'interroger l'AFSCA sur le sujet pour connaître les conditions d'acheminement du gibier vers les clients finaux ?

Je vous remercie d'avance.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, dans le cadre de la crise du covid, le Gouvernement wallon, notamment avec ma consœur, la ministre Morreale et votre serviteur, a déjà eu l'occasion de soutenir, chaque fois que c'était possible, des opérations visant à soutenir les banques alimentaires ou les circuits de distribution de produits de consommation à destination des plus défavorisés de notre société.

Vous avez notamment en tête l'opération que nous avons mise en place concernant l'écoulement des pommes de terre à travers le circuit des banques alimentaires dans leur diversité.

On le sait, face aux difficultés d'un certain nombre de nos concitoyens et au risque, par ailleurs, de gaspillage alimentaire, un système facilitant les dons aux plateformes de banque alimentaire a été mis en place par une ASBL agricole. Avec ma collègue, la ministre de l'Action sociale, nous avons pu apporter un soutien financier de manière à structurer cette opération qui s'est déroulée sur une durée de quatre semaines.

Des démarches similaires avec la viande de gibier sont-elles envisageables ? Je pense que l'opération est assez difficile à mettre en œuvre – cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas la tenter bien sûr –, puisque l'on sait que le contexte de la chasse n'est pas pas celui des filières agricoles classiques.

On retrouve par ailleurs, de nombreuses structures professionnelles adaptées pour prendre en charge l'organisation de telles opérations.

Il y a un autre aspect dans la mise en œuvre qui peut s'avérer assez complexe dans le cadre de la viande de gibier, c'est évidemment le respect de la sécurité sanitaire.

La mise sur le marché du gibier issu de la chasse, que ce soit pour le vendre ou pour le donner, doit répondre à des règles sanitaires très strictes qui ne peuvent être mises en œuvre qu'en passant par un établissement de traitement de gibier agréé.

Outre la déclaration de personnes formées, généralement signée par un chasseur, certains gibiers nécessitent en plus la détection obligatoire de certaines maladies, ce qui est par exemple le cas du sanglier pour lequel, la détection de la trichinose est obligatoire.

Cette étape est, très généralement, dans les ateliers de découpe et, légitimement, l'AFSCA est attentive à ce que les chaînes et le respect des prescriptions de sécurité alimentaire s'appliquent de la même façon, quels que soient les destinataires.

Il faut par ailleurs être vigilants au respect de la chaîne du froid. Les associations qui prendront la viande issue de la chasse devront être équipées de véhicules frigorifiques.

Une telle initiative de collaboration entre les chasseurs et le secteur de l'aide alimentaire n'est donc pas impossible à mettre en place.

De petites opérations *one shot* ont déjà eu lieu dans le passé.

On m'a dit qu'une ASBL Faune et biotope s'est associée aux Restos du cœur plusieurs années de suite pour offrir un ou des repas de fêtes aux personnes les plus démunies à l'occasion de certains moments de l'année.

Ces opérations nécessitent d'apporter des solutions concrètes et pratiques aux différentes contraintes que je viens d'évoquer, avec une application nécessairement forte des établissements de traitement de la viande de gibier et la limitation à des associations, disposant des moyens adaptés pour la prise en charge de denrées qui sont fragiles, si je peux dire, d'un point de vue sanitaire.

Par ailleurs, la fermeture de l'HORECA, nous l'espérons, devrait être limitée dans le temps, sans m'exprimer quant à la temporalité. Dès que ce secteur pourra redémarrer ses activités, la venaison wallonne devrait pouvoir retrouver ses marchés habituels.

De plus, il faut savoir que les restrictions liées au covid-19 touchent également l'organisation, vous ne l'ignorez pas, des actions de chasse.

Actuellement, les battues classiques, mode de chasse le plus largement répandue, singulièrement en cette saison en Wallonie, ne peuvent plus être organisées, ce qui a pour conséquence de limiter fortement la quantité de gibier mis sur le marché.

Néanmoins, si de telles opérations voyaient le jour en Wallonie, le Gouvernement wallon pourrait, bien évidemment, apporter son soutien et encourager ces initiatives, mais elles recèlent un certain nombre d'éléments de complexité, mais un obstacle ne veut pas dire une impossibilité bien sûr.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Merci, Monsieur le Ministre.

Je retiendrai qu'un obstacle ne veut pas nécessairement dire impossible et je pense que le challenge est à tenter, surtout dans cette période compliquée.

Vous l'avez souligné, les chasses sont limitées.

Elles ne sont pas interdites, mais sont limitées, si mes informations sont bonnes, à quatre chasseurs.

Plus de battue générale, ce qui est à mon sens, tout à fait raisonnable, car les débordements étaient relativement fréquents, sans jeter la pierre aux chasseurs bien entendu.

Cette opération pourrait être mise en place de façon conjointe avec tous les acteurs que vous avez listés très justement : l'AFSCA, les grossistes, les transporteurs de viandes, et cetera.

Je pense que ce serait peut-être un beau moyen de montrer à tout un chacun que les chasseurs aussi, réputés pour être des gens relativement aisés, soutiennent les gens qui en ont aussi le plus besoin.

**QUESTION ORALE DE M. FLORENT À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
PRATIQUE DE LA CHASSE EN PÉRIODE DE
CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19 »**

**QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
PROBLÉMATIQUE DES SANGLIERS »**

**QUESTION ORALE DE MME CASSART-
MAILLEUX À M. BORSUS, MINISTRE DE
L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU
NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE
L'IFAPME ET DES CENTRES DE
COMPÉTENCES, SUR « LE RENFORCEMENT
DES RÈGLES SANITAIRES ET LES
CONSÉQUENCES POUR LE SECTEUR DE LA
CHASSE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences de :

- M. Florent, sur « la pratique de la chasse en période de crise sanitaire de la covid-19 » ;
- M. Dodrimont, sur « la problématique des sangliers » ;
- Mme Cassart-Mailleux, sur « le renforcement des règles sanitaires et les conséquences pour le secteur de la chasse ».

La parole est à M. Florent pour poser sa question.

M. Florent (Ecolo). - Monsieur le Ministre, ce dimanche 25 octobre, en pleine recrudescence des infections à la covid-19, alors qu'il était exigé à toute la population de suivre des règles très strictes, quatre personnes maximum à l'extérieur avec des gestes barrières et toujours les quatre mêmes personnes durant 15 jours, une rencontre de chasseurs s'est tenue à Cugnon, à Bertrix et, visiblement, sans trop d'égards pour les consignes sanitaires les plus élémentaires : pas de masques, distance non respectée, au minimum une vingtaine de personnes. C'était proprement choquant et irresponsable.

Vous avez, et nous vous en félicitons, envoyé un rappel à l'ordre assez clair au monde de la chasse pour un respect plus strict du protocole. Depuis lors, le Gouvernement wallon a également restreint l'organisation de la chasse à quatre personnes.

Avez-vous été entendu par le secteur de la chasse ? Y a-t-il eu un changement notable de comportement sur le terrain ? Avez-vous eu connaissance d'autres rassemblements de chasseurs problématiques comme celui-là depuis l'ouverture de la chasse cette année ?

Depuis votre décision, le Royal Saint-Hubert club relève certains problèmes inhérents à la restriction à quatre personnes, principalement la difficulté à respecter les plans de tir imposés par le DNF. Il soulève aussi certains problèmes juridiques liés aux dégâts du gibier non chassé et aux baux de chasse. Quels sont les éléments actuellement sur la table pour trouver les bonnes solutions ?

Je m'étonne, pour ma part, que le Royal Saint-Hubert Club n'ait pas songé à une interdiction ne serait-ce que temporaire du nourrissage. Ayant déjà du mal à comprendre en temps normal que la « sursurpopulation » de sangliers, selon vos termes, ne donne pas lieu à une limitation du nourrissage, dans cette période où la pratique de la chasse est rendue plus compliquée et où le principal lobby des chasseurs annonce qu'il lui sera dès lors difficile de respecter les plans de tir, une limitation du nourrissage ne serait-ce que temporaire me paraît être une évidence. Est-ce prévu comme solution d'urgence pour limiter tant que faire se peut la surpopulation ?

Par ailleurs, est-il prévu d'élargir la période de chasse comme le demande le Royal Saint-Hubert club ? Cela risque de poser certains problèmes au secteur touristique et aux promeneurs. Dans cette hypothèse, les week-ends seront-ils immunisés ? En d'autres termes, pourrait-on ne pas avoir de battue ou de chasse lors des week-ends en dehors de la période de la chasse actuellement prescrite ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). - Monsieur le Ministre, en cette période, on a de grosses difficultés à gérer la surpopulation des sangliers. C'était déjà compliqué avant que de nouvelles mesures soient prises. On ne les commentera pas outre mesure, mais convenons que ces mesures, qui permettent des opérations de chasse avec uniquement quatre personnes, ne vont évidemment pas permettre de prélever suffisamment de sangliers et autres gros gibiers, de manière à ce qu'une régulation qui est nécessaire puisse intervenir. On le voit partout autour de nous, dans une région telle que la miemie, il y a des dégâts dans les pâtures, dans les pelouses, des dégâts que l'on n'arrive plus à gérer.

Pour être témoin privilégié d'opérations de chasse autour de la maison où je vis, depuis que les nouvelles mesures ont été prises, il n'y a plus une seule opération de chasse qui s'est déclenchée. Dès lors, il n'y a plus de prélèvement et de régulation qui sont bien nécessaires.

Mes questions rejoignent celles de mon collègue, M. Florent. Y a-t-il des nouveautés à l'ordre du jour par rapport au protocole chasse ? Va-t-on revenir à une situation plus praticable pour le monde de la chasse ? On peut imaginer que, sans traqueurs, les opérations de chasse sont extrêmement compliquées. Plus de chasseurs pour une même chasse vont-ils être autorisés à un moment donné ?

Y a-t-il d'autres solutions ? Je ne les connais pas. On vient de parler de nourrissage du côté de mon collègue Florent, est-ce que c'est envisageable, est-ce qu'il y a des solutions pour faire en sorte que l'on réduise ces dégâts causés par les sangliers, autres que de revenir à une situation de chasse, je vais dire plus normale.

Voilà, Madame la Présidente, les questions que je voulais adresser à M. le Ministre et voir si des solutions peuvent intervenir pour cette problématique de prolifération des sangliers.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Monsieur le Ministre, le renforcement des règles sanitaires a eu un impact important dans le secteur cynégétique puisque toutes les pratiques de chasse réunissant plus de quatre personnes sont effectivement interdites. Cette mesure annule donc le protocole fixant les modalités en vigueur jusqu'au 28 octobre. À cet égard, le protocole en vigueur jusqu'à cette date a-t-il été bien respecté ou avez-vous eu connaissance d'abus ?

Les pratiques de chasse réunissant jusqu'à quatre personnes maximum – comme, par exemple, dans le cadre de la chasse à l'affût – restent autorisées moyennant le strict respect des règles sanitaires, à savoir le port du masque, la distanciation sociale, le lavage des mains, et cetera.

Bien que la priorité absolue soit la santé publique et la sécurité sanitaire, cette restriction pose de nombreuses questions.

En effet, la population des sangliers est conséquente et pose divers problèmes dans nos forêts, cause des dégâts conséquents à l'agriculture et est également un risque pour la sécurité routière. De plus, il existe un quota imposé par la Région wallonne afin de limiter la population de sangliers, mais également d'autres gibiers. Ce quota est une obligation de résultat et est passible de sanction pénale en cas de non-respect.

Suite à cela, je pense savoir que vous avez rencontré les représentants des chasseurs ainsi que les villes et les

communes propriétaires de domaines forestiers avec le DNF.

Monsieur le Ministre, que ressort-il de cette réunion ? Qu'en est-il du quota imposé par la Région et des conséquences pénales ?

Qui prendra financièrement à charge les dégâts éventuellement causés par les sangliers ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de pouvoir faire le point par rapport à ce dossier pour lequel nous sommes souvent interpellés.

Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame et Messieurs les Députés, tout d'abord, en ce qui concerne le protocole du 23 octobre dernier imposé aux chasseurs pour que la chasse - à l'époque - puisse éviter de contribuer à la propagation du coronavirus et respecter les règles fixées à ce moment. Je pense qu'il a été globalement bien suivi. Cependant, on ne doit évidemment pas exclure qu'il y ait eu ici et là des situations problématiques. Le secteur de la chasse, même s'il est habitué à devoir respecter un certain nombre de règles, ne fait sans doute pas exception à ce que l'on a pu observer dans d'autres secteurs, à savoir qu'une petite minorité de personnes ne respectent malheureusement pas les règles et recommandations des autorités pour lutter contre la pandémie, soit intentionnellement, soit par ignorance, soit par lassitude, ce que je regrette vivement.

En tout cas, je puis vous assurer qu'à mon niveau, le maximum a été fait pour que l'information circule rapidement dans tous les milieux cynégétiques. J'ai spécialement attiré l'attention du Département de la nature et des forêts pour qu'il veille au respect par les chasseurs ainsi que par les traqueurs ou d'autres intervenants des règles sanitaires à quelque moment que ce soit, et je n'ai pas manqué, dès que j'ai eu connaissance de rumeurs concernant des faits problématiques ou d'indications concernant des non-respects ponctuels de règles de réagir immédiatement et fermement à l'attention de l'ensemble de la communauté des chasseurs, comme vous l'avez fait remarquer à juste titre, Monsieur Florent.

Depuis lors, vu les nouvelles mesures adoptées au niveau fédéral en date du 28 octobre et du 1er novembre 2020, et notamment plus particulièrement de l'interdiction de rassemblement de plus de quatre personnes en extérieur, avec distanciation sociale, et donc de l'interdiction de tout rassemblement à l'intérieur. Le protocole en question n'est plus

d'application, puisque, de façon très claire, l'article 29 de l'arrêté fédéral du 28 octobre 2020 portant mesure contre la propagation du covid-19 stipule que « les dispositions d'un protocole ou d'un guide qui sont moins strictes que les règles du présent arrêté fédéral ne sont plus d'application ».

Je suis bien conscient que la situation, que nous connaissons aujourd'hui, même si, du point de vue de la lutte contre la pandémie, est évidemment totalement explicable, entraîne de nombreuses difficultés, avec l'impossibilité des chasses collectives, principalement en battue et, par conséquent, de sérieuses répercussions sur les prélèvements de grands gibiers, que nous devons absolument réaliser par ailleurs afin de préserver l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, de réduire les risques sanitaires. Je rappelle que nous avons introduit une demande pour pouvoir bénéficier du statut indemne de PPA et que ceci entraîne des obligations, non seulement dans les zones concernées, mais aussi dans les zones plus éloignées, de diminution de la présence de sangliers. Cela entraîne également des conséquences également en termes de dégâts pour l'agriculture, de pression sur la forêt, sur la biodiversité, en termes de risques d'accident routier et d'autres conséquences subséquentes de nature juridique puisque l'on connaît une situation ici inédite, nonobstant la loi qui fixe la présomption irréfragable de responsabilité et de prise en charge en ce qui concerne les dégâts. Qu'en est-il lorsque la chasse est interdite, en tout cas sous sa forme la plus couramment pratiquée, en cette période de l'année, pour cause de pandémie ? Qu'en est-il de la prise en charge des dégâts ? Qu'en est-il aussi des obligations qui sont fixées par les plans de tir concernant les cervidés et d'autres éléments encore de contrainte ?

Je pense que la difficulté est une difficulté qui est vraiment réelle et dont il ne faut pas mésestimer l'ampleur. Il ne faut pas ignorer non plus que cette ampleur va aller croissante dans les prochains jours.

Prenant exemple des régions frontalières en Allemagne, au Grand-Duché de Luxembourg, de plusieurs départements français, dont ceux des Ardennes, de la Moselle et du Nord, qui réautorisent, sous conditions drastiques, l'exercice de la chasse, en tout cas dans certaines circonstances, j'ai donc travaillé sur la définition d'un projet de protocole qui pourrait baliser l'organisation future des actions de chasse et guider ainsi les titulaires du droit de chasse et éviter l'ensemble des conséquences que je viens de mentionner.

Évidemment, compte tenu de l'état de la pandémie, il était encore trop tôt pour pouvoir soumettre ce protocole à l'approbation des autorités fédérales compétentes. Celui-ci doit encore être débattu et, le cas échéant, approuvé ultérieurement au niveau fédéral pour pouvoir entrer en vigueur. J'ai ici, sous les yeux, l'arrêté du 4 novembre 2020 de M. le Préfet de la Moselle, j'ai

aussi l'arrêté qui a été pris par le préfet des Ardennes, le 5 novembre dernier, et qui, de façon très précise, balise, eu égard aux conséquences de la surpopulation de gibiers, singulièrement de sangliers, mais pas seulement, les conditions dans lesquelles la chasse peut s'exercer, avec toute une série de limitations drastiques, mais qui permettent que le prélèvement du grand gibier puisse se réaliser au moins partiellement. C'est notamment en s'inspirant de certains des éléments de ces protocoles et de ces arrêtés que nous menons actuellement une réflexion.

(Réactions dans l'assemblée)

Par ailleurs, pour compenser le fait que l'exercice de la chasse est, dans les circonstances actuelles, largement à l'arrêt depuis le début de ce mois, il entre, en effet, dans mes intentions de proposer au Gouvernement wallon une prolongation limitée de la chasse au grand gibier en janvier, prolongation qui concernerait donc le cerf, le chevreuil, le daim et le mouflon.

Par ailleurs, on le sait, le nouvel arrêté quinquennal des ouvertures de la chasse prévoit déjà exceptionnellement pour l'actuelle saison de chasse et la suivante une prolongation en janvier des battues au sanglier, et ce, week-end compris.

La prolongation que je vais proposer à l'appréciation de mes collègues du Gouvernement n'aura donc pas d'impact nouveau pour les autres fonctionnalités de la forêt, le secteur touristique ou les promeneurs.

Pour en revenir aux sangliers, je rappelle que sa chasse à l'affût et à l'approche reste ouverte toute l'année, en plaine comme au bois. Autrement dit, à aucun moment les titulaires de droits de chasse ne sont totalement démunis, même si je mesure bien la restriction que ceci représente pour agir, ce qui me paraît normal dans la mesure où suivant la loi que j'évoquais il y a quelques minutes, celle du 14 juillet 1961, ils sont responsables de l'indemnisation des dégâts, sans qu'ils puissent invoquer, à ce stade, le cas fortuit ni la force majeure.

Imaginez donc la situation de titulaire d'un droit de chasse qui se voit responsable des dégâts, c'est le régime habituel, mais qui, de surcroît, se voit interdit de chasser. On ne sait pas comment les juridictions éventuellement saisies vont réagir. Si elles réagissent dans un sens, ce sera extrêmement difficile pour le monde agricole ; si elles réagissent dans l'autre sens, ce sera extrêmement difficile pour le monde de la chasse, raison pour laquelle nous préparons des pistes de solutions telle que celle que je viens d'évoquer.

Je voudrais maintenant répondre aux deux points plus particuliers soulevés respectivement par Mme Cassart-Mailleux et par M. Florent puisque des objectifs de tir ont été effectivement fixés.

Pour le sanglier, au niveau de la plupart des conseils cynégétiques, je rappelle que pour cette saison de chasse encore, ils l'ont été sur une base négociée, sur une base volontaire, puisque le Gouvernement n'a pas encore adopté d'arrêté instaurant un plan de tir au sanglier. D'ailleurs, s'il y avait un plan de tir au sanglier, on ne serait pas avancé puisqu'on se trouverait exactement dans la même situation que les autres plans de tir eu égard à la pandémie puisque la chasse est interdite à plus de quatre.

Cela signifie donc que contrairement à ce que craint peut-être Mme Cassart-Mailleux, des sanctions pénales ne sont pas à l'ordre du jour si les objectifs de tirs ne sont pas rencontrés. Je parle bien évidemment du sanglier, mais j'ai indiqué l'incertitude juridique en ce qui concerne les plans de tir aux cervidés.

Enfin, en ce qui concerne l'interdiction temporaire du nourrissage du sanglier, suggérée par M. le Député Florent, j'ai déjà eu l'occasion de dire ici que l'effet du nourrissage artificiel n'avait pas un effet mécanique sur la dynamique proprement dite des populations de sangliers.

Nous n'avons pas, je pense, la même appréciation à cet égard, mais je dois dire que je ne comprends pas, en l'espèce, ce que vous suggérez.

Je vous explique.

Nous sommes dans une situation où l'on ne peut pas tuer les sangliers, sauf à l'affût, sauf en groupes de moins de quatre et en respectant les dispositions fédérales.

Donc si on ne les nourrit pas, ils vont évidemment se répandre encore de façon plus abondante dans les espaces voisins des forêts, dans les champs, dans les espaces. Vous savez qu'ils sont de plus en plus présents dans les périphéries urbaines, sur les voiries et vont constituer un certain nombre de dégâts ou de risques.

De surcroît, je dois dire que la question du nourrissage est encore très relativisée cette année parce que l'on assiste, suivant les avis et les observations qui me sont transmis, à une année de fructification forestière exceptionnelle.

Les sangliers sont bien plus attirés par ces fructifications forestières, concrètement par les glands, surtout, que par n'importe quel autre aliment apporté par les chasseurs.

Et alors, il y a cette particularité avec les sangliers qui fait que leur nourrissage et singulièrement la nature et l'abondance de leur nourrissage a une importance aussi en ce qui concerne le taux de reproduction.

Les observateurs me disent, à ce stade-ci, eu égard à la fructification forestière abondante, que l'on peut s'attendre – je devrais dire que l'on doit craindre – à ce

qu'il y ait, l'année prochaine, le double de sangliers d'une année classique ou d'une année sans fructification forestière abondante.

C'est vous dire la complexité de ce nœud auquel nous sommes confrontés. Personne n'en disconvient dans cette commission, priorité est donnée à la lutte contre la crise sanitaire, à la santé humaine et à tout ce qu'il faut faire pour préserver la santé humaine. Aucune discussion à cet égard.

Deuxièmement, il convient que le moment venu nous puissions en plein accord avec les autorités fédérales, en concertation avec les secteurs s'inspirant de ce qui se fait à l'étranger, pouvoir proposer des modalités qui, me semble-t-il, permettront de résoudre les problèmes dont je viens de dresser une liste non exhaustive.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre. Je ne disconviens pas de la complexité de la situation, effectivement.

Concernant le nourrissage, je ne vous suis pas à 100 % et vous vous en douterez. Je ne disconviens pas que la fructification forestière est sans doute l'élément essentiel. Néanmoins, j'estime que ce surplus d'aliments n'est pas nécessaire.

Il y a la question du nourrissage dissuasif, c'est surtout cela l'argument pour continuer le nourrissage. Pourquoi ne pas alors diminuer le nourrissage qui ne serait pas strictement et scrupuleusement dissuasif au minimum et garder éventuellement ce nourrissage dissuasif ?

Pour une question d'urgence, les limitations prévues dans la DPR restent prévues dans cette dernière.

Concernant les sangliers, comme vous l'avez indiqué, la chasse à l'affût et à l'approche reste possible toute l'année. À ce niveau-là, je pense qu'il y a une demande des chasseurs de pouvoir réaliser les plans de tir avec une certaine flexibilité qui devrait, malgré tout, être rendue possible.

J'avais un autre point, mais je passe la parole parce que je pense que j'ai déjà épuisé mon temps de parole.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Dodriment.

M. Dodriment (MR). - Merci à M. le Ministre pour les réponses qu'il nous apporte. C'est un débat qui est complexe. Après les différentes interventions de mes collègues et les réponses de M. le Ministre, je ne vais pas me faire une religion parfaite de la situation. Je pense que la problématique du nourrissage doit quand même être étudiée.

J'ai des témoignages de chasseurs qui me disaient que pour éviter que les sangliers s'en prennent aux propriétés privées ou aux cultures, une nourriture carnée qui était autorisée à une autre époque, les empêchait de se diriger vers ces propriétés qu'ils viennent saccager aujourd'hui.

Je ne sais pas si c'est la solution, je pense qu'il faut une conjonction de différents éléments pour pouvoir solutionner la problématique. Une chose est sûre, on ne pourra jamais réaliser la chasse en télétravail. Si l'on trouve des solutions pour certains secteurs, il est clair qu'il faut une présence sur le terrain pour que l'on puisse prélever ce qui doit l'être.

Je l'ai dit, il y avait déjà une situation très compliquée et cette situation vient de se complexifier, Madame la Présidente, et j'engage M. le Ministre à essayer de trouver — et il nous l'a démontré à travers sa réponse — toutes les solutions pour arriver à faire en sorte que l'on puisse retrouver un équilibre.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Je remercie M. le Ministre pour le caractère tout à fait complet de sa réponse.

Il est clair que la situation est difficile et compliquée sur le terrain. Je souriais quand j'entendais mon collègue parler de télétravail. Il est clair aussi que, par rapport au domaine de la chasse, s'il y a une chose qui n'est pas réalisable, c'est bien le télétravail. L'équation va être difficile, Monsieur le Ministre, mais je pense que vous planchez sur le dossier et je sais que l'équilibre ou l'équation va dépendre d'une certaine concertation avec le secteur, de la réalité de terrain, ainsi que de la sécurité sanitaire, comme on la voit maintenant, mais aussi de la sécurité routière – comme vous l'avez évoqué dans votre réponse – et d'autres choses. Nous reviendrons sur le sujet. Je sais que vous avez pris des mesures qui étaient nécessaires et je vous rejoins.

Par rapport au nourrissage, je pense qu'il ne faut pas abandonner parce que la concertation de terrain nous prouve qu'il y a des solutions avec le nourrissage, mais sous certaines balises.

Je vous remercie, en tout cas, pour toutes les réponses que vous nous avez apportées et nous reviendrons sur le sujet.

QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA VENTE EN FRANCE DE GIBIER D'ÉLEVAGE WALLON »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la vente en France de gibier d'élevage wallon ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, cela rejoint une question qui a déjà été abordée tout à l'heure, à savoir que, il y a quelques jours, la vente de petit gibier d'élevage, étiqueté en provenance de Belgique, dans une grande surface du sud de la France, a suscité de vives réactions. Du petit gibier, des faisans et des lapins notamment, a été proposé à la vente en barquette et sous cellophane, et vendu comme produit venant de Belgique, les étiquetages de produits en attestant. Devant les nombreuses réactions outrées, l'enseigne a retiré tous ces produits de la vente.

Alors que la vente de gibier étranger en Belgique est souvent vue comme une concurrence jugée déloyale, on a eu avec raison plusieurs interpellations et questions ici en commission pour dire : « nous avons du gibier en Belgique, comment se fait-il que nos étals dans les magasins proposent du gibier importé ? » Comment se fait-il alors, pendant ce temps-là, que des élevages belges, voire wallons, exportent le gibier en France ?

J'aurais voulu que vous fassiez le point sur la commercialisation et la consommation des gibiers - d'élevage, je suppose -, en Wallonie ? Vous avez expliqué comment le gibier était particulièrement suivi et tracé. En est-il de même, le cas échéant, pour ces petits gibiers ?

Est-il possible que ces gibiers proviennent d'élevages wallons, puisqu'ils ont été étiquetés Belgique ? Peut-on aller de manière plus précise sur un étiquetage d'élevage wallon ?

Les lâchers de faisans et de perdrix qui ont lieu en début de période de chasse en Wallonie, quand on s'y intéresse un peu, on nous dit là que ces lâchers proviennent d'élevages français ou hollandais et que ces lâchers ont lieu pour compenser le déficit de ces oiseaux dans notre région. Chaque année, quelques semaines avant l'ouverture de la saison de la chasse, les chasseurs procèdent en effet à des lâchers de milliers de faisans et

de perdrix. J'aurais voulu savoir si vous disposiez dès lors de données récentes sur les quantités de gibier élevé en Wallonie et quelle en serait la part commercialisée en Wallonie pour les particuliers ou pour le secteur HORECA ?

Ce sont des questions peut-être pointues, mais qui nous intéressent de cerner pour voir quels sont ces circuits et comment est organisée la filière de commercialisation de ce gibier vers l'étranger, vers quelle destination. C'est aussi pour savoir si le secteur bénéficie d'un quelconque soutien à l'exportation.

Je vous remercie pour vos réponses pour tenter d'y voir plus clair, Monsieur le Ministre.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, même si le décret de 1994 modifiant la loi sur la chasse lui en donne la possibilité, le Gouvernement n'a, depuis cette période, jamais soumis les lâchers de petit gibier et de gibier d'eau à des conditions supplémentaires à celles déjà prévues dans la loi, celles-ci concernant les périodes durant lesquelles ces gibiers peuvent être libérés dans la nature.

Ces lâchers ne nécessitent donc actuellement d'autorisation de la part de mon administration. Dès lors, je suis désolé de ne pas pouvoir vous éclairer à cet égard. L'administration ne dispose pas de données exhaustives concernant ces lâchers, l'origine des mouvements, des fournitures, et cetera.

Suite à ma demande, il m'a été confirmé que nous n'avons pas plus de données sur les élevages dont sont issus les animaux concernés. En effet, contrairement aux élevages des animaux appartenant aux catégories « grand gibier » et « autre gibier » qui tombent sous le coup de l'article 12*bis* de la loi sur la chasse, les élevages d'animaux des catégories « petit gibier » et « autre gibier » ne font l'objet d'aucune disposition spécifique.

Les règles relatives à la détention et à l'abattage de ces animaux, ainsi que le traitement de la venaison relèvent essentiellement, dans le volet sanitaire, de la compétence de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire et, subsidiairement, de la compétence, pour ce volet-là bien sûr, de la ministre du Bien-être animal, matière aujourd'hui régionalisée. C'est l'occasion d'évoquer, à la faveur des questions précédentes, le soutien que nous voulions apporter à la consommation locale.

J'ai par ailleurs, d'initiative, contacté le secteur de la distribution de manière à plaider pour que,

effectivement, concernant aussi le gibier, la venaison, il puisse y avoir des commercialisations de produits d'origine wallonne, d'origine Belge, plutôt que des mouvements à l'international ou des importations de produits alors que nos productions sont ici excédentaires, ou l'étaient, en tout cas, avant la période de suspension de la chasse.

En ce qui concerne la commercialisation de ces produits, nous sommes en plein dans les règles de libre circulation des marchandises entre états membres au sein de l'Union européenne, et cette libre circulation constitue l'un des principes fondamentaux, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et la viande de gibier d'élevage ne constitue pas une exception à ce principe. Autant sur base volontaire nous pouvons faire des campagnes de promotions, de sensibilisation, d'incitation à la consommation locale, autant les règles du droit européen balisent très très fortement tout ce que nous pourrions complémentarément faire qui viendrait alors baliser réglementairement, et voir même identifier au-delà des règles admises par l'Europe, ce qui est de production nationale ou régionale en ce qui nous concerne.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans

Mme Ryckmans (Ecolo). - Si, effectivement, le principe de libre circulation des biens ne nous permet pas d'avancer au niveau de la commercialisation, l'absence de données qu'il a évoquée sur les lâchés, sur les élevages nous amènent sans doute à ouvrir un champ de réflexion que je ne manquerai pas d'étudier avec mes collègues pour tenter d'avancer en la matière.

**INTERPELLATION DE MME SCHYNS À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA MORT
DE L'ASSOCIATIF »**

**INTERPELLATION DE M. DESQUESNES À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES
DÉLAIS DE PAIEMENT DES AIDES COVID-19
AU SECTEUR ÉCONOMIQUE »**

**INTERPELLATION DE M. DESQUESNES À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES
INDÉPENDANTS OUBLIÉS PAR LA
WALLONIE »**

**INTERPELLATION DE MME GOFFINET À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE
COMMERCE DE DÉTAIL WALLON FACE À LA
COVID-19 »**

**INTERPELLATION DE MME VANDORPE À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES
AIDES COVID-19 AUX SECTEURS MÉDICAL ET
PARAMÉDICAL WALLONS »**

**QUESTION ORALE DE M. BIERIN À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES
AIDES ACCORDÉES AUX ENTREPRISES
TOUCHÉES PAR LA CRISE DE LA COVID-19 ET
PAR LES MESURES SANITAIRES »**

**QUESTION ORALE DE M. LIRADELFO À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES
AIDES POUR LES ASBL ACTIVES DANS LE
SECTEUR DE L'HORECA »**

**QUESTION ORALE DE M. LIRADELFO À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES
AIDES EN FAVEUR DES ASBL SUITE À LA
CRISE DE LA COVID-19 »**

**QUESTION ORALE DE M. LIRADELFO À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE
QUATRIÈME VOLET D'AIDES POUR
SOUTENIR LES INDÉPENDANTS ET LES
ENTREPRISES »**

**QUESTION ORALE DE M. LIRADELFO À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'APPEL
À L'AIDE DU SECTEUR DU COMMERCE DE
DÉTAIL »**

**QUESTION ORALE DE M. LIRADELFO À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA PRISE
DE PARTICIPATION DE LA RÉGION
WALLONNE DANS LES ENTREPRISES EN
DIFFICULTÉ »**

**QUESTION ORALE DE M. LIRADELFO À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'AIDE
AU SECTEUR HORECA »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les interpellations et les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences de :

- Mme Schyns, sur « la mort de l'associatif » ;
- M. Desquesnes, sur « les délais de paiement des aides covid-19 au secteur économique » ;
- M. Desquesnes, sur « les indépendants oubliés par la Wallonie » ;
- Mme Goffinet, sur « le commerce de détail wallon face à la covid-19 » ;
- Mme Vandorpe, sur « les aides covid-19 aux secteurs médical et paramédical wallons » ;
- M. Bierin, sur « les aides accordées aux entreprises touchées par la crise de la covid-19 et par les mesures sanitaires » ;
- M. Liradelfo, sur « les aides pour les ASBL actives dans le secteur de l'HORECA » ;
- M. Liradelfo, sur « les aides en faveur des ASBL suite à la crise de la covid-19 » ;
- M. Liradelfo, sur « le quatrième volet d'aides pour soutenir les indépendants et les entreprises » ;
- M. Liradelfo, sur « l'appel à l'aide du secteur du commerce de détail » ;
- M. Liradelfo, sur « la prise de participation de la Région wallonne dans les entreprises en difficulté » ;
- M. Liradelfo, sur « l'aide au secteur HORECA ».

La parole est à Mme Schyns pour développer son interpellation.

MM. Bierin, Liradelfo, Mme Roberty, M. Fontaine, Mme Laruelle, M. Hardy et Mme Cremasco ont demandé à se joindre aux interpellations de Mme Schyns, M. Desquesnes, Mmes Goffinet et Vandorpe.

Ceux qui se joignent à une interpellation, ce serait très agréable qu'ils puissent dire à quelle interpellation ils se joignent. Pour les services, cela va clarifier le propos. J'étais sûre que cela allait poser problème parce que j'imagine que, étant donné le nombre d'interpellations et le nombre de questions orales jointes, globalement, tout pourrait être abordé. J'imagine bien que vous allez peut-être vous joindre à certains points de certaines interpellations.

Donc, Mme Laruelle se joint déjà à toutes.

Ceux qui se joignent se joignent avec trois minutes. M. Liradelfo a une question aussi.

M. Hardy, est-ce clair ? Vous, vous avez trois minutes. En gros, pouvez-vous me dire à quelle interpellation vous vous joignez, si vous avez un axe particulier d'attaque.

M. Hardy (PS). - J'ai un axe particulier sur le commerce de détail.

Mme la Présidente. - M. Hardy a un axe particulier sur le commerce de détail. Je pense que c'est celle de Mme Goffinet de mémoire.

La parole est à M. Liradelfo.

M. Liradelfo (PTB). - Je n'ai pas de question, mais, comme j'ai justement plusieurs questions, je vous avais dit que j'allais les joindre et les rassembler dans une intervention.

Mme la Présidente. - Une entière confiance sur la concision de votre propos, Monsieur Liradelfo.

La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). - Je suis dans la même situation. J'ai une question jointe au débat, mais est-il possible que je globalise mon propos avec cette question et ma contribution aux interpellations ?

Mme la Présidente. - Je suis sûre que vous seriez très agréable pour beaucoup de membres de cette commission, Monsieur Bierin. Vous pouvez effectivement faire cela et globaliser, auquel cas vous avez huit minutes, puisque tout interpellateur qui se joint... Vous pourriez vous joindre très formellement. Vous pouvez dire : « Je pose ma question et puis j'interviens ». Ceci étant, encore une fois, ce sont des données maximales indicatives. Plus on va aller à l'essentiel, inutile de se répéter tous, auquel cas je me permettrai, peut-être, de vous le faire remarquer, mais je suis sûre qu'il n'y aura pas besoin.

On ouvre la section économie.

La parole est à Mme Schyns pour développer son interpellation.

Mme Schyns (cdH). - Monsieur le Ministre, le secteur associatif est en train de mourir. C'est un cri d'alarme que nous vous avons transmis il y a déjà un certain temps pour que vous puissiez travailler à des mesures nécessaires à sa survie.

Avant d'en arriver au cœur du sujet, je voudrais rappeler quelques chiffres importants qui nous viennent de l'IWEPS : 6 538 structures non marchandes sont dénombrées en Wallonie. La répartition par province :

- Brabant Wallon : 803 ;
- Hainaut : 2 033 ;
- Liège : 2 021 ;
- Luxembourg : 581 ;
- Namur : 1 100.

Dans ces structures, la majorité d'entre elles, 3 231, relève de l'économie sociale et compte des structures de moins de cinq travailleurs : 1 244 structures ont de cinq

à neuf travailleurs et plus de 50 travailleurs pour 471 structures.

Si je cite ces chiffres, c'est parce que le secteur associatif est aussi un secteur qui emploie énormément de personnes et c'est un secteur qui a une valeur économique.

La Fondation Roi Baudouin le rappelait dans son baromètre des associations en 2018. Elle note : « Dans notre pays, une vie associative forte qui est indispensable à un tissu démocratique sain ». Et la Belgique compte de nombreuses associations : fin 2017, 109 930 associations — on parle ici de l'ensemble du pays.

La Fondation Roi Baudouin disait que le secteur associatif méritait d'être pris en compte et que certaines de ces associations connaissaient déjà avant la crise des difficultés financières puisque, en 2019, toujours la Fondation Roi Baudouin note que ce sont des associations actives dans les secteurs du social et de la santé qui redoutent une détérioration de leur situation financière au cours des 12 prochains mois. Sans aucun doute, ce constat est toujours valable à l'heure qu'il est, voire pire encore.

En plus de cela, et j'en termine avec ces analyses de la Fondation Roi Baudouin, ils nous disent que 3 associations sur 10 ne sont pas en mesure de recourir à des réserves financières, que 41 % pourraient fonctionner encore pendant six mois, et que 23 % tiendraient le coup plus de six mois.

Monsieur le Ministre, pour nous, il est plus que temps d'agir, si nous souhaitons préserver à la fois la richesse de notre tissu associatif, mais aussi les emplois dans le secteur.

Fin juin dernier, notre groupe proposait d'étendre le champ d'application de l'article 10 du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises pour rendre éligibles les ASBL aux aides régionales que vous avez mises en place en suite de la crise du covid-19. Cependant, nous avons demandé un avis au Conseil d'État qui préconise davantage une modification du champ d'application de l'ensemble du décret, via l'extension du régime d'aides prévu par les articles 3, § 2, et 10 du décret du 11 mars 2004, aux associations et aux fondations, et ce, et je cite l'avis du Conseil d'État, dans « le respect des règles de répartition des compétences entre la Région wallonne, les Communautés et les Régions et de manière telle que ces associations et fondations ne puissent bénéficier, au total, d'un régime indûment plus favorable que celui applicable actuellement aux petites ou moyennes entreprises visées par l'article 3, § 2, de ce décret, ce qui serait le cas si, sans justification raisonnable au regard de l'objet de la proposition, elles pouvaient cumuler ces

aides avec celles qui résulteraient d'autres législations ou réglementations ».

Notre objectif, en déposant ce texte, était bien celui-là, c'était que des ASBL, qui ont la même activité économique que d'autres secteurs économiques qui étaient visés par les aides, puissent être soutenues sans pour autant dépasser les autres secteurs en termes de soutien et en faisant en sorte que l'on puisse analyser les différentes aides qu'elles recevaient par ailleurs par d'autres acteurs que la Région wallonne.

Nous avons pris acte de cet avis du Conseil d'État, mais pour nous ce n'est pas une question juridique qui doit empêcher des soutiens quand l'activité économique est la même qu'un autre secteur. Dans la presse, vous avez d'ailleurs rendu hommage au travail autour de ce texte. Je voudrais vous en remercier ici.

Je voudrais citer notamment un cas particulier dont on a déjà parlé, le cas de l'ASBL Les Grignoux, qui gère des cinémas à Liège et à Namur, mais aussi des brasseries. Ma collègue Mme Greoli vous avait saisi de cette question et, au moment où vous lui répondiez, vous disiez : « Si la forme juridique de l'activité économique est une ASBL, cela ne me pose pas de problème. C'est la réalité de l'activité économique qui est importante. » Monsieur le Ministre, ces paroles sont elles aussi très importantes. Or, aujourd'hui, pour la deuxième fermeture de l'HORECA, aucune aide n'est prévue pour cette ASBL dans le cadre de son activité spécifique HORECA.

Je vous cite ici un cas particulier, il y en a énormément d'autres qui sont concernés par cette analogie entre leur activité et celle des secteurs économiques.

Le 28 octobre dernier, il y a bientôt trois semaines, en séance plénière dans ce Parlement, vous m'indiquiez qu'un groupe de travail serait rapidement mis en place pour étudier le cas des ASBL. Pouvez-vous me dire ce qu'il en est de ce groupe de travail ? Qui compose le groupe ? S'est-il déjà réuni ? Quels constats avez-vous déjà pu poser ? Comment entendez-vous rencontrer notamment le gros problème de liquidité qui risque de devenir un problème de solvabilité, mais aussi les problèmes rencontrés par l'ensemble des structures associations, que ce soit l'exemple que j'ai cité, mais aussi d'autres associations qui relèvent de différents secteurs ? C'est vrai, ce sont des secteurs parfois liés à des compétences qui ne sont pas uniquement celles de la Région wallonne, qui sont parfois liés à la Fédération Wallonie-Bruxelles également, d'où l'importance d'un groupe de travail. Je ne doute pas que vous avez veillé à le composer avec les acteurs concernés par les différentes compétences, partagées parfois.

Je vous remercie de vos réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Desquesnes pour développer ses interpellations.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre, cinq vagues d'aides successives ont été déployées, annoncées, partiellement exécutées jusqu'à présent par le Gouvernement afin d'aider nos entreprises à faire face aux conséquences de la Covid-19 dans notre belle région.

Il y a eu différentes mesures, comme la mesure à 5 000 euros, mais je ne reviendrai pas sur la saga administrative des multiples modifications qui ont affecté le régime de cette prime.

Je mentionnerai simplement qu'à la date du 5 mai dernier, soit un mois et demi après l'introduction par certains potentiels bénéficiaires en détresse, par voie de presse, nous apprenions que seulement 13 000 dossiers avaient été liquidés sur les 61 000 et quelques dossiers introduits.

À l'époque, vous m'aviez expliqué que la lenteur dans le traitement des dossiers visait à restreindre les fraudes puisqu'il y avait un examen dossier par dossier. Et cela a encore duré puisqu'il aura fallu attendre la mi-juin pour que cette première vague d'aide puisse voir le bout du tunnel.

Cela a permis d'embrancher sur la seconde prime, celle à 2 500 euros qui a été accessible aux indépendants qui avaient bénéficié du droit passerelle durant les mois de mars ou avril 2020, dans le communiqué de presse, mars et avril dans votre arrêté. C'est d'ailleurs un coup de canif qui n'a jamais été corrigé dans l'annonce qui avait été faite, dans les promesses faites à l'égard des indépendants, mais je pense que ma collègue, Mme Schyns, a déjà eu l'occasion de le souligner tout à l'heure à l'occasion de l'examen du décret confirmatif des arrêtés de pouvoirs spéciaux.

Pour ce type de dossiers, les délais de traitement des aides ont été plus rapides, je le reconnais bien volontiers, puisque, décidée fin avril, elle s'est concrétisée par un arrêté du 28 avril des pouvoirs spéciaux – celui que j'évoquais – et la plateforme était accessible pour les indépendants à la date du 1er juin et les délais de paiement ont été plus courts. C'est assez logique puisqu'il y avait entre temps des données fédérales qui avaient été reçues et qui ont permis, je suppose, d'accélérer un peu la façon dont les dossiers et les aides étaient effectivement payés à celles et ceux qui étaient à l'arrêt depuis quelques mois déjà.

Dans la vague suivante, l'impression que nous en avons est que le retard est revenu, la lenteur a transformé l'essai, les annonces politiques en faits concrets, sonnants et réverbérants pour les indépendants et PME touchés.

Je veux souligner cela au travers de la troisième vague d'aides, celle à 3 500 euros, qui était complémentaire à celle de 5 000 euros. Elle avait été annoncée le 9 juillet à la presse et elle ne s'est réellement concrétisée que deux mois plus tard en

termes d'ouverture de possibilité d'introduire des dossiers, soit le 9 septembre, deux longs mois pour tous celles et ceux qui se retrouvaient concernés par ces situations pénibles de prolongation d'arrêt ou de quasi-arrêt des activités.

La quatrième vague d'aides est encore à gagner et à garder cette logique d'une lenteur de mise en œuvre puisque le 7 septembre dernier, nous apprenions par la presse qu'un quatrième volet d'aides et de mesures économiques était mis en place. Le montant destiné à ce quatrième volet s'élevait à 53 millions d'euros. Citant la presse, je me permets de la reprendre, il était prévu que cette aide « prendra la forme d'une intervention calculée sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires perdu pendant la période d'activité la plus importante de l'année pour ces entrepreneurs et indépendants, à savoir l'été et le début de l'automne. »

D'après les informations publiées, il semble qu'un taux de 10 % du chiffre d'affaires ait été annoncé comme aide pour ce trimestre en difficulté, lesquels selon vos propos « seront mobilisés pour aider rapidement les entreprises concernées via un apport en trésorerie ». Entretemps, le 21 octobre dernier, à travers un communiqué de presse, le Gouvernement annonçait le renforcement de ce système d'aides qui allait tenir compte non seulement du chiffre d'affaires des indépendants, mais également de la taille en termes d'emplois. C'est un point positif que nous pouvons souligner.

En outre, le taux d'intervention changeait puisqu'il passait de 15 % à 30 % du chiffre d'affaires trimestriel. Il est vrai que la référence à 10 % était particulièrement faible, le montant minimum passant à 3000 euros. Effectivement, tant qu'à mettre en place un régime d'aides, autant que ce dernier soit substantiel.

Nous partageons cette option, mais nous regrettons le fait qu'il se fasse morceau par morceau et évidemment, ces changements successifs ralentissent le process, puisque c'est seulement cette semaine que le site internet est accessible à cela.

Trouvez-vous ce délai de mise en œuvre, Monsieur le Ministre, raisonnable ? Par rapport à cette quatrième vague d'aide, quels sont les délais auxquels vous pouvez vous engager en termes de paiement ?

J'en viens maintenant à la cinquième vague d'aide qui était annoncée à destination de l'HORECA.

Les délais, là aussi, semble-t-il, ont été peut-être un peu plus rapides puisqu'elles devraient être en œuvre ce 16 novembre.

J'attends que vous me confirmiez, car quand on va sur le site, on a accès à la page d'accueil, mais si on n'a pas un numéro d'entreprise, on ne peut pas aller tester derrière la machine.

J'aimerais que vous nous rassuriez sur l'effectivité de cette cinquième vague d'aide et, de nouveau, que vous expliquiez quels sont les délais de paiement qui seront ceux auxquels la Région wallonne peut s'engager par rapport aux entrepreneurs, indépendants qui sont aujourd'hui encore durement impactés par les mesures restrictives liées à la seconde vague qui nous touche.

La massification des aides a été un défi lors de la première vague parce que la Wallonie ne disposait pas d'outils informatiques efficaces pour croiser les données et vérifier la réalité des entreprises.

Six mois plus tard, on a l'impression qu'on n'a pas répondu à cette difficulté-là alors qu'il me semble qu'aujourd'hui, on a des bases, on connaît les entreprises et les secteurs qui ont déjà été touchés.

Je reprends l'exemple de la nouvelle aide pour le secteur HORECA, pourquoi n'avez-vous pas fait recours aux principes de confiance à l'égard des entrepreneurs ? Pourquoi, sur simple demande, à partir du moment où on les connaît maintenant, ne peut-on pas activer automatiquement les paiements d'aide ?

Je voudrais que sur cet aspect-là, pourquoi n'avez-vous pas choisi ce mode d'automatisme ?

Je regrette que la Wallonie n'ait pas opté pour cet élément-là, ce qui ne fait que retarder les délais de paiement.

C'est vrai et je ne vais pas les rappeler, car je viens de les évoquer que différents volets d'aide ont été prévus pour aider nos entrepreneurs et indépendants qui font face à la crise, mais c'est un arsenal de mesures économiques, cinq vagues on va me dire, c'est beaucoup.

C'est vrai que c'est large, mais malheureusement ce régime d'aide se rassemble davantage à un gruyère, car il est composé d'une série de trous et il y a une série d'entrepreneurs et d'indépendants wallons qui ne peuvent pas bénéficier aujourd'hui des aides.

Je pense en particulier à la catégorie des indépendants à titre complémentaire, qui a été oubliée, mais également aux starters, les néo-indépendants, qui, dans toute une série de situations, n'ont pas pu bénéficier et ne pourront toujours pas bénéficier d'aide.

Si je reprends les néo-indépendants, les starters, ceux qui ont commencé leurs activités en 2020, et lancer une activité ne se fait pas du jour au lendemain, cela se prépare et donc on arrête parfois un emploi, on commence à réaliser des investissements avant le début des activités. Pour une bonne partie de ces gens-là, aujourd'hui, ceux qui se sont lancés dans cette période, ils n'auront pas été éligibles aux aides à 5 000, 2 500, et à 3 500 euros.

Pour la quatrième vague d'aide, il semblerait qu'il y ait une possibilité.

J'aimerais vous entendre clairement, M. le Ministre, avez-vous corrigé le tir dans le cadre de cette quatrième vague d'aide ?

Sans qu'il y ait des désespoirs, que ceux-ci puissent, en termes de néo-indépendants, bénéficier, mais pour autant qu'ils soient dans les secteurs — et cela c'est encore une autre critique que nous formulons — des secteurs qui soient éligibles à la quatrième et à la cinquième vague d'aides, qui sont des secteurs extrêmement limités à des codes NACE encore une fois, ce choix des codes NACE est un choix qui est encore critiqué aujourd'hui, on a eu l'occasion de l'entendre lors de la commission spéciale par des fédérations d'entreprises qui contestent le fait notamment qu'une partie des entrepreneurs qui sont ceux qui servent, qui travaillent, en sous-traitance des secteurs qui sont ciblés, eux ne sont pas concernés.

Je vais prendre un exemple très concret : un fournisseur, un prestataire de services, pour un organisateur d'événements, s'il n'est pas spécifiquement dans son métier événementiel, si c'est un électricien, si c'est un loueur d'activités, et cetera, il ne pourra pas bénéficier des régimes d'aide alors qu'il ne travaille peut-être qu'exclusivement pour ce secteur événementiel.

Je voudrais également dire que par rapport à ces néo indépendants, on puisse tenir compte de quel est le seul tort. Leur seul tort a été d'avoir mal choisi leur moment pour lancer leur activité. Ils sont tombés en épidémie, mais aujourd'hui, quelle autorité publique pourrait adresser un tel reproche d'imprévoyance à ces jeunes et ces nouveaux entrepreneurs ?

Je voudrais également revenir sur les indépendants à titre complémentaire qui me semblent également être oubliés. Ils étaient bien sûr visés par la prime à 5000 euros pour autant qu'ils paient des cotisations à titre plein et entier.

Par contre, pour la catégorie des aides à 2500 euros, les indépendants ayant bénéficié du droit passerelle, eux, étaient effectivement éligibles pour autant qu'ils aient à nouveau payé intégralement leurs cotisations, c'est-à-dire que des indépendants à titre partiel qui sont complémentaire à une activité professionnelle, des gens qui passent progressivement du statut de travailleur salarié à celui d'indépendant, ceux-là, on ne les a pas aidés. Pourtant, Monsieur le Ministre, c'est bien maintenant — je sais que vous êtes attentif au soutien de l'esprit d'entrepreneuriat — qu'il faudrait montrer que l'on soutient toutes celles et ceux qui osent prendre des risques en Wallonie. Ce sont ces personnes-là, aujourd'hui, qu'il faut aider. On a besoin de donner un signal clair. Il faut mobiliser, je pense, les moyens et les ressources de la Wallonie, pour encourager

l'entrepreneuriat. Sinon, tous les efforts que nous faisons depuis des années pour encourager cet esprit d'entreprise dans les écoles, en encourageant les projets d'entreprise au sein des écoles, et cetera, tous ces efforts seront réduits à néant. Ce serait dommage.

Je voudrais également souligner qu'en Flandre, il y a aujourd'hui un mécanisme d'aides qui existe, un mécanisme qui permet... Il est certes limité à 1500 euros, mais il est justement accessible aux travailleurs indépendants à titre complémentaire qui, eux, ont été contraints de fermer, de tirer leur volet à cause des mesures du covid.

Je pense qu'un système identique devrait exister en Wallonie parce qu'il s'agit là d'une pépinière, d'un vivier de futurs entrepreneurs wallons et qu'il serait dommage de les laisser sur le bas de la route. Voilà les points sur lesquels je voulais attirer votre attention, Monsieur le Ministre, et sur lesquels je voudrais avoir des réponses sur à la fois les indépendants à titre complémentaire et à la fois celles et ceux qui se sont lancés dans l'aventure, malheureusement en mauvaise période de covid et de pandémie, et qui se retrouvent aujourd'hui pris au dépourvu. Il y a là, me semble-t-il, un double motif d'intervention complémentaire de la Wallonie de manière à ce que le gruyère ne laisse plus sur le bas-côté de la route, celles et ceux qui veulent entreprendre en Wallonie.

Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Goffinet pour développer son interpellation.

Mme Goffinet (cdH). - Monsieur le Ministre, à diverses occasions, j'ai pu, ainsi que l'ensemble de mon groupe, vous interpellier quant à la situation de notre commerce wallon.

Aujourd'hui, celui-ci souffre particulièrement de la crise économique qui débouche de cette crise sanitaire et en particulier, celui qui en fait les frais, c'est le commerce de détail. Qu'entend-on par commerce de détail ? Ce sont les magasins de chaussures, les magasins de vêtements, les quincailleries, les bijouteries, les magasins de jouets, les magasins de décoration, d'artisanat, les fleuristes, et bien d'autres encore.

Notons qu'à cet égard la concurrence déloyale que constitue le commerce en ligne. En effet, alors que le commerce de détail ferme ses portes, le commerce en ligne, lui, ne fait que fleurir. Il suffisait de regarder ce midi le reportage de la RTBF dans lequel nous apprenons que le géant américain Amazon, ses parts de marché ne font que grimper dans ce contexte particulier. La cause de la souffrance de nos commerces, c'est d'abord et surtout le fait que nos commerces locaux ne sont pas outillés, pas épaulés correctement pour pouvoir amorcer cette nouvelle tendance commerciale, et ne sont pas en capacité de pouvoir rivaliser. La deuxième

raison, c'est que dans ce contexte, nos commerçants craignant de constituer parfois des stocks trop importants et évitent de commander trop de marchandises, réduisant quelque part de facto la gamme, les choix de produits qu'ils peuvent proposer à leurs acheteurs potentiels.

Dans certains pays, dont la France en particulier, la Justice a été saisie de la question du commerce en ligne, et c'est ainsi d'ailleurs qu'en avril dernier, une plainte a été déposée pour « mise en danger de la vie d'autrui » et le tribunal judiciaire de Nanterre a imposé à Amazon de restreindre l'activité de ses entrepôts aux produits dits essentiels. Amazon France logistique a, de façon évidente, méconnu son obligation de sécurité et de prévention de la santé des salariés, ce qui constitue un trouble manifestement illicite, c'est ce qu'a indiqué le tribunal. En Belgique, aucune mesure similaire n'a été prise.

Et pire encore, alors que la concurrence d'Internet continue, le reconfinement obligatoire a forcé différents commerces dits « non essentiels » à fermer de nouveau leurs portes. Ces commerces qui commençaient péniblement à se remettre de cette première vague de la covid ont ainsi dû fermer leurs portes et faire face à un deuxième désastre en plein moment où les fêtes de fin d'année arrivaient.

Pour beaucoup, la question n'est plus vraiment de savoir s'ils vont fermer définitivement leurs portes, et certains se demandent quand ils vont fermer leurs portes.

Il y a maintenant plus d'un an, vous nous aviez annoncé la préparation d'un plan Horizon-Proximité axé sur le commerce de centre-ville et à plusieurs reprises vous nous aviez annoncé les avancées, mais depuis lors, je n'en vois pas.

Votre attention était certes mobilisée par la crise de la covid-19, la gestion des primes aux entreprises. Et depuis donc, on n'entend plus vraiment parler de ce plan wallon, de ce plan Horizon-Proximité, alors que je pense qu'il méritait d'exister et était tellement important dans cette actualité, dans ce moment précis. Une des clés du soutien au commerce local suite à cette crise passera inévitablement par le développement d'actions de promotion de nos commerces locaux. Les gestions centre-ville, les agences de développement local auront également un rôle essentiel à jouer dans cette mise en œuvre, dans cette mise en avant aussi de commerce wallon. Jusqu'à présent, je trouve que ces deux organismes jouent un rôle fondamental dans le soutien du commerce. Ils essaient de pouvoir leur apporter une aide et réfléchissent à différents moyens d'action pour épauler tous les commerces dans ces moments difficiles.

Au mois de juillet dernier, vous nous disiez que les concertations allaient venir dès le mois de septembre pour mettre en place le Plan wallon de proximité.

Je vous avais à nouveau interrogée sur le sujet dès le mois de septembre et là, vous m'aviez dit que vous alliez solliciter des moyens significatifs pour appuyer ce plan Horizon commerce et ce, dans le cadre du budget initial 2021.

Voici mes questions.

Qu'en est-il de ces moyens dédiés à ce commerce local à pouvoir mettre en place pour le budget 2021 ?

Je voudrais connaître également quels sont les leviers fiscaux que vous comptiez mettre en œuvre avec votre collègue en charge du budget ?

Quels contacts menez-vous avec les différents acteurs de terrain et en relation avec le commerce pour établir et mettre sur pied ce plan Horizon commerce le plus rapidement possible ?

Quelles solutions apportez-vous ?

Quelles perspectives peut-on apporter à ce commerce ?

N'est-il pas opportun, dans le cadre du plan Horizon commerce, de mettre en place une plateforme d'e-commerce, d'échanges pour notre petit commerce ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Vandorpe pour développer son interpellation.

Mme Vandorpe (cdH). - Monsieur le Ministre, alors que le système de primes régionales de base de 5 000 euros s'adressait à un ensemble de codes NACE bien déterminé dans l'arrêté du Gouvernement wallon que vous aviez proposé, il apparaît que, bien que totalement à l'arrêt, le secteur paramédical avait été complètement oublié dans ce système. Et pourtant, on en avait parlé, des logopèdes ou encore des podologues ont été à l'arrêt forcé durant des semaines entières.

Certes, ils ont eu droit à une indemnité de 2 500 euros, mais, dans les faits, beaucoup ne se sont jamais expliqués, alors qu'ils subissaient les mêmes conséquences que certains autres indépendants actifs dans des secteurs parallèles, qu'en raison d'un code NACE n'étant pas dans la liste proposée, ils n'avaient pu bénéficier de la même aide.

Ainsi, si on prend l'exemple d'un cabinet de trois indépendants travaillant ensemble et qui n'auraient pourtant pas été traités de la même manière, alors qu'ils ont finalement vécu la même situation. Un cabinet de trois indépendants qui serait composé d'un kinésithérapeute, d'un podologue et d'une pédicure. En suite des régimes de primes mis en place, le kinésithérapeute et le podologue n'auront eu droit qu'à 2 500 euros, alors que la pédicure aura quant à elle eu droit à 5 000 euros. Vous vous doutez bien qu'à l'époque déjà, il était impossible de leur expliquer cette différence de traitement. Vous n'avez d'ailleurs,

lorsqu'on vous a interrogé en commission, pas pu le faire de manière explicite.

Aujourd'hui, c'est une autre inégalité de traitement qui touche les professions médicales, paramédicales et donc ce cabinet que je prenais en exemple. En effet, en application des arrêtés ministériels du ministre de l'Intérieur des 28 octobre et 1er novembre derniers, il apparaît que les services d'aide médicale pourront continuer à exercer leurs activités, alors que les services de pédicure non médicale ne le pourront plus. Ceci signifie donc que le podologue et le kinésithérapeute pourront théoriquement continuer leurs activités, et la pédicure, elle, non.

À nouveau que répondre à cette situation ? En effet, la pédicure bénéficiera du droit passerelle, mais plus d'une aide régionale, alors que le kinésithérapeute et le podologue, même si pratiquement à l'arrêt dans les faits, ne pourront bénéficier d'aucune aide, sauf peut-être du droit passerelle de reprise.

Nous le savons, dans le cadre de la quatrième vague d'aides proposée par vous-même et le Gouvernement, une diminution du chiffre d'affaires a été prise en compte afin de permettre l'octroi de primes régionales de soutien à des secteurs en détresse.

Monsieur le Ministre, avez-vous, tout d'abord, envisagé un régime d'aide pour le secteur mis à l'arrêt par l'arrêté du ministre de l'Intérieur ? Si oui, envisagez-vous de le compléter afin de permettre aux secteurs médicaux et paramédicaux qui fonctionnent toujours de bénéficier également d'une aide proportionnelle à la baisse de leur chiffre d'affaires à l'instar de ce que vous avez envisagé pour la quatrième vague d'aide ?

De nombreux professionnels attendent clairement votre action, kinésologues, logopèdes, podologues, pédicures. Avez-vous rencontré les professionnels du secteur ?

Un système peut-il être mis en place selon la même idée que la quatrième vague d'aide ? Qu'est-il possible de faire et surtout qu'envisagez-vous ?

Mme la Présidente. - Monsieur Bierin, si j'ai bien compris, vous développerez dans l'enchaînement de votre question orale vos propos joints à l'interpellation.

La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

M. Bierin (Ecolo). - Tout à fait, Madame la Présidente, mais je vais essayer d'être le plus bref possible.

Monsieur le Ministre, nous faisons face à une deuxième vague sanitaire, qui se traduit par une deuxième vague de mesures de confinement et de fermetures afin de lutter contre une transmission exponentielle du virus. Celles-ci sont évidemment

nécessaires, mais doivent être accompagnées de façon volontariste pour ne pas entraîner un tsunami de faillites. Les aides des Gouvernements fédéral et wallon vont dans ce sens.

Malgré ces aides, la situation reste très difficile pour de nombreuses personnes, qu'elles soient sans emploi, travailleurs et travailleuses, entrepreneurs. Je tenais juste à dire un petit mot par rapport à cela parce qu'on parle chiffres, secteurs, mais il y a des êtres humains derrière et on a appris ce matin un drame terrible qui vient concrètement et douloureusement rappeler ce constat. Une jeune barbière qui venait de lancer son commerce à Liège qui a mis fin à ses jours, ce qui soulève légitimement beaucoup d'émotion dans le bassin liégeois.

Dans ce contexte, nos questions peuvent paraître un peu dérisoires, mais nous devons travailler tous ensemble pour atténuer au maximum les effets de cette crise et éviter d'autres drames à l'avenir.

Je vais malgré tout vous demander, à la suite de mes collègues — et vous avez déjà annoncé qu'il y aurait de nouvelles vagues d'aides — quel est l'état des lieux que vous pouvez dresser à ce stade de leurs utilisations ?

Sur quel type de nouvelles mesures le Gouvernement travaille-t-il actuellement ?

J'ajoute également une petite question rapide sur le secteur du blanchissement, c'est-à-dire le nettoyage de vêtements et de linge pour l'HORECA qui a vu son activité diminuer drastiquement, qui interpella récemment le Gouvernement et le Parlement par courrier. Je voulais simplement rapidement vérifier avec vous s'ils sont bien inclus dans les aides étudiées par le Gouvernement ou déjà mises en place.

La question des prêts bancaires reste également une question importante pour les indépendants et les PME concernées. Des assouplissements avaient été demandés au secteur et des garanties ont été offertes par le Fédéral et la Région. Des mesures complémentaires vont-elles être prises vu l'accroissement du risque à nouveau de non-remboursement lié aux nouvelles mesures de fermeture dans certains secteurs ?

Je sais que vous avez appelé à plusieurs reprises le secteur bancaire à agir, ce qui serait tout à fait justifié vu les aides publiques et les prêts et garanties mises en place par les différents gouvernements. Ne faudrait-il pas un peu hausser le ton et envisager des mesures contraignantes en concertation avec le Gouvernement fédéral parce que, sur le terrain, les entreprises continuent à avoir beaucoup de mal à obtenir des réponses positives des banques ?

Enfin, l'avis du Conseil d'État reçu récemment sur base de la proposition de Mme Schyns — rendons à César ce qui est à César — montre qu'il est indiqué d'apporter un soutien de crise similaire à celui octroyé

aux entreprises commerciales pour les ASBL qui ont une activité à caractère économique et qui n'ont pas encore reçu d'aide. L'ASBL des Grignoux, qui emploie plusieurs dizaines de personnes dans l'HORECA sans aucune subvention liée spécifiquement à cette activité. D'autres structures plus petites peuvent se retrouver dans la même situation. Je citerai notamment l'ASBL « Les oiseaux sans tête » qui a également contacté certains parlementaires. Mon groupe et moi-même avons eu l'occasion à plusieurs reprises de plaider en ce sens. Le Gouvernement et vous aviez déjà évoqué également cet enjeu comme vous aviez eu l'occasion de nous le dire lors d'échanges précédents.

Vous avez annoncé, lors de la dernière plénière, la mise en place d'un groupe de travail. Vous êtes revenu sur le sujet très récemment dans la presse en estimant que, dans le contexte que l'on connaît, c'est la nature de l'activité qui doit être prise en compte et pas la forme juridique.

Je voulais vous demander si le groupe de travail en question a déjà abouti à certaines conclusions et si vous aviez étudié des mesures de soutien spécifique pour les cas de figure précis évoqués.

Je vous remercie d'avance pour les réponses que vous pourrez apporter dans ce vaste débat.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Liradelfo pour poser ses questions.

M. Liradelfo (PTB). - Monsieur le Ministre, le 19 octobre dernier, l'HORECA a fermé ses portes pour quatre semaines. L'ensemble du secteur a, encore une fois, été gravement touché par cette fermeture et les différents Gouvernements régionaux ont mis en place des dispositifs pour tenter de venir en aide au secteur dans son entièreté.

Dans les aides prévues par le Gouvernement wallon, il y a un secteur qui n'a pas reçu d'aide, ce sont les ASBL, on en a parlé tout à l'heure. Que ce soit l'aide forfaitaire de 5 000, 2 500 et 3 500 euros, ou encore les quatrième et cinquième volets d'aide, les ASBL n'ont eu accès à aucune d'entre elles.

Pourtant, il y en a qui gèrent également des établissements HORECA, on en a encore parlé tout à l'heure. C'est le cas des Grignoux, par exemple, qui vous ont écrit. Il y a eu des interventions ici, notamment au Parlement. Ils gèrent trois brasseries. Les responsables de l'ASBL nous ont aussi également écrit et vous ont interpellé. Ils ne comprennent pas pourquoi ils ne peuvent pas bénéficier des aides alors que la décision prise le 19 octobre dernier les impacte avec la même gravité que celle des établissements HORECA gérés par des sociétés commerciales.

D'autres ASBL, qui ne gèrent pas d'établissement HORECA, sont également lourdement impactées. Je prends un exemple, ce sont les centres équestres dont

certains sont actifs dans l'hippothérapie. Pour ces ASBL, c'est clair qu'il y a une fermeture, mais que les frais continuent de tomber et sont souvent conséquents, si on prend le cas des frais vétérinaires, de nourriture, d'entretien.

Ici, je ne prends que deux cas d'ASBL, mais on pourrait évidemment en citer plus. Ces ASBL rendent un service indispensable à la société. Elles sont des lieux de vie. Pour reprendre l'exemple de l'hippothérapie, on sait à quel point ce service est utile pour des enfants souffrant d'un handicap physique, mental ou social.

Comme je l'ai dit, si les enfants ne viennent plus, les chevaux sont toujours là, il y a des frais qui courent, qui continuent de courir, de nombreux frais qui s'accumulent sans rentrée. C'est tout simplement l'existence même de ces ASBL qui est en danger.

En parlant d'ASBL de société, mais en fait on ne peut pas perdre de vue qu'il s'agit de nombreux travailleurs qui vivent de l'activité de ces ASBL et autant de familles qui ne savent pas comment elles vont finir les fins de mois. Nous ne pouvons pas accepter qu'elles passent à travers les mailles du filet social. Je pense que c'est une catastrophe pour beaucoup de secteurs. Les ASBL sont également touchées.

Dans le cas d'ASBL comme Les Grignoux, vous avez répondu, dans un premier temps, que cela dépendait d'autres niveaux de pouvoir, puis vous avez dit qu'une réflexion était en cours. Dans la presse, vous avez évoqué qu'un travail est en cours pour venir en aide à ces ASBL. Mes questions à ce propos sont de savoir où en est cette réflexion. Avez-vous pris une décision ? Si oui, avez-vous un timing à nous communiquer ?

J'avais une question concernant les aides aux indépendants et aux entreprises.

Évidemment, c'est aussi un secteur qui est durement touché. On l'a rappelé encore, il y a eu un drame aujourd'hui à Liège. Je voudrais aussi m'associer à la douleur et je voudrais adresser toutes condoléances et mon soutien aux proches d'Alysson qui a mis fin à ses jours, cette jeune indépendante barbière.

Ce sont évidemment des drames qu'on vit aujourd'hui.

Concernant les aides pour ces entreprises et ces indépendants, vous avez annoncé un quatrième volet pour soutenir celles et ceux encore à l'arrêt, à savoir l'événementiel, les voyagistes, les autocaristes, les forains.

Ce nouveau volet d'aides se présente sous la forme d'une intervention d'un montant représentant 30 % du chiffre d'affaires du troisième trimestre de l'année 2019 et est plafonné en fonction de la taille de l'entreprise.

Les entreprises qui peuvent demander cette aide doivent prouver qu'elles ont perdu 60 % de leur chiffre d'affaires trimestriel. Il est important de venir en aide à ces secteurs et à ces entreprises.

Ma question porte sur les critères d'éligibilité de ces aides. Sur quels critères vous êtes-vous basé pour les définir ? Pourquoi avoir fait le choix de n'aider que les entreprises qui ont perdu 60 % de leur chiffre d'affaires, sachant que les entreprises qui ont perdu 40 % ou 50 % sont déjà dans une situation grave. Que ce soit 40 % ou 50 %, c'est déjà catastrophique.

N'aurait-il pas fallu mettre en place un dispositif d'aides progressif pour venir en aide également aux indépendants et entreprises qui ont enregistré des pertes de chiffre d'affaires moins importantes, mais non moins substantielles ? Qu'allez-vous mettre en place pour ces travailleurs ?

J'avais une question sur le cinquième volet d'aides spécifiques au secteur HORECA, qui se présente sous la forme d'une indemnité forfaitaire allant de 3 000 à 9 000 euros en fonction de la taille de l'entreprise ; cela a déjà été dit.

Vous avez annoncé que les plateformes pour solliciter ces aides sont ouvertes à partir du 16 novembre. On a pu constater, durant la première vague, que de nombreux indépendants ont eu des difficultés notamment avec les démarches, les lourdeurs administratives. C'est donc beaucoup de témoignages qui nous reviennent de ces problèmes. Avez-vous pris en compte ces problèmes du premier confinement ? Cette aide sera-t-elle accordée de manière automatique ou du moins par une demande simplifiée ?

Si la crise continue et que l'HORECA est contraint de rester fermé plus longtemps, allez-vous prolonger ces aides ? C'est aussi pour cela que l'on propose plutôt une aide journalière, parce qu'ici on se voit contraint chaque fois de répéter des aides *one shot*. Allez-vous les prolonger ?

Concernant les commerces de détail, depuis le lundi 2 novembre, les commerces jugés non essentiels ont fermé leurs portes. Les organisations du secteur disent comprendre la nécessité de la mesure, mais se sentent prises pour cible.

Deux organisations du secteur qui demandent des aides complémentaires aux gouvernements régionaux. On peut les comprendre, le mois de décembre, avec les fêtes de fin d'année, représente pour beaucoup de commerces de détail une partie très importante du chiffre d'affaires de l'année. Après une année 2020 déjà très difficile, la perspective de ne pas pouvoir être ouvert pour les fêtes est un nouveau coup dur. Ces deux organisations demandent aussi que tous les acteurs du secteur du commerce soient traités de façon juste et équilibrée, par rapport aux acteurs de l'e-commerce international qui vont – n'ayons pas peur de le dire –

profiter une fois de plus d'une déviation des achats. Nous partageons leur ressenti, encore une fois ce sont les géants de l'e-commerce comme Amazon et Coolblue qui vont empocher la mise. C'est donc vraiment compliqué pour ces commerçants.

Pour essayer de faire face à la crise, certains commerçants ont essayé de s'adapter en mettant en place des services de livraison de leurs marchandises, mais ils sont en concurrence directe avec les géants de l'e-commerce.

Pendant cette période d'arrêt, les commerces supportent beaucoup de charges, d'autres charges. Une aide aux commerçants indépendants du commerce de détail qui doivent fermer pendant la période des fêtes était-elle prévue ?

Enfin, le Gouvernement wallon a-t-il la possibilité de soutenir des initiatives qui sont menées dans les communes, pour venir en aide aux commerçants, via des plateformes de livraison avec gratuité pour les commerçants et pour les clients ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Roberty qui a demandé à se joindre aux interpellations.

Mme Roberty (PS). - Monsieur le Ministre, j'ai souhaité me joindre aux interventions développées aujourd'hui pour revenir sur deux secteurs en particulier et sur les difficultés qu'il rencontre aujourd'hui pour accéder aux aides prévues par la Région.

Premièrement, j'aimerais mettre l'accent avec vous sur les entreprises d'*escape game* qui se développent un peu partout depuis quelques années et plusieurs enseignes en Wallonie proposent de se prêter au jeu de l'évasion et d'essayer de résoudre leur énigme. Suite à la crise sanitaire, et aux mesures de confinement, ces lieux ont dû fermer leurs portes une seconde fois comme de nombreux acteurs. Une difficulté particulière en ce qui les concerne et administrativement les *escape games* n'existent pas. Dès lors, cela induit certains obstacles pour l'octroi des primes. En effet, les attributions se basant sur les codes NACE et ces exploitants n'en possédant pas, ces derniers ont dû choisir un code qui se rapprochait le plus selon eux de leurs activités, créateur de décors, animateur, gérant de salle de spectacle. La situation provoque un flou dans les attributions et en fonction du code qu'ils avaient choisi arbitrairement, certaines entreprises ont reçu une prime, d'autres pas, certaines ont été reconnues éligibles pour la seconde, d'autres, n'ont rien reçu.

M. le Ministre, pouvez-vous revenir sur les difficultés rencontrées pas le secteur, certains dossiers ont-ils été portés à votre attention ? Comment permettre une certaine homogénéité pour l'octroi des primes à ces acteurs un peu particuliers ?

Les sociétés de jeux d'évasion se sont regroupées en fédération au sein d'*escape walls*, avez-vous déjà eu un contact avec leur représentant ?

Ensuite, j'aimerais revenir sur la situation des ASBL qui gèrent des établissements HORECA et cela a déjà été abordé au cours de cette discussion. En effet, afin de venir en aide au secteur de l'HORECA fortement touché par la crise et les fermetures que cette dernière a rendu obligatoire, le gouvernement a mis en place des aides financières.

La Wallonie a ainsi pris des mesures concrètes, dès le premier confinement, et continue aujourd'hui à soutenir le secteur. Cependant, certaines ASBL gèrent des établissements HORECA et déplorent le fait qu'elles ne soient pas éligibles pour les aides. C'est par exemple le cas de l'ASBL Les Grignoux qui à côté de ces salles de cinéma gère deux brasseries à Liège et une à Namur. Cette différence de traitement est liée à la forme juridique de leurs brasseries qui sont gérées sous forme d'association sans but lucratif. Si ces ASBL sont souvent connues pour leurs activités culturelles, ces établissements HORECA fonctionnent de façon bien distincte et ne bénéficient d'aucune subvention et de nombreux travailleurs sont concernés.

Pouvez-vous revenir sur les raisons qui expliquent l'inéligibilité de ces structures, comment soutenir également ces acteurs pour traverser la crise ?

Mme la Présidente. - La parole à M. Fontaine qui a demandé à se joindre aux interpellations.

M. Fontaine (PS). - Monsieur le Ministre, je m'interroge de façon générale sur le débat ici, sur les interpellations, puisque l'on a eu l'occasion à plusieurs reprises de questionner M. le Ministre, de l'interpeller. Il y a eu une Commission covid durant laquelle on a pu poser l'ensemble des questions, donc refaire l'histoire et refaire ce qui a été fait, je trouve cela, une perte de temps.

J'en viendrais directement à trois questions précises à M. le ministre pour lesquelles on n'a pas eu l'occasion de débattre. La première, il y a des secteurs qui sont à nouveau fermés, des commerçants indépendants qui sont fermés, des secteurs non essentiels, qui pour l'instant n'ont pas droit à une aide, M. le Ministre a débloqué une enveloppe de 154,4 millions d'euros supplémentaires et donc mes questions sont, comptez-vous étendre la liste des codes NACE éligible pour le dernier volet ? Ce volet que vous allez ouvrir prochainement ou que vous venez d'ouvrir, en date de mesures de soutien économique pour les secteurs frappés par la crise puisqu'ils sont à nouveau fermés et dans le cas contraire, prévoyez-vous de nouvelles aides spécifiques pour les secteurs ayant été contraint à la fermeture suite aux mesures de reconfinement décidé par le comité de concertation.

Mme la Présidente. - La parole à Mme Laruelle qui a demandé à se joindre aux interpellations.

Mme Laruelle (MR). - Monsieur le Ministre, je voudrais me joindre à M. Fontaine, on a eu un débat en plénière il y a 15 jours et on revient avec cinq interpolations, toutes une série de questions, dont certaines ont déjà été abordées ce matin dans le cadre du débat. J'entends certains partis et certain c'est même sans « s » dans ce cas-ci, nous dire qu'il faut faire plus, mieux, d'autres secteurs, d'autres ceci, d'autres cela en étant toujours à la limite de la véracité des faits et puis ce matin on s'abstient sur un dispositif qui permet justement d'aider les secteurs dans le cadre des décrets pour les pouvoirs spéciaux. Je cherche parfois la cohérence, parfois l'impression que certains sont un peu comme un vieux disque rayé.

Toujours est-il, je voudrais moi aussi M. le Ministre vous poser un certain nombre de questions sur les ASBL on a entendu beaucoup de choses, il y a eu un avis du Conseil d'État qui dit que la décision de ne pas aider les ASBL n'est pas contraire à la Constitution et aux droits fondamentaux et attire l'attention sur le fait que si le Gouvernement venait à décider d'aider ces ASBL à caractère économique ou autres, il faudrait évidemment veiller à ce qu'il n'y ait pas une double compensation par rapport au secteur économique. Mme Schyns a parlé de ces ASBL, mais, elle a cité un nombre qui ressortait de la commission de l'économie sociale et donc la aussi parfois on mélange me semble-t-il un peu les compétences.

Et donc M. le Ministre, j'aurais voulu vous entendre sur les dispositifs que vous visez à élargir et notamment les secteurs qui n'étaient pas concernés jusqu'à présent, les ASBL, vous avez fait preuve d'ouverture et je voudrais aussi en savoir un peu plus.

Par rapport aux demandes de M. Desquesnes, où il dit qu'il faudrait être plus rapide, et cetera. Je trouve que c'est particulièrement désobligeant vis-à-vis des fonctionnaires, des dizaines, des centaines de fonctionnaires qui travaillent jour après jour en Région wallonne pour mettre en place ces dispositifs, pour aider les indépendants, les PME, mais pas que, l'ensemble des personnes touchées par le covid et je trouve cela un petit peu désobligeant. Cela laisse planer le doute qu'en Région wallonne, on ne ferait pas ceci, on ne ferait pas cela et je crois que parfois il convient de ne pas confondre vitesse et précipitation.

On cite souvent la Flandre en exemple, je rappelle juste que la Flandre doit récupérer quasi une dizaine de millions d'euros de subventions versées dans le cadre de la crise du covid parce qu'ils ont confondu à un moment donné vitesse et précipitation.

Je voudrais aussi, peut-être, M. le Ministre et j'en terminerai par là, savoir si vous avez déjà quelques données chiffrées quant à la plateforme qui est ouverte

depuis le 16 novembre, c'est-à-dire si je ne m'abuse depuis lundi.

Je voudrais aussi, encore une fois, vous remercier et par derrière vous l'ensemble du gouvernement pour les mesures prises, les mesures que vous continuez à réfléchir et qui ne manqueront pas d'être prises.

Mme la Présidente. - La parole à M. Hardy qui a demandé à se joindre aux interpellations.

M. Hardy (PS). - Monsieur le Ministre, il y a quelques mois on parlait d'un commerce sur trois qui risquait la faillite, aujourd'hui avec la situation de reconfinement, l'UCM parle d'un sur deux. Près d'un commerçant sur deux a atteint la limite, selon l'UCM - c'est ce qu'il disait le 19 octobre - et la possibilité de vente en ligne et de *take-away* permettra sans doute d'amortir le choc, mais ce ne sera certainement pas suffisant. Soit les magasins revivent, soit les faillites et cessations vont exploser dès le début de 2021.

Si je prends les commerces non alimentaires à Charleroi – qui est la plus grande ville wallonne –, cela représenterait 850 commerces sur près de 1 700 si on extrapole les données de l'UCM, qui risqueraient la faillite ou la sécession d'activités avec toutes les conséquences directes et indirectes que cela peut avoir en termes d'emploi.

Je salue bien sûr, d'ores et déjà — et on l'a déjà fait dans le cadre de cette commission — les mesures qui ont été prises et je voulais savoir si de nouvelles mesures sont à l'étude pour aider les commerces non alimentaires. Je voulais savoir quelle était l'attitude du Gouvernement wallon lors des prochains CODECO quant à l'organisation des fêtes de fin d'année et de la période des soldes du mois de janvier. J'ai entendu, récemment, notre collègue au Fédéral qui a déposé une proposition pour prolonger la période des soldes. Je pense que c'est intéressant pour combler une partie des pertes. Cela fait-il l'objet d'une concertation ?

Il pourrait être intéressant de défendre la vente sur rendez-vous aussi. Ce sont, selon moi, des propositions qui vont dans le bon sens. Je voulais savoir si cela ferait l'objet de concertation avec les autres niveaux de pouvoirs.

(M. Fontaine, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - La parole est à Mme Cremasco qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Cremasco (Ecolo). - Je ne vais pas revenir sur les considérations qui ont été faites. Mois aussi, je soutiens les Grignoux.

Par rapport au secteur de l'HORECA, peut-être pour réinsister que sur le fait que ce secteur a fermé. C'est une grande différence par rapport à la première vague,

15 jours avant tout le monde. Il a déjà été très fort impacté. Je vais dire que cela a mis en évidence ce côté particulièrement dur pour un secteur qui est constructif pour la Wallonie.

Je vais saluer M. le Ministre au nom d'Ecolo. L'amélioration et l'adaptation du dispositif d'aide à la taille de l'établissement. C'est une demande qui avait été faite, notamment par le CESE et par plusieurs autres. Vous vous êtes adapté. Comme quoi, on évolue. Dire qu'il ne s'est rien passé entre la première et la deuxième vague, c'est faux. Après, il faut faire ses armes.

Je passerai sur les ASBL et tout mon soutien aux Grignoux. Je le répète quand même.

Je voulais, Monsieur le Ministre, un point qui pour nous est crucial et peut-être pour moi en particulier, ce sont les loyers et vous demander si une solution a pu être dégagée. Parce que, dans l'HORECA, et pas que dans l'HORECA, dans le commerce de détail aussi, cela grève énormément les budgets. C'est un enjeu qui a d'ailleurs été mis en évidence par l'UCM. Vous avez lancé un appel aux propriétaires d'établissements HORECA, en particulier à la multinationale, AB-Inbev, dans le sens d'une réduction de moitié et d'un étalement du solde des loyers commerciaux. Il y a par ailleurs une mesure qui a été prise en Flandre aussi. Je ne vais pas détailler ici, je n'ai pas le temps, je n'ai que trois minutes, mais de telles hypothèses, Monsieur le Ministre, sont-elles envisageables et envisagées ?

Enfin, toujours pour ce secteur important qu'est l'HORECA, l'HORECA insiste, vous l'avez tous lu comme moi dans la presse, sur des perspectives, des perspectives éventuelles pour les fêtes de fin d'année, mais aussi des perspectives à plus long terme. Là, je voudrais me réinsérer dans un discours à long terme et peut-être viser la solvabilité et la rentabilité du secteur qui était déjà mise en évidence avant la crise. Il ne faut pas les abandonner, ni en 2021, ni en 2022. J'ai eu l'occasion de le dire plusieurs fois en plénière : il ne s'agit pas que de sauver un secteur, il s'agit de le rendre plus fort. J'ai une proposition notamment par rapport à un lien sur les circuits courts que je peux vous soumettre, mais pas aujourd'hui.

Par rapport au commerce de détail, j'aurais voulu vous poser la question qui n'a pas encore été posée. Je pense que c'est dans le plan Horizon-Proximité. Vous nous avez détaillé plusieurs fois les reports d'étape que l'on comprend bien suite à la crise sanitaire. C'est de vous demander de préciser le volet numérique de ce plan Horizon-Proximité. Je pense que l'on a beaucoup vu le commerce en ligne comme une concurrence, et c'en est une vraie. Les multinationales du commerce numérique, c'est une vraie concurrence. Mais le numérique est aussi l'occasion de soutenir nos commerçants, nos producteurs, nos transformateurs wallons. Je pense que cela a été mis en évidence par la crise, comme je le disais tantôt. C'est peut-être aussi

l'occasion de faire un plus grand pas parce que la marche à franchir est là.

Y a-t-il un volet numérique dans le plan Horizon-Proximité qui aurait été développé, qui aurait pris plus d'ampleur ?

Je vous remercie d'avance.

(Mme Cremasco, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Décidément, nous sommes quelques-uns comme cela autour de la table à nous être mis de bonnes limites.

Maintenant, j'ai besoin de vous demander votre avis. Normalement, d'après le règlement d'ordre intérieur, M. le Ministre, pour répondre aux interpellations et au fait qu'une interpellation y ait été jointe, aurait 16 minutes. Monsieur le Secrétaire, pouvez-vous nous dire le cumul de toutes les minutes d'interpellation des parlementaires vis-à-vis de M. le Ministre à l'heure actuelle, à la grosse louche ? Si vous savez me dire plus ou moins. J'avais comptabilisé 1 heure 40 d'intervention des parlementaires. Je trouve que si l'on veut un débat, si l'on veut poser autant des questions, donner 16 minutes de réponse au ministre, même si je penche complètement du côté des parlementaires et du débat, ça n'alimente pas notre débat non plus.

Monsieur le Secrétaire, combien de temps les parlementaires ont-ils pris la parole sur le sujet ? Environ 50 minutes.

J'avais compris le règlement d'ordre intérieur, je ne vous le cacherai pas. Comme M. le Ministre a 16 minutes pour répondre aux interpellations, et puis après 5 minutes par question, même si elle était jointe. On me dit que mon interprétation est mauvaise, je veux bien m'y rallier, mais auquel cas je viens avec vous pour que vous me proposiez un temps de réponse de M. le Ministre ou une fourchette que M. le Ministre ne dépassera absolument pas.

La parole est à Mme Laruelle qui a demandé à se joindre aux interpellations.

Mme Laruelle (MR). - Je demanderais à M. le Ministre – parce qu'il y a quand même beaucoup de questions qui vont un peu dans le même sens – de combien de temps il juge avoir besoin pour donner un maximum de réponse au maximum de questions.

S'il nous dit trois heures, alors on va peut-être limiter son temps de parole, mais s'il nous dit qu'en une demi-heure, 35 minutes ça devrait aller, je propose alors, mais il faut peut-être voir ce dont M. le Ministre a besoin pour répondre.

Mme la Présidente. - Je l'ai interrogé dans le même sens que vous, mais je ne prendrai pas ce risque-là par

rapport à la commission, donc je préfère vous entendre d'abord. Je peux comprendre que vous preniez le risque par rapport à M. le Ministre.

La parole est à M. Hardy.

M. Hardy (PS). - J'irais dans le sens de Mme Laruelle. Nous posons des questions essentiellement pour avoir des réponses, donc laissons le temps au ministre de pouvoir nous répondre dans le temps qui est imparti, disons 30-45 minutes, très bien, si c'est suffisant.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). - Je pense, en effet, qu'il faut suffisamment de temps pour pouvoir répondre aux questions qui ont été posées, mais en même temps, ne pas non plus éterniser trop nos débats. Il me semble donc que la fourchette de 30 minutes proposée par Mme Laruelle est raisonnable.

Mme la Présidente. - Il me semble aussi. J'aimerais bien avoir quelques interlocuteurs de la salle d'à côté, sauf s'il n'y en a plus.

M. Desquesnes (cdH). - Que M. le Ministre réponde, merci.

Mme la Présidente. - Donc, Monsieur Desquesnes, vous vous pliez au temps qui sera décidé ?

Il faut un consentement de cette commission pour que l'on puisse déroger au règlement d'ordre intérieur, et donc outrepasser les 16 minutes, donc j'ai quand même besoin de votre avis.

M. Desquesnes (cdH). - Allons-y, Madame la Présidente, pour 30 minutes.

Mme la Présidente. - Super, Monsieur Desquesnes. Je vous remercie. Merci à tous. Monsieur Liradelfo, ça vous va aussi ?

La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Mesdames et Messieurs les Députés, je voudrais tout d'abord, à l'entame de mon propos, me joindre à celles et ceux qui se sont exprimés et qui s'exprimeront à propos de la situation de ces indépendants, de ces entrepreneurs, hommes et femmes, de ces situations extrêmement difficiles.

On le sait, derrière les réalités économiques, derrière les projets, derrière les emplois, il y a des visages, des espoirs, des enthousiasmes, des investissements personnels et humains.

Malheureusement, dans cette situation tellement difficile, de désespérance poussée, dans certains cas, à des situations dramatiques. Comme vous, en ce moment, je pense à Alysson Jadin qui a malheureusement mis fin à ses jours, dans un contexte de fermeture et de difficultés majeures de son établissement.

Ceci nous rappelle combien – au-delà des différences d'opinions, des propositions, des budgets, des efforts qui sont faits – il est important de toujours garder à l'esprit cet élément humain absolument essentiel et prioritaire derrière et tout au long des dossiers que nous examinons.

Deuxièmement, je vais tenter de répondre, dans le temps d'une demi-heure environ, aux multiples questions qui m'ont été adressées.

Tout d'abord, resituons le cadre de notre démarche pour indiquer que, depuis l'ensemble des expositions des difficultés rencontrées par nos acteurs économiques dans leur diversité à la suite de la crise épidémiologique, nous avons mobilisé un grand nombre d'efforts, que ce soit au niveau du Gouvernement wallon, que ce soit au niveau du Gouvernement fédéral, ou que ce soit également auprès des collègues d'autres entités de notre pays.

Vous l'avez vu, bien sûr, avec la résurgence de l'épidémie, de nouvelles dispositions ont été prises, bien sûr sur le front sanitaire, mais aussi sur le front socioéconomique à la suite des décisions prises par le Comité de concertation et entrées en application pour les premières d'entre elles en Wallonie en tout cas le lundi 19 octobre avec notamment la fermeture des restaurants et des cafés. S'en sont suivies d'autres activités et puis les décisions qui ont pris cours le 2 novembre.

À la suite cette évolution de la situation, comme vous l'avez souligné le 30 octobre, des mesures complémentaires de fermetures d'établissements ont été décidées, de confinement partiel, de manière à réduire la pression sur les hôpitaux et sur le front médical et paramédical. Cet arrêté ministériel publié le 1er novembre dans la journée est entré en vigueur sur tout le territoire le lundi 2 novembre dernier, appliquant pendant une période d'un mois et demi, jusqu'au dimanche 13 décembre le régime de fermeture que vous connaissez, même s'il en est prévu une évaluation intermédiaire dans le cadre des travaux du Comité de concertation. Seul un certain nombre d'activités ont pu rester ouvertes, pour les autres activités qui le pouvaient, bien évidemment, une activité de type à emporter après commande préalable ou de type *click and collect* pouvaient continuer à s'exercer.

J'ai eu l'occasion à de multiples reprises en cette commission – et je sais que les parlementaires concernés ont eu l'occasion d'écouter attentivement mes

réponses, que ce soit dans cette commission parlementaire ordinaire, que ce soit dans notre commission spéciale covid – de détailler l'ensemble des éléments de méthodologie, d'organisation, de marchés publics, de passages en première lecture, en deuxième lecture au Gouvernement, de mise en œuvre des moyens humains nécessaires au traitement des dossiers de l'examen préalable d'un certain nombre de données, de manière à avoir un premier niveau de contrôle par rapport aux octrois d'indemnités. Les logistiques destinées aux paiements, destinés à la liquidation des sommes, les logistiques informatiques qui ont été mises en œuvre, et je voudrais vraiment m'associer aux propos de Mme Laruelle lorsqu'elle évoque la mobilisation très forte d'un certain nombre de nos équipes à l'administration, singulièrement à l'administration de l'Économie, mais aussi dans les outils financiers, singulièrement la SOWALFIN qui gère le 1890, mais aussi à la SOGEPA et la CRIW pour gérer les demandes spécifiques et les nouveaux dispositifs qui ont été mis en place.

Je rappelle que suivant les chiffres les plus actualisés, 67 917 demandes ont été introduites en ce qui concerne la première vague de 5 000 euros, 45 255 demandes pour la deuxième vague de 2 500 euros, et 11 978 demandes pour la troisième vague de 3 500 euros. Ces chiffres peuvent encore évidemment légèrement varier en fonction de situations des personnes qui auraient introduit une demande dans le dispositif ou n'auraient pas été au bout de la démarche d'introduction de la demande et auraient justifié un ticket, si je puis dire, d'introduction de dossier, un ticket Jira comme on peut l'indiquer. La simple addition arithmétique que vous pourriez rapidement en faire vous amène à ce que plus de 120 000 dossiers — j'arrondis — ont été introduits. Vous imaginez ce que représente la masse de cette organisation.

Par ailleurs, complémentirement à ce descriptif, j'ai eu aussi l'occasion brièvement d'évoquer ce matin les éléments que nous souhaitons mettre en œuvre de manière à pouvoir poursuivre le soutien — vous l'avez évoqué — aux différents secteurs à nouveau impactés. J'y reviendrai pour répondre aux questions de Mme Schyns, mais on sait que fermer pendant une certaine période ou avoir son activité ralentie pendant une certaine période n'a évidemment pas les mêmes conséquences qui si de nouveau on est confrontés à une nouvelle période de reconfinement, de refermeture, de ralentissement des activités, on a un effet si je puis dire exponentiel ou multiplicateur en tout cas de l'impact de ces mesures successives, et par ailleurs, à l'évidence, pour une série de secteurs, la reprise entre ces deux périodes – permettez-moi d'exprimer, première vague et deuxième vague – a été une reprise très partielle comme les organisations professionnelles l'ont légitimement constaté qu'il s'agisse de l'UCM, du SNI, l'Union wallonne des entreprises, ou bien encore des fédérations sectorielles.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement a voulu, une nouvelle fois, traduire son soutien et adapter de nouveaux dispositifs pour pouvoir répondre à la nouvelle situation socio-économique créée par la crise ou par la résurgence de celle-ci.

Soyons précis, plusieurs d'entre vous m'ont demandé des compléments d'information par rapport aux groupes cibles de ce que nous appellerons entre nous – si vous le voulez bien – la quatrième vague et ensuite la cinquième.

Effectivement, nous avons tenu compte, en intégrant le fait que lorsqu'il y a une durée de crise, il est plus important de moduler en fonction de la taille des activités, les soutiens accordés. D'autre part à la concertation avec vous, mais aussi avec les structures représentatives, il est apparu important dans ce contexte de prolongation de la durée de crise de moduler l'intervention.

Cette intervention, dans la vague quatre, concerne les entreprises qui ont enregistré une diminution de leur chiffre d'affaires de 60 %. On a pris ce chiffre d'affaires de 60 % et on a comparé aussi ce qu'il s'est fait dans les autres régions ; la Flandre a également retenu cette disposition de 60 %.

Il est vrai, Monsieur le Député, que l'on pourrait toujours plaider à l'envi que l'arrêt pouvait être encore plus important et dire « non, il vous faut 70 % ou plus encore de réduction de votre chiffre d'affaires ». À l'inverse, on aurait pu dire « dès l'instant où il y a 30 %, 40 % du chiffre d'affaires, on estime qu'une intervention est nécessaire ».

La Flandre a opté pour un système plus récurrent dans le temps, mais où le pourcentage d'intervention est moindre. Quel est le système wallon retenu et qui, je pense, a été largement accepté par les secteurs concernés, voire, dans certains cas, salué par les secteurs concernés ?

Le dispositif prévoit que, dès le moment où l'on a 60 % de son chiffre d'affaires en moins par rapport à la même période, le troisième trimestre de l'année 2020 comparé au troisième trimestre 2019, on est éligible à 30 % du chiffre d'affaires trimestriel de l'année 2019 – forcément 2019 puisque 2020 est impacté par la crise – avec un minimum d'intervention de 3000 euros en toute hypothèse et avec différents plafonds qui sont liés à la taille de l'entreprise mesurée en fonction du nombre d'emplois. Les emplois étant calculés eu égard à la moyenne de personnel employé de toute nature, quels que soient les contrats de travail, leur nature, et cetera, la moyenne du nombre de personnes employées pendant les quatre trimestres de l'année 2019 détermine votre plafond.

SI l'on a en moyenne une personne équivalent temps plein en 2019, on a un plafond de 5000 euros. SI l'on passe l'étape supérieure, c'est 10 000 euros. Pour les

personnes qui se trouvent dans le troisième plafond, on est à 20 000 euros et les personnes qui sont dans le quatrième plafond, on est à 5000 euros – quand je dis « les personnes », il s'agit des personnes ou les entreprises. Donc, 5000, 10 000, 20 000, 40 000 euros suivant le nombre de personnes employées avec un minimum de 3 000 euros.

Je rappelle que les secteurs éligibles sont :

- le commerce ambulant dans sa diversité, textile, alimentaire, et cetera, et autres commerces de façon générale ;
- le transport urbain ou suburbain des voyageurs, le transport par taxi, les autres transports de voyageurs ;
- les traiteurs
- les discothèques, les *dancing* et autres activités similaires ;
- les projections de films cinématographiques, les autres activités spécialisées de design, la production photographique, tout ce qui est directement ou indirectement lié à l'évènementiel, en ce compris les locations, et cetera ;
- les activités des agences de voyages, les voyagistes, les autres activités touristiques ;
- les organisateurs de salons, de spectacles, les conceptions de décors, de créations artistiques, les activités de soutien à la création artistique ;
- les gestions de salles, les gestions de centres culturels ou de salles multifonctionnelles à vocation culturelle ;
- les activités foraines ainsi que les autres activités récréatives et de loisirs.

Vous m'avez posé la question qui est de dire pourquoi est-ce que vous avez fixé les choses suivant les codes NACE-BEL, en faite le code NACE c'est la qualification que l'entreprise se donne à elle même en décrivant sa propre activité. Et donc quelle référence plus en phase avec ce que l'entrepreneur lui-même ou elle-même a déclaré que sa propre identification à travers la Banque Carrefour des entreprises. Je voudrais attirer l'attention sur le fait que le fédéral lui-même a dans ses arrêtés, et singulièrement dans les récents arrêtés détaillés de façon extrêmement précise par code NACE les activités qui étaient encore autorisées à rester ouverte ou à l'inverse celle qui ne pouvaient plus s'exercer.

En ce qui concerne la vague cinq, elle concerne actuellement des indemnités qui vont de 3 000 à 9 000 euros pour le secteur de la restauration dans sa globalité, cafés, restaurants, autres débits de boissons ou parcs d'attractions, ainsi que les activités à caractère sportif qui sont les premières activités à avoir dans le temps été contraintes à fermer leurs portes.

Ici nous avons aussi une intervention minimale de 3 000 euros avec, pour une structure qui emploierait une

à quatre personnes 5 000 euros, de cinq à neuf personnes employées 7 000 euros et plus de 10 personnes employées 9 000 euros. Au total nous avons donc mobilisé, ou en ce qui concerne évidemment ces vagues, prévu la mobilisation de plus de 663 millions d'euros de soutien. Ceci ne concerne que les indemnités, ne concerne pas les interventions en garantie ou d'autres formes d'intervention. M. Fontaine, vous l'avez cité, estimation de 53 millions d'euros pour la vague quatre et estimation de 154,4 millions d'euros pour la vague cinq.

Vous m'avez posé la question en ce qui concerne les compléments, c'est-à-dire, quid de celle et ceux qui on fermé plus tard, mais qui sont aussi fermé depuis le 2 novembre, Mme la Présidente, je crois que vous l'avez indiqué une quinzaine de jours plus tard. Et bien comme vous l'avez exprimé en ce qui concerne la plupart de vos interventions, je pense qu'il faut évidemment, et nous sommes en train de travailler pour soumettre la proposition au Gouvernement, il faut effectivement pouvoir traiter de façon similaire les autres activités à l'arrêt. C'est en tout cas mon intention la plus nette, et je pense qu'il y a très certainement une écoute totalement attentive de la part de l'ensemble des partenaires et membres du Gouvernement.

Je voudrais indiquer, je me permets de le répéter, qu'au niveau des compétences régionales et singulièrement pour ce qui me concerne en matière économique, nous avons mis d'autres dispositions en place, je rappelle que le prêt Richochet est à disposition. Je rappelle aussi que le dispositif réaction, donc prêt Ricochet à travers la SOWALFIN et sa filiale la SOCAMUT. Le dispositif réaction avec l'accompagnement des entreprises confronté à des difficultés ou en tout cas aux prémisses de certaines difficultés qui peuvent s'adresser à la SOGEPa ou aux chambres de commerce pour voir leur dossier traité. Des interventions garanties sont également prévues suivant les dispositifs classiques ou les dispositifs adaptés pendant la crise et par la SOWALFIN, SOGEPa et la SRIW.

Par ailleurs, ce qui est important de noter c'est que la combinaison de ces mesures vient s'articuler avec les dispositions elles-mêmes adaptées successivement par le Gouvernement fédéral et les ministres successifs en charge des classes moyennes et des PME.

Notons les dernières dispositions qui prévoient le droit passerelle de crise doublé d'un montant de 2 583,38 euros pour un indépendant isolé et de 3 228,02 euros pour un indépendant ayant charge de famille, il s'agit de montant mensuellement dû et dont le traitement fiscal a été traité par exception de manière à ne pas être globalisé dans les revenus qui sont fiscalisés.

Notons également que le Fédéral vient récemment de décider de la prolongation du droit passerelle de soutien à la reprise, et ce jusqu'au 31 décembre et

qu'une réflexion est en cours. Le ministre des Classes moyennes, que j'ai rencontré, hier soir me l'a confirmé. On a eu l'occasion d'échanger, sur les différents volets, des réflexions fédérales, des dispositifs déjà décidés, mais aussi des réflexions quant au futur et notamment, en ce qui concerne le droit passerelle adapté. Un nouveau droit passerelle adapté à la réalité d'une reprise incertaine partielle pour l'année 2021.

Le Fédéral a aussi décidé de prendre en charge :

- les primes de fin d'année du secteur HORECA avec un mécanisme de financement via le fonds sectoriel ;
- l'exonération des cotisations sociales patronales ONSS du troisième trimestre pour les entreprises et les indépendants qui doivent fermer leurs activités ;
- la suppression de la cotisation à l'AFSCA et vous l'avez lu, le moratoire sur les faillites a été prolongé jusqu'à la fin du mois de janvier 2021.

Ceci s'ajoute aux dispositions spécifiques concernant le chômage économique pour cas de force majeure et d'autres dispositions, allocations sociales, prises par des collègues du Gouvernement fédéral, comme au sein du Gouvernement wallon par ma consœur Christie Morreale, que je salue les unes comme les autres.

Vous m'avez questionné sur la question des crédits bancaires.

Une discussion est actuellement en cours avec la FEBELFIN. Elle est pilotée par les ministres fédéraux, comme il se doit, mais nous suivons la situation de très près d'autant que nos propres outils financiers peuvent contribuer à intervenir en appui, en garantie, ou pour combler les espaces qui ne seraient pas couverts par les nouvelles dispositions fédérales.

Je plaide vraiment avec beaucoup d'insistance pour que l'on puisse, finalement par l'addition de ces mesures, contribuer à mettre, sous cloche, cette période de manière à permettre à un maximum de nos indépendants et de nos PME de reprendre leurs entreprises de façon générale, de reprendre avec la période d'extinction progressive de la présence du coronavirus sur notre territoire.

En ce qui concerne les ASBL, j'ai eu de très nombreuses questions à cet égard. En ce qui concerne les ASBL, vous avez, je pense, bien évoqué le travail qui a été mené.

Dans la foulée de la proposition de décret déposée en septembre 2020 par Mme Schyns et consorts, nous avons, dans ce texte du Conseil d'État, il y a à la fois le fait de lister un certain nombre de possibilités et par ailleurs il y a aussi des éléments qui doivent être autant de balises que le Conseil d'État nous rappelle. Mme Laruelle a cité les éléments liés à la justification

de la discrimination. Le Conseil d'État est plus nuancé, en disant : « Attention, on ne peut pas conclure de la différence de traitement qu'il y ait automatiquement une discrimination ». Il faudra, dans notre texte, démontrer que nonobstant, par exemple certaines aides, parfois récurrentes dont bénéficient les ASBL, il n'y a pas discrimination, à notre sens, en venant apporter un complément.

C'est un travail, je dois le dire, vraiment très intense qui a été mené, en parfaite concertation avec mes collègues du Gouvernement qui soutiennent aussi cette dynamique puisque nous déposerons un décret sui generis prévoyant donc une aide pour les ASBL, au Gouvernement de ce jeudi, avec la définition à la fois de l'activité. Il faut que l'activité soit de caractère économique, on est bien d'accord, une ASBL qui serait purement de convivialité, de loisirs, de passionnés, d'occupationnels, n'aurait pas évidemment vocation à être soutenue dans ce type de dispositif.

On a choisi de ne pas se baser sur le décret, sur les aides à l'expansion économique, et cetera, puisque cela allait poser d'innombrables questions dont il n'est pas sûr que nous allions sortir avec le résultat escompté.

Par ailleurs, nous avons prévu des balises, en termes d'activités, de montants et aussi en termes de soutien obtenu par d'autres niveaux de pouvoirs de manière à respecter cette équité entre les secteurs.

Je confirme ce que j'ai eu l'occasion de répondre publiquement à la suite de la question qui m'a été adressée par la journaliste qui m'interrogeait pour le compte du groupe *L'Avenir*, c'est une forme d'organisation de l'activité économique qui est totalement acceptable, totalement honorable, totalement légitime, et ce d'autant plus juridiquement que, depuis la réforme du droit de l'entreprise, du droit des sociétés porté par Koen Geens, nous avons une définition de la notion d'entreprise qui a été elle-même modifiée.

En ce qui concerne l'ASBL « Les Grignoux », plusieurs députés m'ont interrogé à cet égard. Vous avez comme moi reçu une abondante correspondance. Je ne peux que saluer le travail mené par « Les Grignoux » et les diverses activités qui sont les leurs. Bien sûr, il faut tenir compte et voici un exemple – vous l'avez évoqué – il y a différentes activités, différentes structures d'ASBL qui sont organisées, mais je vais dire, si je m'en réfère à l'exercice 2019 et à la publication des derniers comptes annuels, j'observe – sauf erreur de ma part – que l'ASBL bénéficie de 3,9 millions d'euros de produits de subventions qui représentent pour ses autres activités la moitié de son chiffre d'affaires. Et donc lorsqu'on évoque cette situation, j'imagine combinée aux bénéficiaires de mesure de chômage temporaire pour cas de force majeure comme pour les autres employeurs, on a une situation où il faut être attentifs de ne pas traiter alors différemment des structures dont le travail est par ailleurs totalement à saluer par rapport aux

entrepreneurs classiques aux activités économiques dans leur définition la plus habituelle ou la plus ancienne en tout cas.

En ce qui concerne les chiffres que vous avez donnés, Madame Schyns, vous indiquez spécifiquement des chiffres relatifs au non-marchand, pour lesquels je ne suis pas moi-même spécifiquement compétent en tant que ministre de l'Économie. Le dispositif que je viens de décrire et qui est envisagé a pour vocation de soutenir les entreprises actives dans le secteur marchand, en ayant ce statut d'ASBL, et non pas en tant que tel ; le secteur non-marchand qui relève alors plus de l'activité et des compétences de ma collègue.

Le passage que je viens d'évoquer dans l'avis du Conseil d'État, mérite à cet égard d'être retenu et relu puisqu'il dit : « il y a aura dès lors lieu de veiller à ce que l'extension du régime d'aide prévu pour l'article 3 § 2 du décret du 11 mars 2004, » c'était le projet de Mme Schyns et des coauteurs, « l'extension de l'aide aux associations ou fondations sera conçue dans le respect des règles de répartition des compétences entre la Région wallonne, les Communautés, les Régions de manière telle que ces associations et fondations ne puissent bénéficier au total d'un régime indûment plus favorable que celui applicable actuellement aux petites et moyennes entreprises ». C'est évidemment toute la difficulté de l'exercice.

Sur la définition, référons-nous peut-être à la définition apportée par le CRISP qui définit le secteur non-marchand comme « la branche d'activité dont les organisations fournissent des biens et services à la collectivité sans but de lucre et sont financées principalement par des subsidiations publiques. Ce secteur recouvre une variété d'activités de services qui vont du culturel à la santé, en passant par le social et l'environnement pour ne citer que ces exemples, et ces activités sont organisées sous la forme juridique de l'ASBL. »

Vous pointez par ailleurs un certain nombre de questions concernant la résilience de notre économie, Madame Schyns. Effectivement, il y a eu des chiffres interpellants qui ont été dressés, et récemment publiés, notamment ceux de la Banque nationale de Belgique qui estimait que le PIB belge avait rebondi de 10,7 % au troisième trimestre. Après sa chute historique de 11,8 % au deuxième trimestre, on a donc ici une démonstration de résilience assez forte de notre économie, mais attention, avec des variations très fortes entre secteurs et même à l'intérieur de secteurs. Vous savez que Graydon a publié récemment des chiffres de faillite où le nombre de faillites, mais de façon artificielle, est si je puis dire, anormalement en recul. Graydon attirait notre attention comme d'autres économistes sur l'effet retard que risque aussi d'entraîner la prolongation du moratoire, d'où l'importance de travailler sur le mécanisme d'adaptation de la procédure de réorganisation judiciaire, qui peut d'ailleurs se mener en lien avec nos outils régionaux de

soutien à l'entreprise, de manière à donner un maximum de chances de survie, de vie, de pérennité à nos entreprises confrontées, ou après la période de protection vis-à-vis de leurs créanciers.

Enfin, concernant les plans de relance, nous aurons l'occasion d'y revenir très largement. S'il-vous-plait, posez-moi un certain nombre de questions plus spécifiques de manière à ce qu'on puisse aussi aborder les éléments budgétaires du plan Get up Wallonia, mais aussi l'allocation du *recovery fund* dont les répartitions ou les éléments de répartition vont être prochainement abordés entre entités.

Vous m'avez aussi posé la question du plan Horizon-Proximité.

Madame la Présidente, je dois vraiment vous répondre en toute transparence. J'ai indiqué que le plan allait être décalé dans le temps. C'est très mécanique. Un grand nombre de consultations sont prévues avec les communes, avec tous les partenaires, avec les associations centre-ville, les associations commerciales, et cetera. La période ne permet pas d'organiser cette large appropriation et effectivement il y aura, bien sûr, un volet digitalisation, un volet plateforme, articulation entre le commerce de proximité et le commerce digital et numérique. N'en tirez aucune conclusion. N'allez pas me dire que l'on a mis de côté le plan commerces, non, celui qui peut maintenant organiser de larges réunions, concertations, et cetera, serait critiqué s'il le faisait maintenant, d'où le décalage dans le temps que vous comprenez bien.

Monsieur Fontaine, j'ai répondu à la question concernant l'addition des secteurs supplémentaires, très vite. Je souhaite que ces secteurs puissent être ajoutés. Le mécanisme du texte le permet de même que les décrets de pouvoirs spéciaux.

Les loyers, je vais avoir un contact très direct prochainement avec le groupe INBEV en contact immédiatement, de manière à pouvoir aussi voir comment a pu évoluer leur positionnement. Je sais que des gestes ont été faits, mais je me permets de redire une fois encore combien je pense que le fait de pouvoir convenir avec locataires commerciaux, les propriétaires de biens commerciaux, à la fois d'une réduction de loyer et d'un étalement dans le temps du solde à payer me paraît le bon sens.

J'attire l'attention pour celles et ceux qui ne seraient peut-être pas ouverts du tout à cela, sur le fait qu'une juridiction à Bruxelles vient, pour la première fois, de libérer du paiement d'un loyer commercial une enseignes qui avait porté recours devant elle, même si la jurisprudence n'est, à cet égard, pas encore stable ni uniforme, tant s'en faut.

J'insiste aussi, nous parlons ici d'une diversité de situations, la personne qui a peut-être son petit établissement qu'elle exploitait elle-même et qu'elle

loue et qui fait son complément de pension, c'est une chose. On a les investisseurs multiples, on a les personnes dont le plan financier permet de rémunérer l'investissement et il y a de multiples situations à la fois pour les locataires, mais aussi pour les propriétaires.

Pour les fêtes de fin d'année, il est évidemment trop tôt pour que l'on puisse s'exprimer. Je pense que le débat et les journalistes posent régulièrement les questions. À l'évidence, il est convenu d'un Comité de concertation à la fin du mois, qui refera le point sur les chiffres, sur leur tendance, sur leur évolution. On devra mesurer la conséquence de la réouverture des écoles ou pas, en termes d'impact pandémie. Les chiffres vont-ils continuer à évoluer tendanciellement de façon positive, comme c'est le cas maintenant ? Mais il est trop tôt pour présager de l'organisation qui pourrait être la nôtre à ce moment.

Je suis vraiment désolé, mais il m'est difficile de répondre à 50 minutes de questions bien tassées et largement pertinentes, en tout cas pour la majorité d'entre elles, si je peux me permettre d'en juger, en l'espace d'une bonne trentaine de minutes.

Soit vous nous donnerez rendez-vous ultérieurement pour de nouvelles questions ciblées. Ne voyez pas malice dans le fait que je ne peux pas, malgré la souplesse de Mme la Présidente qui m'a rappelé, il y a déjà une dizaine de minutes, qu'il ne m'en restait que 5 à consommer dans mon propos. Donc n'hésitez pas à revenir en questions écrites, en questions orales ou même en questions directes personnelles pour que je puisse détailler plus d'éléments encore, mais je voudrais vous redire complètement et totalement notre mobilisation et aussi combien on veut être à l'écoute de toutes celles et ceux qui sont aujourd'hui en difficulté, que ce soit en difficulté économique, mais aussi en difficulté sociale ou personnelle due à cette crise.

Mme la Présidente. - Merci, Monsieur le Ministre.

En fait, vous êtes plus proche des trente minutes puisque vous ne les avez même pas dépassées d'une seule.

Vous avez respecté mes consignes que je vous ai égrainées le long de la réponse.

Je vais maintenant céder la parole aux différents intervenants pour un droit de réplique en rappelant qu'à chaque interpellation, la réplique est de trois minutes pour les interpellants et de deux minutes pour tous les autres orateurs.

La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Je remercie M. le Ministre de nous avoir dévoilé, en tout cas un tout petit peu, un décret sui generis, si j'ai bien entendu, qui serait déposé au Gouvernement ce jeudi, pour permettre que des ASBL qui ont une activité à caractère économique

soient aidées, reçoivent une compensation par rapport à la crise sanitaire. Je le remercie de nous avoir en tout cas annoncé cela, bien entendu, pour le groupe cdH ce qui compte c'est de voir très concrètement quelles seront les différentes balises qui ont été mises, vous avez parlé de montant, vous avez parlé de type d'activité, vous avez dit qu'il faudrait vérifier qu'il n'y a pas d'autres types de soutien.

Sur le principe de ces balises, nous pouvons vous rejoindre, mais sur le fond et les critères qui seront précisément définis, à partir du moment où on ne les connaît pas encore, nous attendrons de voir sur le terrain si cela va répondre aux différentes demandes de soutien que nous recevons et que vous avez reçues aussi M. le Ministre, depuis le début de la crise. Je pense à des secteurs comme, par exemple, des centres de classes vertes, des fermes pédagogiques, d'autres collègues ont cité d'ailleurs des secteurs du même type et donc M. le Ministre nous serons particulièrement attentif par rapport à la réalité concrète de cette aide, mais d'ores et déjà je voulais quand même vous remercier d'avoir pris en compte ce secteur en particulier. Et par rapport à ce qu'une parlementaire a dit tout à l'heure qu'il y avait comme une impression d'entendre souvent répéter les mêmes choses, la répétition est la mère de pédagogie et je veux bien être un vieux disque rayé si à un moment donné c'est pour arriver à un résultat concret à savoir soutenir des ASBL qui ont des activités économiques et qui ont des emplois et qui représentent un secteur qui pour nous est vraiment important à soutenir.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Vous m'aviez interrogé, sur le nombre de dossiers introduits depuis hier matin, concernant la vague quatre et la vague cinq, donc au moment où on se parle j'ai demandé l'information comme vous m'avez questionné il y a quelques minutes, et donc il y a eu 2 251 dossiers introduits depuis hier matin concernant la vague quatre et 4 681, toujours depuis hier matin, concernant la vague cinq.

Cela vous donne une idée évidemment de l'ampleur des besoins, mais aussi de l'ampleur des dossiers à traiter.

Mme la Présidente. - Effectivement cela éclaire sur l'ampleur de la tâche et l'ampleur du besoin, comme vous l'avez signalé.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre, comme vous l'avez indiqué, à l'entame de votre réponse, ces journées marquées par un drame, un drame particulièrement touchant de la part d'une personne qui

s'est élancée comme entrepreneuse dans un métier nouveau avec un projet de vie et l'on voit ô combien la situation que nous traversons impacte durement, non seulement les activités économiques, mais également la santé de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

Je pense que les conséquences de tous ces éléments-là sont particulièrement pénibles et je me joins évidemment aux collègues qui se sont exprimés à présenter nos condoléances aux proches de cette personne.

Je voudrais revenir maintenant et c'est évidemment compliqué par rapport aux questions que je vais adresser, dont je n'ai pas eu beaucoup de réponses, je dois le reconnaître. Je voudrais que sur la question des délais, vraiment insister, M. le Ministre, car comme on le voit les situations de désespérance, les situations de difficultés de nombre d'indépendants et de PME sont vraiment très fortes.

Je ne fais pas de griefs contrairement à ce que certains ont pu laisser entendre au travail de l'administration. On a eu l'occasion d'échanger lors du débat de la première vague et vous avez explicité, M. le Ministre, ô combien la Wallonie n'était pas équipée en matière informatique, dans le secteur des aides économiques et ô combien la massification de l'octroi des aides et donc la rapidité d'octroi des aides dépendait de ces outils informatiques. J'espère que vous en tirez les leçons pour les investissements dans ce département de façon à ce qu'on puisse accélérer les délais de paiement sur lesquels vous ne vous êtes pas engagé dans votre réponse.

Je voudrais maintenant en venir à celles et ceux qui sont dans les trous du gruyère des aides wallonnes et je vais juste lire ce qui est aujourd'hui sur le blog de l'UCM : « A la surprise générale, écrit l'UCM, le reconfinement a été annoncé depuis plus de 15 jours et la Wallonie ne semble toujours pas avoir adapté ces aides aux dernières restrictions. Où sont les commerces de détail non alimentaires, les coiffeurs et les esthéticiennes dans tout cela, mais aussi tous les fournisseurs de ce secteur fermé ? » C'est ce que j'avais souligné dans mon intervention en appelant le B2B des secteurs fermés.

« Le Gouvernement wallon », dit l'UCM, « doit revoir sa feuille de route rapidement pour y inclure tous les secteurs visés par les restrictions imposées depuis le second confinement. Comment ? Notre proposition du mois de mars est toujours d'actualité : ne pas tenir compte des codes NACE, mais uniquement de la baisse du chiffre d'affaires, ce qui permettrait de coller à la réalité que connaissent nos entrepreneurs. »

Ils concluent, et ce sera ma dernière phrase, « vous rappelez-vous du discours de notre Premier Ministre ? Les Régions doivent agir dans la même logique de ne laisser personne de côté ».

Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). - Que dire de la réponse de M. le Ministre ? Je vais dire : déception.

J'entends bien que ce n'est qu'un report, compte tenu des circonstances de la crise du covid, mais je suis déçue de cette réponse parce que vous n'avez pas fait mention des moyens budgétaires qui seraient dégagés par rapport à ce fameux plan.

Je suis déçue parce que, suite à votre réponse, je ne sais pas quoi répondre à ce secteur qui est en difficulté. Dois-je leur dire « prenez votre mal en patience, ça va venir » ? Or, la situation devient plus qu'urgente pour ce commerce wallon puisque, selon certains spécialistes, 15 à 20 % des acteurs pourraient être amenés à disparaître.

Il convient de plus en plus d'anticiper la reprise des commerces et non pas d'attendre leur reprise afin de consulter différents acteurs de terrain, les différentes franges du secteur.

Dès lors, pour moi, la crise du covid devrait, au contraire, pousser à réfléchir, à innover et à réagir plus rapidement.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). - Pour moi, difficile d'être déçue, difficile de vous remercier puisque, une nouvelle fois, le secteur médical et paramédical a été totalement oublié. Aucun élément de réponse pour ce secteur-là. Alors, c'est très bien de dire qu'on pourra redéposer des questions...

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Excusez-moi, Madame la Présidente, je veux bien tout ce que l'on veut, on me pose une heure de questions et j'ai 30 minutes pour répondre. Je ne compte pas que pendant une demi-heure on me dise « vous n'avez pas répondu aux questions ».

Soit vous me donnez le temps de répondre et alors je réponds, soit vous ne me donnez pas le temps de répondre, mais en plus, ne me couvrez pas, s'il vous plaît – vous êtes totalement libre, je respecte –, mais il ne sert à rien de me couvrir de reproches parce que vous n'avez pas de réponse suffisante.

Il y a mécaniquement quelque chose d'impossible.

Mme Vandorpe (cdH). - Alors, justement, c'est ce que j'allais proposer. J'allais dire deux choses : vous pouvez utiliser les trois minutes de réplique de mon

collègue, M. Desquesnes pour m'apporter des éléments de réponse, sinon vous avez proposé – et c'est très bien de le faire – de dire « redéposez-moi des questions et j'y répondrai puisqu'il m'est impossible de pouvoir répondre à l'entièreté des questions », mais la difficulté est que l'on va se faire remballer en Conférence des Présidents en disant que le sujet a déjà été abordé et on se retrouvera à devoir attendre si semaines pour vous réinterpeller.

Je suis d'accord avec vous, il y a un problème au niveau du règlement. Alors, soit, on vous donne quelques minutes pour pouvoir y répondre maintenant, soit on autorise à revenir dans 15 jours avec les questions pour lesquelles on n'a pas de réponse.

Mme la Présidente. - Pour ma part, j'estime avoir fait preuve d'ouverture, avoir consulté tous les membres de cette commission. Concluez-vous là-dessus, Madame Vadorpe ? Merci beaucoup.

(Réaction d'un intervenant)

Oui, Monsieur le Président, par ailleurs, vous avez votre président de groupe qui siège en Conférence des présidents, enfin qui était d'ailleurs au Bureau élargi, ou moi je n'étais pas parce que c'était un bureau élargi.

Monsieur Desquesnes, vous permettez que je finisse le tour des répliques s'il vous plaît ?

M. Desquesnes (cdH). - Juste une incise par rapport à la procédure.

Mme la Présidente. - Je vous en prie.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Voilà, je pense que c'est un sujet que nous devons aborder, vous comme présidente de commission et moi comme chef de groupe lors d'une prochaine Conférence des présidents parce qu'effectivement, les conditions ne sont pas optimales pour que le ministre puisse répondre aux questions parlementaires et donc on ne peut pas lui en faire grief. On peut simplement constater qu'à un moment donné, voilà, il n'y a pas eu de réponse et que c'est une difficulté pour le travail parlementaire et également pour le travail de M. le Ministre.

Mme la Présidente. - Je suis désolé, Monsieur Desquesnes, mais les conditions, elles sont réunies. Le règlement d'ordre intérieur donnait 16 minutes à M. le Ministre pour répondre. Nous en avons discuté, vous avez acté que les 30 minutes étaient adéquates. Maintenant, si la réponse de M. le Ministre ne vous convient pas, c'est un autre problème, mais si le règlement d'ordre intérieur et le délai d'un mois ne vous conviennent pas, c'est un autre problème.

J'estime que les conditions du débat sont plus que respectées. Je vous rappelle qu'on a ouvert le règlement

d'ordre intérieur avec l'assentiment de toute cette commission et de tous les membres présents.

Je vous remercie.

M. Desquesnes (cdH). - Je ne conteste pas ce qui s'est passé maintenant, je dis que nous devrions en tirer des leçons, notamment parce que le groupement d'interpellations et de questions ici était trop nombreuses et n'a pas permis effectivement à un échange véritable sur le sujet.

Mme la Présidente. - Monsieur Desquesnes, s'il vous plaît ! Qui les a déposées ?

Vous contestez le nombre d'interpellations trop nombreuses ?

M. Desquesnes (cdH). - Non, je dis : c'est le groupement qui pose difficulté.

Mme la Présidente. - Je suis d'accord avec vous, mais la discussion appartient au Bureau. Je suis d'accord que ce point sera abordé, mais il sera abordé dans un Bureau élargi ou en Conférence des présidents, très volontiers.

La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Je salue fortement la volonté du Gouvernement d'adopter un texte ce jeudi pour les ASBL, c'est vraiment une très bonne nouvelle.

À côté de cette question des aides de crise et des aides d'urgence, il y a la question du redéploiement. Le Gouvernement y travaille, notamment via Get Up Wallonia, mais je me demande s'il ne faudrait pas petit à petit rapprocher les deux dispositifs, ou en tout cas ouvrir une réflexion là-dessus parce que cette situation de crise, elle devient en fait de plus structurelle. On espérait tous de tout cœur éviter une seconde vague du virus, mais elle est là. Elle s'accompagne d'une cinquième, voire d'une sixième vague d'aides, et celles-ci sont bien nécessaires, on soutient l'action du Gouvernement wallon à cet égard, évidemment. Mais elles ont un impact tout aussi évident sur le budget qui ne dispose pas d'une capacité de lever de fonds illimitée, et si ces aides permettent d'éviter un tsunami de faillites, de maintenir notre économie la tête plus ou moins hors de l'eau, elle ne vise pas à redéployer l'économie et à investir, or stratégiquement, on sait qu'on va devoir vivre encore plusieurs mois avec le virus, que le vaccin ne sera pas prêt avant le printemps, qu'il faudra le réserver pour des publics à risque au début, et cetera.

Et donc il faut anticiper les mois qui viennent et combiner de plus en plus des mesures de crise avec des mesures qui vont être des mesures de reprise et de redéploiement, et peut-être sélectionner dans ce cas des secteurs à soutenir plus ou moins fortement, parce qu'ils ne sont pas tous touchés par la crise de la même façon.

La FGTB, mais aussi M. de Callataÿ plaident en ce sens dans la presse encore aujourd'hui même.

Certaines fédérations patronales ont aussi évoqué l'idée de prises de participation en capital à titre provisoire. Dans certains secteurs, ce n'est pas une mauvaise idée, cela permettrait peut-être aussi d'éviter des effets d'aubaine. Voilà quelques éléments en plus que je voulais soumettre à la réflexion, au-delà du débat que nous avons eu aujourd'hui.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Liradelfo.

M. Liradelfo (PTB). - Merci, Monsieur le Ministre, pour les éléments de réponse, on ne les a pas tous eus évidemment, mais je ne vais pas refaire le débat ici.

Concernant les ASBL, j'entends qu'il y a une réponse du Conseil d'État, mais cela fait quand même neuf mois, donc c'est quand même long aussi pour ces services qui subissent la crise, donc je veux dire, neuf mois, c'est évidemment intenable. J'entends qu'il y a un texte. Je le dis, c'est une bonne chose, j'espère qu'on va trouver une solution pour la survie de ces nombreux services et de tous les emplois qui sont liés, qui sont en jeu.

Pour le quatrième volet d'aides, on comprend évidemment qu'il a fallu déterminer un pourcentage, mais il semble évidemment que vous n'avez pas choisi n'importe comment, ce n'était pas le propos.

Mais on regrette qu'une progressivité n'ait pas été mise en place pour aider les entreprises qui ont perdu un pourcentage plus faible, mais qui sont quand même de toute façon touchées et dans les mêmes difficultés.

Concernant le cinquième volet de l'HORECA, cela soulève encore une fois la question de garantir ou non une aide aussi longtemps que la crise dure et malheureusement elle semble se prolonger.

Ici, vous avez fait le choix d'aide *one shot*, vous connaissez notre position. On va encore revenir, évidemment, parce que je pense que ce système ne correspond pas aux besoins pour le moment et donc on le regrette. On pense qu'il faut vraiment trouver une aide journalière pour le secteur HORECA et on espère que la crise va s'arrêter, mais ce n'est pas ce qui se dessine donc l'aide aujourd'hui n'est pas adaptée.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

Dans ma question, je ne remettais pas en cause le choix du Code NACE pour gérer les aides, nous en avons déjà beaucoup parlé dans ce Parlement et je pense que c'est une solution qui a eu le mérite de permettre de répondre rapidement et efficacement à la crise.

Mais je faisais ici référence à un cas vraiment particulier, celui des sociétés d'échappement, un secteur qui justement ne bénéficie pas d'un code qui corresponde à son activité particulière et nouvelle.

Ce qui a induit un traitement inégal entre des entreprises qui pourtant exercent la même activité.

Au niveau des ASBL, je suis heureuse que la réflexion avance bien et qu'un texte puisse être présenté jeudi.

En ce qui concerne le cas très particulier des Grignoux que j'ai évoqué avec vous, je ne dispose pas des chiffres que vous avez mentionnés. Je crois cependant que l'ASBL bénéficie effectivement de subventions pour ses activités culturelles, mais qui ne peuvent pas être utilisées, sauf erreur de ma part, pour ces activités dans l'HORECA.

Je ne connais pas les détails de ce dossier, à ce titre-là, mais cela mérite, je pense, toute notre attention.

En tout cas, merci pour vos réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Merci, Monsieur le Ministre. On va terminer sur une note positive.

Vous avez fait un exercice très difficile d'essayer de répondre à l'ensemble des questions en un laps de temps réduit, certes un peu plus long que prévu, mais je rappelle quand même à tous les collègues et ils sont beaucoup plus aguerris que moi dans l'exercice parlementaire qu'il existe toujours les questions écrites s'ils veulent avoir un peu plus de détails.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, parce que l'ensemble des commerçants qui ne sont pas, en tout cas, compris dans les aides de la dernière vague vont l'être puisque vous avez mentionné qu'il y avait une réflexion à ce sujet et pour répondre pour mon collègue Maxime Hardy qui a dû nous quitter, il vous remercie aussi pour l'action positive et l'action de concertation que vous avez proposé de faire avec certains propriétaires et en l'occurrence AB-Inbev.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Laruelle.

Mme Laruelle (MR). - Je voudrais évidemment remercier le ministre pour la complétude de ses réponses malgré la difficulté de répondre en trente minutes à plus de cinquante minutes de questions.

Je rappelle aussi que l'on a déjà eu un débat en plénière il y a 15 jours. Je me réjouis évidemment des compléments d'information que le ministre a bien voulu nous donner, que ce soit pour les ASBL à but économique, bien évidemment, et que ce soit également les réflexions en matière d'autres secteurs qui n'ont pas été concernés jusqu'à présent.

Je comprends évidemment parfaitement les réflexions du ministre quant à la réflexion sur les commerces en disant qu'il faut concerter et concerter aujourd'hui à grande échelle, c'est compliqué.

Et si vous aviez concerté, Monsieur le Ministre, je parie avec vous que d'aucuns auraient réussi à critiquer en disant que les mesures ont été prises sans concertation. Je voudrais donc vous remercier, vous encourager et je conclurai en vous disant que ce que le Gouvernement wallon nous dit depuis le début, à savoir qu'ils ne laisseront personne au bord du chemin, c'est effectivement ce que le Gouvernement est en train de faire et vous en particulier.

(M. Fontaine, Vice-président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Je voulais revenir sur mon propos par rapport au plan Horizon proximité et je vous interroge régulièrement sur le sujet aussi, c'était surtout l'articulation avec le digital. Vous avez confirmé que cette articulation existerait, que ce côté digital était même, serait mis en avant davantage à cause de la crise, de ce que cela a montré. Je reviendrai plus précisément sur la question. En ce qui concerne les loyers, merci pour votre réponse et nous suivrons attentivement l'action par rapport à AB-Inbev.

Je voulais justement mentionner le même arrêt que vous, à mon avis en ce qui concerne une chaîne de grand magasin où le loyer n'était pas dû, l'arrêt qui consacre cela, ce qui ne veut pas dire que cela fait jurisprudence, mais c'est intéressant dans le débat, donc merci de continuer cette réflexion sur les loyers, et je suis convaincu que mon collègue Stéphane Hazée en fera de même et viendra vers vous avec une question écrite.

Et enfin dernier point, et je le mets dans ma réplique parce que je sais que vous n'êtes pas concerné, mais vous rappelez souvent les efforts de la SOGEP, de la SOWALFIN pour garantir les prêts et pour rebondir notamment sur les propos de M. Bierin. Alors je voudrais en réplique, ce n'est pas une question, vous demander de relayer à Mme Morreale, pourquoi est-ce qu'on n'a pas la même attitude par rapport à Walter et par rapport aux économies coopératives qui ont montré justement toute leur résilience et qui ont aussi bien besoin de prêt par ailleurs pour faire face à certaine difficulté. Je pense que cela serait intéressant de considérer nos outils économiques, et de considérer l'économie coopérative, et à finalité sociale aussi comme un champ économique, par ailleurs qui s'est montré être un vrai champ économique.

(Mme Cremasco, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Nous clôturons ainsi ce débat et nous repassons à l'ordre normal des questions orales. Peut-être dire à M. Desquesnes que le groupement des questions, cela je n'y suis vraiment pour rien. Je répète que l'ordre du jour de cette commission a été fait au Bureau élargi et pas en Conférence des présidents, et là, par ailleurs je peux vous rejoindre sur la réflexion, Monsieur Desquesnes.

Des motions ont été déposées en conclusion des interpellations de Mme Schyns, M. Desquesnes, Mmes Goffinet et Vandorpe. La première, motivée, a été déposée par M. Desquesnes et Mme Goffinet (Doc. 347 (2020-2021) N° 1) et la seconde, pure et simple, par Mme Laruelle, MM. Fontaine et Bierin (Doc. 348 (2020-2021) N° 1).

L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE M. BIERIN À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'E-
COMMERCE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bierin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'e-commerce ».

La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

M. Bierin (Ecolo). - Monsieur le Ministre, ces dernières années, le commerce en ligne a pris un essor vertigineux, révolutionnant les habitudes de consommations et le paysage des entreprises. La crise de la covid, n'a fait qu'accentuer ce phénomène et si l'e-commerce comporte, peut comporter aussi des avantages dans certains cas sa croissance exponentielle n'est pas sans conséquence sociales, économiques, environnementales.

J'avais adressé cette question, au départ, au ministre-président, car cet enjeu rassemble de nombreuses compétences du Gouvernement, mais je ne doute pas que vous pourrez me répondre de façon tout aussi satisfaisante.

La question de l'e-commerce concerne évidemment des enjeux climatiques et environnementaux, j'ai d'ailleurs interrogé Mme Tellier sur le sujet cette après-midi, mais cette question est aussi liée de façon structurelle aux enjeux des pouvoirs locaux, de la vitalité des centres-ville, du commerce local, des transports, de la mobilité ou encore de l'Union européenne et des relations internationales. La

Commission européenne vient d'ailleurs d'indiquer dans un rapport préliminaire relatif à Amazon que ce géant de l'e-commerce enfreignait les règles de concurrence. Comme agir sur tous ses plans pour freiner l'emballage de l'e-commerce ou en tout cas de l'e-commerce longue distance et low cost qui est nocif pour notre économie locale et pour l'environnement. Par exemple, on a déjà pu débattre des droits de douane sociaux, environnementaux ou encore de la taxation du kérosène.

L'e-commerce peut être utile pour soutenir les circuits courts en mettant en relation directe les producteurs locaux et les citoyens wallons. Il peut éventuellement être utile à nos PME pour exporter, mais seulement dans une certaine mesure étant donné que cela implique un cadre de libre échange qui n'est pas forcément propice à la relocalisation de notre production et de notre consommation. Donc, il faut bien faire ça de façon cohérente avec nos objectifs et évaluer le rapport coûts-bénéfices pour nos PME, pour le commerce local de cette augmentation de l'e-commerce.

Quelle est la stratégie du Gouvernement à cet égard, notamment dans le contexte d'emballage lié au covid ?

Quelle position le Gouvernement défend-il dans les scénarios européens et internationaux sur le sujet ?

Je souhaite également vous interroger sur les plateformes électroniques et l'opportunité de développer davantage d'outils initiés en Wallonie ou, en tout cas, en Belgique. Que met en place le Gouvernement à ce sujet ?

J'avais également une question plus précise quant aux emplois liés à l'implantation d'Alibaba à Liège parce que les chiffres que vous m'aviez communiqués semblaient contradictoires avec ceux communiqués par M. Crucke ; l'un parlant de 900 emplois directs et l'autre de 240 emplois directs, mais il semble qu'il s'agisse d'étapes différentes du développement du projet et que ces chiffres correspondent donc à deux étapes différentes de développement du projet, comme je le disais.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, vous posez une question importante. Dans le contrat de la stratégie numérique de la Wallonie, Digital Wallonia, l'e-commerce est une priorité forte du redéploiement économique de la Région. Entendons-nous bien, il s'agit de permettre pour l'essentiel à nos commerçants

exerçant une activité en présentiel de pouvoir eux-mêmes être formés à l'articulation, au départ de leur activité, d'une activité également à distance d'e-commerce, eux-mêmes ou à travers une formation en digital marketing ou à travers une plateforme locale ou supralocale.

Deux mille commerçants et indépendants ont été formés dans le contexte du programme Digital Commerce. Plus de 1 000 d'entre eux sont connectés à la plateforme d'e-learning attachée au projet pour progresser dans l'appropriation du digital marketing.

Il s'agit d'une initiative gratuite qui a été menée par l'ADN en collaboration avec le Syndicat national des indépendants pour aider nos commerçants à relever les défis qui se présentent à eux.

Plus généralement, il est clair que différencier le commerce de l'e-commerce doit, me semble-t-il, être approché d'une façon nouvelle puisque les deux sont de plus en plus complémentaires pour une série d'activités.

Je pense donc qu'une bonne partie de la réponse à l'impact de l'e-commerce passe par le fait de pouvoir fortifier, densifier la présence, l'action, le déploiement de notre commerce physique, même évoluant dans son activité de type classique combinée, à chaque fois que c'est possible, avec l'e-commerce.

Par ailleurs, en ce qui concerne les e-commerçants, une série de mesures sont prises – je les tiens à votre disposition – à travers la plateforme Digital Wallonia avec le référencement de ceci à travers la cartographie des entreprises du secteur numérique qui proposent des services et des produits à destination de l'e-commerce, des formations en digital marketing, des soutiens à travers les acteurs dans les activités de support comme la logistique ou les plateformes.

De nouveaux projets sont par ailleurs en cours de développement et l'e-commerce, dans sa dimension proximité, dans sa dimension articulation avec le commerce physique, sera indubitablement l'une des priorités de notre prochain plan de relance ainsi que du plan commerce « Horizon-Proximité ».

Par ailleurs, en ce qui concerne ces nouveaux modes de fonctionnement, il convient que nous puissions les aider. Le fait d'aider les plateformes locales, les centres, les activités de commerce, les activités de commerces de centre-ville, les associations de commerçants est un élément majeur dans l'organisation de ce soutien, de même que les aides directes aux commerçants qui recourent à ces éléments liés à la modernisation de leur activité, mais aussi à leur structuration vers l'e-commerce combiné à leur activité classique.

Ensuite, il y a le débat sur les géants de l'e-commerce. J'ai lu avec beaucoup d'attention la communication de Mme la Commissaire Vestager qui a annoncé ouvrir une enquête concernant Amazon peut-

être de présomption d'abus de position dominante ou d'abus en termes concurrentiels. C'est au niveau européen, vous l'avez souligné vous-même, que les éléments qui sont de nature à rééquilibrer les plateaux entre e-commerces et commerces de proximité, fussent-ils partiellement en digital, doivent s'organiser en incluant évidemment des coûts liés aux externalités à travers les dispositions que l'Europe est en train de réfléchir ou d'autres éléments encore de manière à éviter que l'e-commerce ne vienne, de façon substantielle, et l'on a vu avec beaucoup d'interpellations, les chiffres récents des géants de l'e-commerce à travers cette période de pandémie.

Par ailleurs - en j'en termine par là pour rester dans le timing qui m'est légitimement imposé -, les chiffres qui avaient été annoncés concernant le résultat de la présence d'Alibaba et de sa filiale à Liège, et qui avaient été notamment soulignés, je pense, dans un article de *La Libre* du 14 novembre ne sont pas contradictoires puisqu'on parle évidemment, comme vous l'avez souligné, d'éléments de temporalité qui sont différents.

J'attire l'attention sur le fait que puisque vous l'évoquez, nous avons, avec l'AWEx et l'Université de Liège, présenté vendredi un outil qui est, me semble-t-il, vraiment très bien structuré qui consiste à étudier de façon très précise l'évolution de l'emploi direct, indirect, induit, secteur par secteur, activité par activité, à l'aéroport de Liège et l'on retrouvera, bien sûr à l'avenir, dans ce baromètre, les activités liées à la plateforme d'Alibaba Cainiao.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

Certes, c'est au niveau européen que cela se joue par rapport aux géants de l'e-commerce, mais la Wallonie contribue aux positions que la Belgique défend au Conseil des ministres européen et donc on a aussi notre mot à dire là-dedans.

Je me dois, plutôt pour la boutade, de citer Mme Galant qui estimait récemment dans la presse qu'il fallait arrêter immédiatement d'acheter en ligne pour privilégier le commerce local. Compte tenu de la conjoncture, l'e-commerce semble malheureusement avoir de beaux jours devant lui par rapport à cette ambition de notre collègue, Mme Galant. Mais il paraît important de rester en tout cas attentifs à cette thématique pour que son développement se fasse de manière cohérente avec nos objectifs et comme vous l'avez dit, dans un but de soutenir l'économie locale et les PME wallonnes, mais j'entends bien que c'est là la stratégie du Gouvernement.

Enfin, je terminerai en disant qu'un contact avec le Fédéral pourrait aussi être utile afin de bien coordonner les efforts, notamment par rapport à Bpost, qui

développe des centres de logistique qui s'orientent fortement vers cette activité.

À cet égard, je m'interroge aussi — je conclus très rapidement — sur la question des délais de livraison qui mettent beaucoup de pression sur les travailleurs du secteur alors que dans beaucoup de cas, attendre un ou deux jours de plus pour être livrés ne serait vraiment pas dramatique. Mais là, c'est également plutôt au niveau fédéral que cela se joue.

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
SANTÉ DU SECTEUR WALLON DE LA
CONSTRUCTION »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la santé du secteur wallon de la construction ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

Mme Schyns (cdH). - Monsieur le Ministre, le secteur wallon de la construction représente environ 60 000 emplois directs et des milliers d'autres indirects.

Il y a quelques semaines, dans un communiqué de presse, vous vous réjouissiez de la bonne santé des nouvelles constructions dans le secteur de l'immobilier en Wallonie dont les projets sont en hausse : « Les mécanismes mis en place pendant la crise pour assurer la pérennité des activités ont fonctionné. Je remercie l'administration et les villes et communes, les architectes et les porteurs de projets, d'avoir poursuivi les procédures administratives et urbanistiques de façon adaptée vu les circonstances, mais avec une grande efficacité ».

Je ne peux que me réjouir des procédures administratives accélérées pour le secteur de la construction.

Sur le plan économique, en revanche, je ne suis pas sûre que l'augmentation de 2 % des permis résidentiels en Wallonie au premier semestre 2020 soit réellement synonyme de bonne santé du secteur de la construction. En effet, lorsque l'on interroge ces derniers, il apparaît que leur carnet de commandes a fondu au cours de la crise : de six mois, celui-ci a été réduit de plus de moitié ! Dès lors, on devrait en conclure que la mesure d'accélération de délivrance des permis aura,

effectivement, un effet bénéfique, mais à court terme seulement sur la situation du secteur, mais que sur du plus long terme, la situation risque d'être plus compliquée.

Monsieur le Ministre, avez-vous des informations quant à la situation du secteur wallon de la construction ?

Des mesures structurelles, autres que celles de l'accélération du traitement des dossiers de permis, sont-elles envisagées pour les soutenir ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, tout d'abord, concernant le résultat des permis délivrés au premier semestre 2020, ceux-ci sont tirés principalement à la hausse par une augmentation du nombre de permis délivrés aux mois de mars et au mois d'avril. Une des raisons est très certainement à trouver dans la poursuite de l'encodage en mars et avril des permis des mois précédents. Par ailleurs, l'AGW visant à suspendre en avril les délais de rigueur dans le cadre de l'instruction des permis pour éviter les décisions par défaut, n'a pas bloqué l'instruction des demandes, ou en tout cas une partie de l'instruction des demandes, puisque le fait de ne plus avoir de délais de rigueur n'empêche évidemment pas d'avoir des délais de traitement.

Par ailleurs, les communes ont effectivement continué à instruire et à délivrer, à un point tel que les permis résidentiels ont augmenté de 2 % en Wallonie au total pour le 1er semestre 2020, pour atteindre 3 275 bâtiments neufs. Les permis pour des appartements ont, quant à eux, augmenté de 28 % en Wallonie pour atteindre un total de 2 941 appartements neufs.

Le maintien des activités immobilières et de la construction est, vous l'avez souligné, un réel vecteur d'emploi, mais aussi un vecteur de relance puisque, pour le seul emploi salarié, on estime à 60 000 emplois, ce que le secteur de la construction représente.

Le secteur de la construction a bien sûr lui aussi été impacté par la crise du coronavirus, malgré une série de mesures de sauvegarde adoptées – les droits-passerelles, chômage temporaire pour cas de force majeure suivant la situation - et les différents éléments d'adaptation qui ont été pris également par le Gouvernement wallon.

Le premier trimestre, pendant la période du premier semestre qui a été un quasi-confinement pendant cette période en particulier, les activités de construction ont chuté spectaculairement, ce qui donne pour le premier trimestre 2020 un recul de 6,6 %, selon les prévisions de

la BNB. Pour le deuxième trimestre, on estime qu'une baisse jusqu'à 30 % a été enregistrée. D'après les enquêtes – ce sont des enquêtes, mais indicatives – on constate que 23 % des entrepreneurs devraient, d'ici à la fin de l'année, diminuer le volume de leur personnel employé ; 9 % d'entre eux craignent une faillite et on estime que globalement, le secteur s'attend à une rétraction d'ici à la fin de l'année et compte tenu des nouvelles dispositions de l'ordre de 10 % à 12 % de son activité.

Ce sont évidemment des projections soumises à différents aléas et les premiers d'entre eux étant évidemment l'évolution de la pandémie. Par ailleurs, la confédération et le secteur encouragent les Gouvernements à prendre des mesures de soutien à la poursuite, voire à la relance de l'activité. Notons que le Fédéral vient de prendre une mesure qui est intéressante, qui était attendue, c'est le fait de faire passer la TVA à 6 % sur les opérations de démolition-reconstruction qui vont pouvoir jouer un rôle important également dans la rénovation des centralités qui nous occupe de façon importante.

Nous avons échangé tout à l'heure concernant la poursuite de la délivrance des permis pour lesquels je remercie les administrations, en ce compris les administrations locales qui ont pu, à la lumière des expériences de la première période de confinement, adapter leur fonctionnement, s'adapter aussi au télétravail pour permettre, dans l'immense majorité des cas, la poursuite de la délivrance des permis et donc des chantiers ultérieurs.

Nous avons aussi de grands chantiers de rénovation au niveau wallon, d'isolation, de transition énergétique, qui vont constituer autant de perspectives qui me semblent intéressantes pour le secteur. Mais je serais très curieux de partager avec vous le bilan effectif de l'année 2020 du secteur de la construction, tant j'y observe des situations très contrastées avec des foyers de développements d'activités dans certains cas, des activités freinées, notamment à l'intérieur, pour certains autres intervenants, entrepreneurs ou indépendants.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour l'ensemble des chiffres qu'il a cités, et c'est vrai que ce sont des projections, mais certains chiffres doivent nous interpeller, les 23 % des entrepreneurs qui estiment qu'ils vont devoir diminuer le volume du personnel employé, ce sont des chiffres qui doivent nous interpeller, par rapport, Monsieur le Ministre, à votre futur plan de relance, car je vous rejoins sur un point vraiment c'est les situations qui sont très variées à la fois peut-être en fonction des zones géographiques, mais aussi en fonction du type d'entreprise de construction, si ce sont des entreprises générales ou si ce sont des menuiseries qui font spécifiquement des rénovations.

On est dans des situations très différentes et donc je me demande si ce ne serait pas aussi intéressant d'avoir une analyse plus fine en fonction des secteurs différents de la construction pour voir dans votre futur plan de relance quels sont les grands axes que vous devez développer, puisque je ne doute pas que par rapport à la rénovation, par rapport à l'isolation il y aura des enjeux qui sont des enjeux à la fois de logement, mais aussi des enjeux liés aux consommations d'énergie, donc nous serons particulièrement attentifs à cet enjeu dans le plan de relance.

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES
HANDICAPS STRUCTURELS DU SECTEUR
ALIMENTAIRE WALLON »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les handicaps structurels du secteur alimentaire wallon ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

Mme Schyns (cdH). - Monsieur le Ministre, le 18 septembre dans les colonnes de *L'Écho* le Président de la FEVIA Wallonie relevait une série de handicaps structurels pour le secteur alimentaire wallon. Si l'année 2019 a été excellente pour le secteur une analyse plus poussée des chiffres permet de relativiser la nouvelle parce que les exportations se portent bien 7 % à la hausse, mais le marché intérieur recule de 4 %. La hausse des achats transfrontaliers en Allemagne, en France et au Luxembourg affecte le marché intérieur nous dit la FEVIA, les prix pour les alcools, les eaux et les sodas sont moins élevés là-bas, en cause une main-d'œuvre 20 % plus chère, les coûts de l'énergie et les taxes levées ces dernières années. Le dommage pour les secteurs ne serait pas mince toujours d'après le président de la FEVIA, 640 millions d'euros.

Même si la crise à remis au goût du jour l'agriculture locale le boum du bio aurait aussi tendance à ralentir faisant suite à la crise du covid il y a également des craintes à avoir, et ce en considérant que la grande distribution ne représente qu'un tiers des marchés du secteur. Additionnant à cette vision le lien entre les secteurs alimentaires wallons et l'HORECA qui a souffert de la crise et qui se retrouve dans une situation encore très compliquée aujourd'hui. D'ici la fin de 2020, FEVIA Wallonie s'attend donc à une baisse

de l'emploi, à des problèmes de liquidité qui touchent une entreprise du secteur sur cinq et au report d'investissement. FEVIA a synthétisé ses priorités et ses revendications dans un plan où il est question de soutien et la compétitivité des entreprises de développement d'une stratégie d'économie circulaire dont nous avons déjà parlé ici. De système alimentaire plus durable, d'investissement dans le numérique pour améliorer la traçabilité des produits et l'information consommatrices.

M. le Ministre est-ce que vous avez pris connaissance de ce plan ? Comment intégrerez-vous cette vision alimentaire wallonne dans la définition de vos politiques d'économie circulaire, mais aussi de développement numérique puisqu'il y a énormément de compétence qui est les vôtres qui sont divers, mais qui se retrouvent dans ce plan stratégique de la FEVIA ?

Mme la Présidente. - Merci, Mme Schyns, et merci de vous être adaptée, car j'ai sauté votre question 18. Vous avez bien posé la question qui correspondait au titre que j'ai mentionné. M. le ministre va répondre et puis je vous rendrai la parole pour la question 18.

La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, nous avons effectivement bien reçu et nous avons pris connaissance du rapport de la FEVIA que vous évoquez dans votre question. Et c'est à raison que je partage la conviction que vous exprimez de l'importance de ce secteur pour notre région. FEVIA Wallonie représente 1 581 entreprises dont 97 % sont des PME. L'activité agroalimentaire wallonne, ce n'est pas moins de 23 558 personnes employées et un chiffre d'affaires de 8,7 milliards d'euros et je cite ici FEVIA.

Pour ce qui concerne les politiques à mettre en œuvre, certaines mesures relèvent du Fédéral. Vous avez raison d'évoquer la concurrence des achats transfrontaliers. Il y a une élasticité à la fiscalité et encore plus dans un territoire comme le nôtre où de mémoire 50 % de notre population habite à moins de 40 kilomètres d'une frontière. Ce qui fait que les déplacements vers les régions voisines en France, au Grand-Duché de Luxembourg, aux Pays-Bas ou en Allemagne sont évidemment aisés pour des gens qui vont y effectuer leurs achats.

Vous avez, comme moi, peut-être observé régulièrement des publicités qui sont faites depuis les enseignes des pays voisins, très largement sur notre territoire, de manière à pouvoir capter une partie de notre clientèle. Je pense que cela ressort du rapport de la FEVIA qui évoquait une poursuite de la croissance à l'externe et, en même temps, une régression concernant l'activité interne.

Cette question des achats transfrontaliers ne peut pas être traitée ici au niveau régional wallon, ce n'est pas notre compétence, pas plus que d'éventuelles règles déloyales en matière de pratiques commerciales, mais j'ai l'intention dans les tout prochains jours de m'entretenir avec mes collègues fédéraux.

Partant d'une très bonne intention, certaines taxations motivées par des considérations de santé ou bien d'alimentation du budget public entraînent finalement des effets négatifs et le produit net de cette taxation s'avère, dans certains cas, faible, nul, si pas négatif.

En ce qui concerne la Wallonie spécifiquement, je pense que nous continuons et nous devons continuer à investir dans plusieurs actions, d'une part, créer, permettre à des filières de croître, des filières nouvelles, durables, porteuses de développement économique qui s'adaptent aussi aux nouveaux besoins.

Par ailleurs, un sujet reste légitimement évoqué : la disponibilité des compétences, qu'elles soient techniques dans les métiers STEM, à travers la formation en alternance. On sait que, dû à l'action de nos centres de compétence de l'IFAPME, on doit pouvoir répondre rapidement aux besoins en termes de compétences, aux besoins en termes de main d'œuvre.

Notons également qu'à travers la digitalisation, donc l'apport que nous pouvons offrir à nos industriels, à nos entités, ce sont des pans entiers de gains de compétitivité que l'on peut grignoter.

D'autre part, indépendamment du local, de la mutualisation de certains équipements, de l'investissement dans les compétences, de la transition énergétique, du soutien en ce qui concerne les innovations en termes de distribution, d'emballage et d'autres actions très pertinentes.

Je pense que l'on doit continuer à travers les efforts de l'AWEx et de notre administration de permettre à nos entrepreneurs de continuer à gagner, si je peux permettre, de grignoter à l'international des espaces supplémentaires pour pouvoir faire valoir leur savoir-faire et nos produits de grande qualité.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Je remercie M. le Ministre d'avoir signalé qu'il allait prendre des contacts sur ce sujet-là, mais, je n'en doute pas, sur d'autres sujets aussi, mais spécifiquement sur l'enjeu de la concurrence transfrontalière avec ses collègues fédéraux. Ce n'est effectivement pas une compétence wallonne.

Par contre, sur vos compétences wallonnes, Monsieur le Ministre, et notamment par rapport à l'économie circulaire et au développement du numérique, je reviendrai sans doute vers vous où l'on aura le débat lorsque vous présenterez le plan d'économie circulaire.

En effet, plus spécifiquement sur ces questions-là, qui sont des demandes de la FEVIA, je vous ai entendu lister des enjeux, la disponibilité des compétences, la digitalisation, et cetera, mais pas citer des axes concrets de votre politique et de ce qu'il y aura dans ce plan d'économie circulaire ou en lien avec les enjeux numériques, donc je ne manquerai pas de revenir avec une question plus spécifique là-dessus. Merci.

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE
PAYSAGE DES OUTILS ÉCONOMIQUES
WALLONS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le paysage des outils économiques wallons ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

Mme Schyns (cdH). - Monsieur le Ministre, dans les colonnes du journal *L'Écho*, Denis Knoops, ancien patron de Delhaize et nouveau président de finance&invest.brussels – ex-SRIB – déclarait le 3 octobre dernier qu'il souhaitait – et je le cite – que l'on arrête « d'inventer de nouveaux organismes censés répondre à des problèmes, le style "On crée ça pour aider les jeunes à trouver un emploi", avant de créer un autre organisme pour aider ensuite les entrepreneurs à aider les jeunes, c'est véritablement une maladie en Wallonie. Cela ne résout rien, ça ne crée que des effets d'aubaine chez certains, là où les vrais entrepreneurs n'ont pas le temps de s'intéresser ni à ces mesures ni à la politique, eux ils bossent. C'est fou comme le monde politique et le monde de l'entreprise non seulement ne se parlent pas, mais ne se comprennent pas ».

J'imagine que, comme moi, vous trouvez que ces mots sont particulièrement durs et durs aussi pour la Wallonie.

Dès lors, j'avais envie de vous entendre, Monsieur le Ministre, sur ces propos.

Souhaitez-vous rationaliser le paysage des outils économiques wallons ? Cette volonté était inscrite dans l'accord de majorité MR-cdH de 2017, mais elle n'a pas pu être réellement concrétisée.

J'ai noté que dans la DPR, PS-MR-Ecolo, en page 32 que vous disiez que le Gouvernement allait poursuivre la rationalisation des structures et des dispositifs de soutien aux entreprises et aux indépendants.

Doit-on en comprendre que les outils économiques seront rationalisés ?

Qu'allez-vous faire en la matière, puisque maintenant vous êtes aux manettes de la politique économique wallonne ?

Si vous rationalisez les outils économiques, lesquels et quelles sont donc vos intentions sur ce sujet ?

Merci à vous.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, je dois dire que la volonté de rationalisation du paysage institutionnel wallon ainsi qu'en particulier du paysage des outils économiques, est une volonté qui m'anime de façon totalement déterminée.

Ce n'est pas récent puisque, sous la précédente législature, nous avons déjà, dans la foulée de certaines décisions prises, déjà antérieurement, pris toute une série de décisions.

Ces décisions concernaient notamment le périmètre de la SRI, de la SOWALFIN, des *invests*, le fait d'intégrer la SOGEPa et la SPAQuE, le fait de pouvoir intégrer un certain nombre de filiales de ces structures et on a, au total, rationalisé déjà un grand nombre d'institutions, dont je tiens ici la liste à votre disposition.

Mais il ne faut pas s'arrêter en aussi bon chemin, si je puis dire, puisque de façon très claire, il y a trop de structures en Région wallonne et cette législature doit marquer un tournant vraiment décisif en la matière, dans le prolongement de ce qui a été fait les années antérieures.

Et la Déclaration de politique régionale, d'ailleurs, prévoit la poursuite de cette rationalisation et des structures et des dispositifs de soutien. Cela ne vaut d'ailleurs pas uniquement que pour le monde de l'entreprise. Cela vaut aussi pour un certain nombre d'autres acteurs en Région wallonne.

Notons, par exemple, récemment, qu'il est vrai, dans le contexte de la fin et de la modification des soutiens des fonds structurels européens, la rationalisation concerne aujourd'hui Innovatech et Pi Carré. Des collègues m'ont posé des questions au Parlement à cet égard.

Par ailleurs, de façon générale, l'approche doit être orientée services, clients, entreprises et dans le cadre notamment du contrat d'administration de mon département, du travail mené par les outils financiers, nous aurons sous cette législature, la concrétisation de décisions en la matière.

En ce qui concerne plus particulièrement l'innovation, par exemple, je souhaite vraiment optimiser l'écosystème de soutien à l'innovation. L'objectif est de recentrer le soutien à l'innovation de première ligne au niveau des CEEI qui pourront dès lors accompagner les entreprises, tant sur les aspects économiques que dans leurs démarches d'innovation. Ceci sera fait selon une méthodologie structurée, harmonisée, sous le pilotage de la SOWALFIN, qui pourra également apporter un soutien plus spécialisé aux entreprises qui le requièrent en termes d'accompagnement à l'innovation technologique et de support à la propriété intellectuelle.

La SOWALFIN assurera également le relais vers les autres opérateurs de l'innovation, comme les universités, les incubateurs spécialisés ou les pôles de compétitivité.

La Déclaration de politique régionale prévoit par ailleurs - ce passage a été minutieusement pesé et soupesé, d'ailleurs - que les outils financiers et économiques de la Wallonie, la SRIW, la SOGEPa, la SOWALFIN et les *invests* locaux puissent s'inscrire encore davantage dans une démarche volontariste de soutien efficace aux entreprises.

À cet effet, il est prévu que Synergie Wallonie, la filiale commune, la coupole, si je puis dire, à la SRIW, la SOGEPa et la SOWALFIN, puisse voir son rôle renforcé afin de proposer une expertise mutualisée et d'accentuer les synergies en termes de services, de support, de services juridiques, de communication, de service compliance, et cetera. Je m'inscris totalement dans cette démarche que nous sommes en train de construire.

Par ailleurs, il est prévu d'accompagner les *invests* dans leurs efforts de rationalisation et de coordination, et ce toujours dans ce même objectif orienté entreprises. Il importe pour les *invests* d'atteindre une taille critique suffisante pour diversifier le portefeuille, et ainsi permettre d'en supporter les risques et les coûts de gestion, a fortiori pour les *invests* de taille moyenne.

La complexité des enjeux nécessite aussi de se doter des compétences nécessaires et de maintenir ou accroître le niveau de professionnalisme. Dans cette optique, un rapprochement entre Nivelinvest et Namur

Invest, soutenu par tous les parlementaires de cette assemblée a été opérationnalisé, destiné à mettre en commun les services administratifs, à pouvoir spécialiser, et bien sûr offrir et améliorer l'offre de financement aux entreprises de la zone concernée. Nous poursuivons un certain nombre de rapprochements, de coopérations, de rationalisations en la matière, mais je compte bien à travers Get up Wallonia que cela concerne toutes les structures de la Région wallonne, monde de l'économie, pas de l'économie, directe, indirecte, associatif, et cetera. Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Je remercie le ministre. Il a cité Pi Carré et Innovatech. C'est vrai que c'est un sujet dont on a déjà parlé. Pour la suite, j'ai entendu différentes informations, mais rien au niveau concret par rapport aux invests où vous nous dites qu'ils doivent avoir une taille critique. Mais qu'est-ce que cela veut dire derrière, est-ce que cela va demander que certains collaborent plus ? J'imagine bien que oui. Mais jusqu'où est-ce que cela va aller dans les collaborations ? Rationaliser veut parfois dire aussi fusionner différentes structures, je n'ai pas entendu ce mot, donc j'y serai attentive pour la suite, puisque je pense que c'est un dossier de longue haleine pour le Gouvernement et je ne doute pas que vous viendrez vers nous avec une présentation en temps voulu.

(M. Fontaine, Vice-président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE MME GALANT À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
TENSION SOCIALE AU SEIN DE L'USINE
CARTHUPLAS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Galant à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la tension sociale au sein de l'usine Carthuplas ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). - Monsieur le Ministre, rassurez-vous, je vais être très rapide, vu que la situation a évolué entre le dépôt de ma question et aujourd'hui.

Ce samedi après-midi, c'était la fin de la grève chez Carthuplas. Le travail a repris ce lundi. Apparemment, le bourgmestre d'Hensies aurait joué un peu le

conciliateur entre la direction de la cartonnerie et les travailleurs. Ils étaient en grève depuis le 2 novembre, suite à l'annonce de sept licenciements. Ils voulaient une grève au *finish*, mais fort heureusement, le travail a pu reprendre.

Et donc, Monsieur le Ministre, c'était pour vous demander si vous aviez été informé de la situation dans cette entreprise de l'entité d'Hensies et quelles étaient les perspectives d'avenir pour les entreprises de vente de CD et de DVD qui sont impactées par la digitalisation. Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, effectivement, le 30 octobre dernier, la direction de Carthuplas a annoncé son intention de licencier malheureusement sept travailleurs.

La direction justifie cette décision par un contexte économique difficile, par la crise covid qui a accéléré le phénomène d'une baisse structurelle de la demande des produits de l'entreprise, notamment des boîtiers de CD et DVD, à la suite de la digitalisation croissante de leur métier. La direction a également précisé que l'activité a diminué malheureusement ici aussi de 30 % par rapport à l'année dernière, que le chiffre d'affaires de 2020 devrait baisser de 40 % et que 40 % du personnel est hélas, en chômage économique temporaire depuis sept mois.

Concernant la consommation de musique enregistrée dans le monde, la chute au fil du temps de la consommation de produits physiques dans la part du chiffre d'affaires est très forte comme nous pouvons l'observer. Dans le même temps, il y a une nette augmentation du streaming ces dix dernières années alors qu'il était presque inexistant pendant la première décennie du 21^e siècle. Ainsi, depuis 2001 où le support physique comptait pour la quasi-totalité des 23 milliards de dollars de chiffre d'affaires, en 2019 ce support ne représente plus que 21 % des 20 milliards de dollars de chiffre d'affaires du secteur mondial, soit environ 4 milliards de dollars ce qui constitue une baisse, hélas, de plus de 80 %.

L'exception notable est le vinyle dont les revenus sont passés de 81 millions de dollars en 2010 à plus de 700 millions de dollars en 2019. Pour les autres supports physiques, seul le répertoire classique se maintient et a même augmenté entre 2018 et 2019. De plus, le marché de la vente physique de musique en 2019 était pour plus de la moitié situé en Asie.

Pour la Belgique le marché physique de la musique est passé de 237 millions en 2009 à 31 millions en 2018 avec une baisse continue.

Il n'y a pas un seul pays au monde qui ne soit concerné par cette baisse à part le marché de niche du vinyle que je viens de situer.

Pour ce qui est du visionnage de film en format physique en Belgique, un recul des supports physiques est aussi observé, passant de 302 millions en 2009 à 163 millions en 2018. En France, la source du Centre national du cinéma et de l'image animée nous permet de voir l'évolution des ventes de DVD en France. Le chiffre d'affaires du DVD est passé de 1,8 milliard d'euros en 2004 à 284 millions en 2019. Le Blu-ray est toutefois en augmentation, passant, et je vous donnerai tous ces chiffres bien sûr, de 14 à 122 millions d'euros de 2007 à 2019. Malgré ce fait, les spécialistes sont d'avis que de nouvelles technologies DVD, tel que le 8K Blu-ray n'inverseront pas significativement la tendance pour compenser la baisse du DVD au niveau mondial.

Enfin, des données fournies par IHS Markit, société américaine d'information économique, mettent en avant une réduction de moitié des ventes de DVD dans le monde et aux États-Unis, dans ce contexte les perspectives sont hélas, malheureusement assez sombres. Je suis content qu'une médiation ait pu être menée au cours des derniers jours, de manière à ce que l'on puisse entrevoir, que l'on puisse aussi avoir du temps qui permette je l'espère, une réorientation, une spécialisation, une reconversion tant le secteur paraît aujourd'hui confronté à des vents contraires et à des difficultés ou à des évolutions qui sont majeures.

M. le Président. - La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour tous ces éléments de réponse.

Comme vous, j'espère qu'il y aura une possibilité de réorientation ou de reconversion parce que c'est encore malheureusement une entreprise familiale dans une région qui est déjà fortement défavorisée au niveau de l'emploi. Quand vous dites qu'il y a 40 % du personnel de cette entreprise qui est en chômage économique, je pense que les mois à venir ne seront pas plus positifs en tout cas pour ce secteur-là. J'espère que cette reprise du travail, cette concertation, ce dialogue, pourra permettre, qu'avec la direction les travailleurs puissent aller vers une reconversion pour sauver cette entreprise dans une région qui je le répète est fortement défavorisé au niveau de l'emploi.

**QUESTION ORALE DE M. TZANETATOS À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
RÉFORME DU PRÊT COUP DE POUCE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tzanetatos à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la réforme du prêt Coup de pouce ».

La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

M. Tzanetatos (MR). - Monsieur le Ministre, je souhaitais vous interroger sur le prêt Coup de pouce de manière générale, mais surtout sur sa mutation telle qu'elle a été en tout cas envisagée lors du Gouvernement du 9 juillet dernier puisque, on le sait, le prêt Coup de pouce a eu un véritable succès. Ce sont 680 prêts qui ont été enregistrés pour un montant d'un peu plus 12 millions d'euros peut-être même plus tôt presque 13 millions d'euros.

Vous aviez envisagé lors de votre gouvernement de lui apporter une certaine mutation afin de coller aux besoins. Besoins qui sont générés par la crise que de nombreuses entreprises rencontrent aujourd'hui. Je pense que l'on peut faire de la politique comme on le souhaite, mais d'aucuns ne pourraient avoir l'honnêteté de dresser le constat que ni la Région ni l'État fédéral n'arriveront à pallier à tous les membres que la crise suscite. Manque financier auprès des différentes entreprises qu'elles soient petites, moyennes, grandes ou des indépendants même qui travaillent seul et qui sont touchés de plein fouet par la crise. Je pense qu'avec les différences interpellations auxquelles vous avez dû répondre dans un délai très court tout à l'heure, on a bien compris que tout le monde s'accordait sur la question.

Aujourd'hui, la mesure vise à permettre aux entreprises d'emprunter chez le particulier. Cela présente des avantages de part et d'autre ; pour les PME, cela leur permet d'emprunter jusqu'à 250 000 euros avec une souplesse en termes de remboursement quant aux échéances. Elles peuvent être mensuelles, trimestrielles, semestrielles, voire annuelles. Ils pourraient peut-être rembourser ces échéances anticipativement, ce que propos incompréhensibles, ne prévoit pas dans sa formule actuelle.

Pour le particulier qui a des liquidités et qui souhaite apporter sa pierre à l'édifice dans la manière de résoudre cette crise pour ces entreprises, un retour

financier est envisagé, avec notamment un crédit d'impôt évalué à 4 %, ce qui n'est pas mal. Ils peuvent prêter jusqu'à 100 000 euros, ce qui permet d'avoir une réduction d'impôt de 4 % pour les quatre premières années et de 2,5 % pour les années suivantes.

Monsieur le Ministre, j'aurais simplement souhaité savoir où en étiez-vous dans cette application ?

Comment envisagez-vous l'attitude des entreprises face à cette proposition, à cette nouvelle possibilité de pouvoir se financer pour faire face à la crise ?

Je pense que l'on doit faire l'effort de pouvoir trouver des alternatives au financement de l'État, et l'une de ces alternatives est de faire appel à la solidarité des citoyens, même si elle est rémunératrice, dans une moindre mesure, mais rémunératrice tout de même, mais une solidarité qui permettra d'éviter des catastrophes, parce qu'un financement permettra de préserver les emplois et donc, c'est une certaine forme de solidarité. Je vous remercie pour votre réponse.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, comme vous l'indiquez, depuis sa mise en œuvre en 2016 et jusque fin 2019, le prêt « coup de pouce » a généré un total de 680 prêts enregistrés pour 12 777 214 euros.

Je peux vous préciser à cet effet que, sur la seule année 2019, la SOWALFIN a reçu 310 demandes d'enregistrement pour 5,73 millions d'euros. Pour 2020, 205 demandes d'enregistrement ont été reçues au 31 août 2020 pour un montant total de prêts « coup de pouce » de 3,54 millions d'euros, ce sera un chiffre à actualiser à la fin de cette année.

Le Gouvernement a en effet approuvé en première lecture l'avant-projet de décret et l'avant-projet d'arrêté modifiant le dispositif. Vous en avez précisé les principaux marqueurs lors de votre question. Le nouveau prêt « coup de pouce » me semble un beau succès.

Une série de consultations ont été menées en suite de cette première lecture, s'agissant d'un dispositif qui permet l'octroi d'un avantage fiscal à l'impôt des personnes physiques pour le particulier qui octroie le prêt.

En effet, en fonction de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions, et plus particulièrement ses articles 5/7 et 5/8, nous devons informer les autres régions de notre projet, mais également solliciter l'avis de la Cour des comptes.

Par ailleurs, l'avis du Gouvernement fédéral a été sollicité en ce qui concerne l'applicabilité technique du dispositif, conformément à l'accord de coopération du 7 décembre 2001 entre l'État fédéral et les Régions relatif à l'échange d'informations dans le cadre de l'exercice de leurs compétences fiscales et aux procédures de concertation concernant l'applicabilité technique des modifications aux impôts régionaux projetées par les Régions, et l'applicabilité technique de l'instauration, par les Régions, de réductions ou d'augmentations générales de l'impôt des personnes physiques dû.

Je porte à votre information que l'Autorité de protection des données a également été consultée comme il est obligatoire de le faire.

Au niveau de la Région, le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie, mais également le Conseil de la Fiscalité et des Finances ont été invités à remettre un avis sur le projet.

Une fois l'ensemble de ces concertations et consultations réalisées, le Gouvernement a approuvé en deuxième lecture ce texte, le 15 octobre dernier, l'avant-projet de décret et l'avant-projet d'arrêté. L'avis du Conseil d'État a été sollicité dans la foulée et le délai dans lequel cet avis devait être rendu a expiré ce 17 novembre.

Nous venons de recevoir cet avis du Conseil d'État hier. Je vous avoue que je n'ai pas, depuis hier, encore eu une minute pour en prendre connaissance, mais je vais m'y plonger incessamment.

Le projet de texte va donc être inscrit en intégrant les remarques du Conseil d'État à l'examen de notre Gouvernement, de façon imminente.

L'objectif est clairement de pouvoir présenter le projet de décret au Parlement wallon d'ici la fin de cette année encore. Il est en effet prévu que le dispositif, tel qu'adapté, puisse entrer en vigueur le 1er janvier prochain.

Pour répondre à votre interrogation, ce sont les nouveaux prêts « coup de pouce » qui pourront bénéficier du dispositif tel qu'il est en voie d'être modifié, adapté, amplifié.

Il ne sera en effet pas possible que les prêts déjà conclus actuellement puissent bénéficier des conditions adaptées. Je porte à votre attention que c'est bien la date de remise des fonds qui déterminera la date de conclusion du prêt.

En ce qui concerne l'impact budgétaire du dispositif, sur la base de projections budgétaires découlant de l'évaluation du mécanisme actuel et de son évolution sur base notamment de l'évolution du Win Win lening en Flandre, lorsqu'il a été adapté suivant deux paramètres imposant et entraînant un impact mesurable, l'estimation du prolongement de la mesure jusqu'en 2022 se situe

autour de 12 millions d'euros, en ce compris l'impact du prêt subordonné conjoint de la SOWALFIN.

Ces estimations peuvent évidemment varier. Le but est de faire de l'instrument un outil de relance, un outil de mise à disposition de moyens pour les entrepreneurs.

M. le Président. - La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). - Merci Monsieur le Ministre pour votre réponse. Je suis ravi d'apprendre que l'on arrive en bout de chaîne législative, dès lors que les différents avis émanent des autorités compétentes, et je suivrai avec attention l'avis du Conseil d'État qui a été remis hier et qui sera communiqué au Parlement.

Je vous rencontre parfaitement sur le fait que c'est un élément de relance, un outil de relance qui devra jouer son rôle et qu'il est bien de préciser que c'est par la libération des fonds que les nouvelles règles - si elles passent, mais cela semble être en bonne voie - seront applicables auprès des PME et des personnes qui souhaiteront - les prêteurs - mobiliser leur épargne pour aider à la relance. Et donc, on sera attentifs à cela.

On a peut-être oublié de préciser qu'il y avait une garantie de 30 % qui est offerte par la Région pour essayer de rassurer le prêteur, garantie de 30 % dans l'hypothèse malheureuse évidemment d'une faillite ou bien d'une hypothèse un peu intermédiaire que serait une procédure en réorganisation judiciaire ou une liquidation volontaire. Cette formule offre décidément beaucoup d'avantages et j'espère qu'elle produira ses effets sur le terrain.

Merci pour vos réponses et merci déjà pour l'information du suivi de ce dossier.

**QUESTION ORALE DE M. LIRADELFO À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES
EMPLOIS MENACÉS CHEZ TECHNICAL
AIRBORNE COMPONENT (TAC) À HERSTAL »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Liradelfo à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les emplois menacés chez Technical Airborne Component (TAC) à Herstal ».

La parole est à M. Liradelfo pour poser sa question.

M. Liradelfo (PTB). - Monsieur le Ministre, je voudrais tout d'abord exprimer toute ma solidarité avec

les travailleurs de l'entreprise TAC à Herstal, qui ont appris que la direction voulait licencier 175 personnes sur 178, autrement dit, la quasi-totalité des emplois.

Pour l'avoir vécu, je peux vous assurer que ce type d'annonce est d'une violence terrible, ces travailleurs qui ont mis tout leur savoir-faire au service de TAC risquent aujourd'hui de perdre leur travail.

Ils ont travaillé pendant toutes ces années, ils ont créé des richesses pour les entreprises et les actionnaires. Aujourd'hui, c'est avec des licenciements qu'ils seront peut-être remerciés.

C'est tout simplement inhumain.

Il y a aussi du cynisme dans cette histoire, car quand on est allés voir la Bourse, le jour de l'annonce des 175 licenciements, on a pu voir que le cours de l'action a augmenté de 2 %, autrement dit, pendant que les travailleurs perdent leur gagne-pain, finalement les actionnaires vont gagner encore un peu plus.

Nous savons tous que le secteur de l'aéronautique connaît des difficultés, je pense que personne ici ne dit le contraire.

La crise sanitaire a évidemment un impact, mais l'entreprise TAC n'est pas une petite entreprise isolée, sans aucune ressource. C'est une filiale de la multinationale américaine de l'aéronautique Transdigm Group qui emploie 18000 travailleurs et qui est largement bénéficiaire.

Depuis 2014, le retour sur investissement a triplé, et en 2019, le bénéfice de la multinationale atteignait 800 millions d'euros. La filiale liégeoise du groupe est elle aussi bénéficiaire puisqu'elle a réalisé, en 2019 un bénéfice de 3,5 millions d'euros et aujourd'hui, elle a dans ses caisses 20 millions d'euros de bénéfices reportés. Cette annonce est donc difficilement compréhensible.

Monsieur le Ministre, mes questions sont les suivantes : avez-vous rencontré la direction de TAC ? Si oui, comment justifie-t-elle ces licenciements ? En enfin, allez-vous leur demander de revenir sur cette décision ? Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Je vous remercie, Monsieur le Député, pour votre question et je voudrais vraiment exprimer, comme vous l'avez fait, toute mon attention et ma solidarité par rapport aux travailleurs concernés par cette décision extrêmement brutale.

Vous l'avez évoqué, l'industrie aéronautique, nous en avons discuté à plusieurs reprises en cette enceinte, est confrontée à une situation particulièrement difficile, personne ne peut le nier. Cette situation concerne une bonne partie du monde entier et je l'ai mentionné ici à plusieurs reprises, cette crise arrive après une autre crise, celle du Boeing 737 Max d'une part, et d'autre part la reprise potentielle de l'activité aéronautique s'entrevoit suivant les études internationales dans une temporalité qui nous amène à la fin 2023, début 2024, d'où non seulement une difficulté de la situation actuelle, mais aussi des perspectives.

Les différents gouvernements, pas seulement le nôtre, ont pris des mesures volontaristes, au Fédéral, au Régional, mais aussi ailleurs en Europe ou dans le monde pour aider les entreprises du secteur à supporter le choc, en tout cas à l'amortir, avec l'introduction d'une série de dispositions comme le chômage pour cas de force majeure, ou encore la mise sur pied de programmes de recherche dans notre cas.

De même, des interventions en prêt ou en garantie des outils financiers ou d'autres formes d'interventions sont possibles ou activées lorsque les entreprises en font la demande et lorsque cela s'avère possible.

Ces mesures permettent aux entreprises du secteur de faire, si je puis dire, partiellement le gros dos, au prix malheureusement cependant de certains sacrifices et souvent d'un important chômage ou d'un important chômage partiel.

Je constate comme vous que le groupe américain actionnaire de TAC a choisi de ne pas faire appel aux mesures de soutien, mais plutôt de fermer le site d'Herstal.

Je ne peux m'empêcher d'y voir une stratégie plus globale visant à transférer ailleurs la production aujourd'hui exécutée en Wallonie.

Nous avons bien entendu pris contact avec le CEO de la filiale belge, qui s'est montré très discret sur les raisons de la fermeture du site d'Herstal.

Ce dernier s'est engagé à nous tenir informés à chaque étape de la procédure Renault afin de voir comment nous pourrions intervenir dans le reclassement des travailleurs.

Nous avons convenu, par l'intermédiaire de nos outils, de prendre contact avec la direction américaine pour tenter à la fois d'une part d'établir le dialogue et, dans la foulée, de la sensibiliser, mais vous conviendrez avec moi que nonobstant le volontarisme que je souhaite exprimer ici et dont avec les équipes spécialisées nous souhaitons faire preuve, nos moyens de pression sont évidemment limités face à une entreprise qui n'a par ailleurs demandé aucun soutien régional.

M. le Président. - La parole est à M. Liradelfo.

M. Liradelfo (PTB). - Oui, Monsieur le Ministre, une fois de plus, nous sommes face à une entreprise qui fait des bénéfices et qui décide quand même de licencier 175 travailleurs. J'ai cité des chiffres, ils ont fait des bénéfices, donc on ne peut pas non plus mettre tout sur le dos de la crise. Évidemment que le Boeing a été un premier coup dur pour le secteur, mais ici, on voit que le groupe TransDigm est une grosse entreprise et les filiales aussi ont été bénéficiaires, donc c'est évidemment une annonce inhumaine.

Quand on décide que 175 familles ne vont pas savoir ce qu'elles vont faire demain, évidemment, ce n'est pas acceptable. Je suis allé rencontrer les travailleurs quand ils ont fait un arrêt, donc après l'annonce, ils ont fait grève et il y en a qui m'a dit : « ce n'est pas normal, ils nous jettent alors que la maison-mère fait des bénéfices ». Oui, ce n'est pas normal des situations pareilles, et je vais vous dire que ce n'est pas normal qu'on ne sache rien faire non plus.

J'entends que c'est une stratégie de délocalisation. D'ailleurs, j'ai lu aussi qu'ils avaient des vues pour acheter d'autres entreprises, ce qui veut dire que ce n'est pas la crise, mais bien des choix stratégiques.

Il est évident que les emplois ici, surtout dans le secteur, sont stratégiques. Il va falloir tout faire pour maintenir ces emplois et pour ces travailleurs qui ne savent pas de quoi demain sera fait. Je ne manquerai pas de revenir sur le sujet parce que ce sont des situations que l'on ne peut pas accepter.

Il y a de l'argent, comme je l'ai dit, il y a 20 millions d'euros dans les caisses et ce n'est pas en temps de crise quand la tempête est là qu'il faut faire payer les travailleurs. En tout cas, je leur souhaite beaucoup de courage et on sera évidemment à leurs côtés.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE
CARACTÈRE IRRÉALISTE DU PLAN DE MEGA
WORLD »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le caractère irréaliste du plan de Mega World ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). - Monsieur le Ministre, d'abord, petite incise en réaction à la question de M. Tzanetatos et la réponse de M. le Ministre. Je vous demanderai d'inscrire le document 188, « le coup de main », puisque là aussi le texte est prêt et il sera donc à point nommé avec celui du ministre. Nous pourrions les comparer.

Monsieur le Ministre, je poursuis avec vous ma saga de Mega World, pas par plaisir, mais malheureusement il y a eu des nouveautés. En effet, il y a trois semaines, je vous interrogeais sur leur situation et vous m'aviez répondu qu'il n'y a pas eu de sollicitation officielle auprès des outils wallons.

Vous saviez, comme moi, que l'entreprise avait sollicité un programme de réorganisation judiciaire auprès du tribunal de Malines. Or, le tribunal vient de décider et a refusé la PRJ sollicitée par Mega Word puisqu'il considère que cette demande est irrecevable en la matière.

Depuis lors, le tribunal a nommé deux administrateurs provisoires qui gèrent la chaîne puisque les autorités judiciaires ont jugé que le plan de relance était à la fois insuffisant et irréaliste. En effet, ce dernier partait du principe qu'ils allaient doubler le chiffre d'affaires des anciens magasins Blokker, ce qui paraît complètement utopique, vu le contexte sanitaire, et les nécessaires mesures de lutte contre le covid.

Les deux administrateurs provisoires vont donc examiner si les conditions d'une faillite sont réunies ou pas.

Dans cette hypothèse, Monsieur le Ministre, les deux administrateurs provisoires, eu égard à la présence des anciens magasins Blokker et du nombre d'emplois que cela suppose, y compris en Wallonie, ont-ils de leur côté pris contact avec la SOGEPA ? À l'inverse, la SOGEPA s'est-elle manifestée auprès des deux administrateurs provisoires ?

Merci de faire le point de la situation sur cette problématique qui n'est pas terminée, du moins je l'espère.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, à la faveur de votre question précédente, vous aviez souligné l'augure ou la probabilité d'un certain nombre d'éléments qui ont été confirmés tout au long de ces derniers jours.

La SOGEPA a effectivement pris contact avec les administrateurs provisoires qui ont été désignés par le Tribunal de l'entreprise de Malines. Ceux-ci sont

informés de l'intérêt que porte la Région wallonne et sous réserve d'une analyse plus détaillée de son appui, tant d'un point de vue financier que d'un point de vue social.

Sur la base des informations disponibles, j'en avais évoqué quelques-unes, le dossier est particulièrement complexe et les délais sont courts. Je pense que le mandat des administrateurs provisoires se termine dans une dizaine de jours.

Par ailleurs, les magasins sont fermés. Autant dire que la situation est extrêmement sous pression.

En ce qui concerne les administrateurs provisoires, ceux-ci, dans les prochains jours devraient être – autorisez-moi à employer le conditionnel de précaution bien naturelle en l'espèce – en mesure de se positionner à court terme, donc, sur un scénario, soit de sauvegarde, soit de sauvegarde partielle ou plus importante voire totale ou, malheureusement - scénario qui est craint – la faillite, auquel cas se poserait alors l'hypothèse d'une reprise post-faillite qui pourrait être envisagée. Cependant, vous conviendrez que dans l'état de ce que l'on connaît du dossier, je ne prétends pas encore en connaître l'intégralité bien entendu. Ces diverses perspectives, les unes comme les autres, sont incertaines à ce stade.

M. le Président. - La parole à M. le Député pour votre réponse.

M. Antoine (cdH). - Monsieur le Ministre, je me réjouis quelque part de la ténacité que j'ai affichée dans ce dossier parce qu'il n'est pas facile. Et nous le savons, il y a eu des plaintes de délégués syndicaux, probablement à juste titre, à l'égard de certains comportements des responsables ou des anciens responsables de Mega World, en tout cas des promesses non tenues par rapport à leur liquidité. Je me réjouis – c'était alors mon vœu, je vous l'avais dit il y a trois semaines –, que la SOGEPA ait fait une démarche proactive montrant ainsi leur disponibilité pour étayer les différentes formules que les deux administrateurs provisoires vont devoir étudier : fermeture, relance, faillite, rachat. Je vois bien les différentes possibilités. Vous ne m'en voudrez donc pas de revenir une quatrième fois dessus. Ce n'est pas du tout pour vous harceler, mais, depuis que je vous ai posé la première question avant les vacances, ce dossier a rebondi. Parfois, malencontreusement, et ici, j'entrevois une petite lueur d'espoir. Formulons le vœu qu'elle puisse se concrétiser dans les prochaines semaines.

(Mme Cremasco, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. AGACHE À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
PROMOTION DU *CROWDFUNDING* EN
WALLONIE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Agache à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la promotion du *crowdfunding* en Wallonie ».

La parole est à M. Agache pour poser sa question.

M. Agache (Ecolo). - Monsieur le Ministre, plus que jamais, en ces temps de confinement et de mise en veilleuse de l'économie, nos TPE et PME auront besoin de sources diverses de financement pour assurer leur développement.

Dans ce cadre, le *crowdfunding* peut apporter une solution de diversification des ressources financières des TPE.

Le *crowdfunding* ou financement participatif permet de mettre en contact des investisseurs et des porteurs de projets, généralement à travers une plateforme internet. L'objectif est de récolter des fonds sous forme de petit montant auprès d'un large public afin de financer un projet de développement. En contrepartie, l'entreprise offre certains produits et/ou services en récompense du don apporté.

En 2017, 90 millions d'euros ont été levés en Belgique tous secteurs confondus. Notre pays est d'ailleurs très dynamique en la matière par rapport aux autres pays européens.

Une difficulté rencontrée par les TPE pour certaines opérations de *crowdfunding* est que les compensations offertes, produits et/ou services, sont considérées par le fisc comme des ventes, car accordée en contrepartie d'une somme reçue. De la TVA est donc exigée sur ces montants et ils sont en outre intégrés au chiffre d'affaires de l'entreprise et donc également soumis à l'impôt. Le montant net disponible pour l'entreprise est donc significativement réduit.

Monsieur le Ministre, quelle est votre analyse de l'intérêt du *crowdfunding* ? La Région wallonne ne pourrait-elle pas favoriser, dans le cadre du redéploiement post-covid de notre économie, la pratique du *crowdfunding* ? Ne serait-il pas opportun dans le contexte de crise covid-19 de lancer une plateforme de *crowdfunding* temporaire pour aider les commerces obligés de fermer ?

On pourrait organiser cela via à la SOGEP ou la SOWALFIN. Une telle option a-t-elle déjà été étudiée ? À l'instar de ce qui est prévu dans le dispositif prêt Coup de pouce – comme évoqué il y a quelques instants par mon collègue M. Tzanetatos –, un crédit d'impôt ne pourrait-il pas être envisagé, mais cette fois pour les entreprises qui perçoivent des dons ?

Mme la Présidente. - La parole à M. le Ministre pour sa réponse.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, le *crowdfunding* est un mode de financement visant à lever des fonds comme vous le savez pour financer un projet spécifique en recourant à la foule, *the crowd*, et ce, via une plateforme internet sur laquelle les détenteurs de projet, les entrepreneurs donc, sont amenés à *pitcher* donc à présenter leur projet face à des investisseurs potentiels qui sont, en tout cas pour une partie d'entre eux, des investisseurs non professionnels ou occasionnels.

Cela peut prendre différentes formes et n'implique pas nécessairement la possibilité d'un rendement financier.

Certaines plateformes de *crowdfunding* portent en effet sur des projets de type caritatif, *donation-based crowdfunding*, ou travaillent sur base de contrepartie non monétaire *reward-based crowdfunding*. Cette catégorie de *crowdfunding*, à laquelle vous faites référence, relève plutôt des instances fédérales en termes de compétences.

À côté de ces plateformes qui n'impliquent pas de rendement financier pour celui qui soutient l'entreprise.

Nous trouvons les plateformes de *crowdlending* - prêts - ou de *crowdfunding* - le capital - impliquant un potentiel rendement financier pour celui qui investit, pour celui qui risque.

Seuls les projets impliquant une possibilité de rendement financier sont considérés comme constituant des investissements et s'inscrivent dans la législation sur l'appel public à l'épargne qui est une législation très balisée, comme vous le savez.

Trois parties sont amenées à intervenir dans le cadre d'un projet de *crowdfunding* : le détenteur du projet qui recherche un financement, la plateforme qui agit comme intermédiaire entre le projet et son porteur d'une part, et l'investisseur d'autre part, et par ailleurs l'investisseur lui-même qui va financer le projet.

Il faut savoir que des incitants fiscaux existent au niveau fédéral – j'y ai contribué en son temps – sous la forme de réductions d'impôts pour l'investisseur personne physique en capital pouvant aller jusque 45 %

du montant investi. Il est important de le savoir parce qu'il y a une forme d'amortissement du risque potentiel, et sous la forme d'une exonération de précompte mobilier sur les intérêts perçus par l'investisseur privé en prêt si on se trouve en *crowdlending*.

Nous observons sur le marché quelques acteurs très actifs, à la fois en *crowdlending* via du prêt subordonné amortissable avec ou sans franchise ou à terme fixe et qui pour cette activité se rémunèrent sur l'entreprise qui emprunte, via un *success fee*, par exemple. Il y a des frais de gestion. Le taux d'intérêt proposé au prêteur variant de 2,9 % jusqu'à 10 % en fonction évidemment du risque et de la sinistralité.

Les prêts peuvent aller sur certaines plateformes comme Look and Fin jusque 5 000 000 d'euros.

Les plateformes de *crowdfunding*, participation au capital, fonctionnent avec des modèles de rémunération qui consistent globalement en :

- un *success fee* de l'ordre de 5 % et un *fee* de suivi annuel facturé à l'entreprise ;
- un *fee* facturé à l'investisseur également de l'ordre de 5 % pour le *sourcing* du projet, par exemple.

La législation en la matière est très stricte et destinée à protéger les investisseurs moins avertis, ceux qui seraient séduits par des offres qui ne seraient pas validées, raison pour laquelle la FSMA vérifie et délivre des agréments aux acteurs concernés.

Il y a 11 plateformes de qui sont agréées et soumises au contrôle de la FSMA.

La FSMA, dans sa dernière étude a livré une série d'éléments liés aux progressions du *crowdfunding*.

Il est intéressant de noter notamment qu'elle estime que les entreprises qui ont eu recours, entre juillet 2018 et 2020 ont levé de l'ordre de 69,2 millions d'euros, ce qui est considérable.

Je pense que le dispositif est relativement mature.

Compte tenu du temps imparti, je n'évoque pas encore d'autres détails, mais je pense qu'il mérite d'être mieux connu, de même que les avantages de celui-ci, de même que les garanties, les balises, les offres que ces plateformes mentionnent.

Je pense qu'il y a alors une combinaison ou une alternative en termes de financement par rapport aux sources bancaires plus classiques qui est intéressante, voire une combinaison évidemment avec le financement porté par nos Investis ou par nos outils financiers.

Notons le prêt Coup de pouce, dans sa version actuelle. Vous l'avez évoqué, ou alors la plateforme EuroQuity de la SOWALFIN, qui sont aussi des solutions de financement.

Il n'y a ici aucun *fee* qui est perçu pour le service proposé.

Nous avons évoqué, vous y avez fait allusion, le fait que le prêt « coup de pouce » remodelé va bientôt apporter un solide coup de main aux entreprises concernées et constituer également un instrument intéressant.

Citons aussi EuroQuity qui est une plateforme de mise en relation entre entrepreneurs et investisseurs, une plateforme de mise en relation.

Voilà le paysage que je me permets de vous décrire, les avantages, les éléments techniques, les différentes sortes d'interventions, les avantages pour les investisseurs, les compléments que l'on peut apporter, secteur privé, secteur public et je pense que votre question contribue à attirer notre attention sur le fait qu'il faut populariser plus ce mode de financement, à la fois pour les bénéficiaires entrepreneurs, mais aussi pour les investisseurs.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Agache.

M. Agache (Ecolo). - Je remercie M. le Ministre pour justement avoir fait le tour du paysage, comme on l'a exprimé.

Je rebondis sur votre dernière phrase qui est de populariser ces dispositifs. C'est vraiment un enjeu important et je crois qu'effectivement que ce qui est fait actuellement pour le prêt « coup de pouce », va dans la bonne direction.

Je pense néanmoins qu'il y a toute une série de personnes qui sont pour l'instant un petit peu à l'écart de ces dispositifs. Ce sont des gens qui sont prêts à faire des dons de faible importance, mais sur une masse importante de population. Cela peut représenter des montants pas du tout négligeables, et je crois que là ce serait un dispositif qui mériterait qu'on s'y attarde un petit peu plus, parce que je pense qu'il y a vraiment un réel potentiel, et pour justement des commerces de proximité ou des toutes petites entreprises, cela permet de fédérer beaucoup de gens qui ne sont pas forcément des investisseurs, mais qui sont prêts à faire un petit geste sans grand-chose en retour. Je pense que cela vaut la peine de creuser cette piste. Je vous remercie.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE
REFUS DE LA RÉGION WALLONNE
D'INTERVENIR FINANCIÈREMENT AU PROFIT
DU GROUPE NECKERMANN »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le refus de la Région wallonne d'intervenir financièrement au profit du groupe Neckermann ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). - Monsieur le Ministre, en période de pandémie prolongée, ce sont souvent les entreprises affaiblies qui tombent les premières.

C'est le cas malheureusement des entreprises actives dans le secteur du tourisme. Je pense particulièrement, on l'a à de très nombreux reprises évoqué ici, aux agences de voyages qui traversent une période épouvantable sur le plan économique puisque leurs activités sont quasiment à l'arrêt.

Une chute d'activité à laquelle n'a pas résisté Neckermann. Le réseau d'agences vient de déposer une requête, vous le savez, auprès du Tribunal de l'entreprise de Nivelles, pour entamer une procédure de réorganisation judiciaire, afin de se mettre à l'abri de ses propres créanciers durant trois mois.

Et pas plus tard que début de cette semaine, vous le savez, le Tribunal d'entreprise de Nivelles a accédé à la demande du groupe Neckermann en leur permettant une PRJ. Il y a donc encore de l'espoir dans l'examen même du dossier et d'une relance de l'activité de la société.

Rappelons que cette société n'est pas banale, c'est 59 agences qui, malheureusement sont fermées depuis le 2 novembre, et qui représentent encore 180 collaborateurs qui sont placés pour le moment sous le régime du chômage temporaire.

Malgré, et je le souligne, Monsieur le Ministre, d'excellents résultats en ce début d'année, Neckermann a ensuite été touché par la première vague, et puis une petite reprise très limitée, et enfin une seconde vague qui lui fut fatale.

Au mois de juin, je veux le souligner, Neckermann a obtenu un prêt de 2,3 millions d'euros garantis par la SRIW et par son équivalent flamand, le PMV pour survivre jusque septembre. Mais cela ne suffit plus.

Même si son actionnaire espagnol est prêt à injecter des capitaux supplémentaires, cela a été confirmé encore cette semaine, Neckermann – et c'est là que je m'interroge – s'est vu refuser toute nouvelle intervention des différentes entités économiques financières, notamment de la Wallonie.

Alors qu'on avait une entreprise qui était bénéficiaire en début d'année, qui a incontestablement souffert des deux vagues de la pandémie, avec un actionnaire privé qui est prêt à investir à vos côtés.

Pourquoi, Monsieur le Ministre, ce refus d'une nouvelle intervention auprès de cette importante agence de voyages qui, ne l'oublions pas, et je m'en rappelle comme ministre des Aéroports, conditionne aussi la vitalité des activités, notamment sur l'aéroport de Charleroi. Je suis donc très impatient de connaître les raisons de ce refus.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Merci, Monsieur le Député, pour votre question concernant cette situation et ce dossier qui n'est pas simple.

Vous avez rappelé effectivement les rétroactes du dossier.

Signalons qu'en octobre 2019, à la suite de la faillite de Thomas Cook, le groupe espagnol Wamos décide de reprendre les activités *retail* de Thomas Cook Retail Belgium connues sous la marque Neckermann. La reprise a été opérée au travers d'une Newco, WAMOS Benelux, capitalisée à hauteur de 1 million d'euros et détenue à 100 % par Wamos Luxembourg S.A.

Les activités commerciales ont redémarré en novembre 2019 avec une nouvelle offre de produits de voyage. Les résultats enregistrés les quatre premiers mois sont cependant restés en dessous du seuil de rentabilité pour l'entreprise.

Vu la crise du covid et son impact sur le secteur du tourisme, la société Wamos a sollicité et obtenu en juin 2020 un prêt bancaire afin de couvrir son besoin de trésorerie. Ce prêt a été garanti par la Région wallonne en la SRIW et la Région flamande, PMV.

Cette intervention se basait sur une reprise des activités en juillet et en août, mais dès l'évolution de la signalétique des couleurs mise en place par le Gouvernement fédéral l'évolution de la pandémie et la fermeture partielle des frontières, leur chiffre d'affaires s'est malheureusement écroulé.

Compte tenu de cette nouvelle baisse d'activité, les prévisions ont été revues à la baisse en laissant apparaître une perte de 10 millions d'euros pour l'année 2020 et un retour à une situation de profits seulement en 2022.

Dans ce contexte, Wamos a sollicité une nouvelle intervention de la Région wallonne au travers de la SOGEPA.

L'analyse des états financiers, de la gouvernance, du business plan, du montage financier ainsi que la teneur des échanges avec la direction générale et la direction financière de l'entreprise Wamos, ont amené la SOGEPA à ne pouvoir répondre favorablement à cette demande essentiellement pour les raisons suivantes et je réponds en cela à vos questions :

- les fonds propres de l'entreprise sont restés trop faibles au terme de l'opération sollicitée. Rappelons que la Newco a été constituée avec un capital limité de 1 million d'euros. En outre, le montage proposé par l'actionnaire privé aboutit à ce que ce dernier intervienne de manière plus faible que ce qui était sollicité auprès de la SOGEPA, des autres pouvoirs publics et du partenaire bancaire. Le montage proposé était par ailleurs incertain puisqu'il reposait sur une nouvelle intervention du secteur bancaire qui n'était pas acquise.
- la participation des outils financiers publics des autres régions n'était ni garantie ni de risque équivalent. L'entreprise est active sur le territoire de la Belgique, avec une majorité de son personnel et son siège administratif situé en Flandre. L'entreprise emploie actuellement 172 personnes, dont un peu plus d'un tiers, 60, en Wallonie même si chaque situation, où qu'elle soit localisée, nous interpelle, nous devons également tenir compte de ces chiffres.

Selon le montage financier proposé, l'investissement demandé à la SOGEPA était trop important au regard du volume d'emplois en Wallonie et les outils financiers des autres régions ont été saisis soit trop tardivement, soit ne proposaient pas une réponse équilibrée.

Le système opérationnel n'est pas intégré dans le système comptable et la comptabilisation du chiffre d'affaires est actuellement, nous semble-t-il, partiellement erronée, se traduisant par une présentation des comptes ne reflétant pas la réalité économique de l'entreprise.

- dernier élément, une fois encore, le business plan, bien que dans un contexte particulièrement difficile, reste trop incertain.

Le 27 octobre 2020, l'entreprise a déposé une requête en PRJ auprès du tribunal de Nivelles. La SOGEPA a fait part à la société qu'elle restait disponible – je le suis aussi – pour suivre la situation et réévaluer

l'opportunité de son intervention dans un contexte différent.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). - Monsieur le Ministre, j'ai une réaction partagée parce que je n'ai pas eu accès, pour des raisons évidentes, au dossier et donc, je ne peux ni confirmer ni même quereller le ministre sur les propos qu'il a tenus et j'ai même tendance à le croire.

Néanmoins, dans le même temps, on voit ici une entreprise qui est victime – c'est indiscutable – de la pandémie, car sans celle-ci, le groupe Neckermann et ses différentes agences auraient probablement connu des résultats qui se seraient confortés progressivement et auraient retrouvé la solvabilité qu'ils espéraient.

J'en déduis de votre réponse – peut-être que je l'interprète, Monsieur le Ministre, mais je vous ai bien écouté, j'ai pris des notes – que si l'investisseur privé Wamos injectait davantage de moyens pour rééquilibrer l'intervention privée par rapport à l'intervention publique, peut-être aurions-nous une chance de sauver l'entreprise. C'est comme cela que je le conçois et vous avez évoqué une disponibilité permanente de la SOGEPA. Peut-être faudrait-il inviter la SOGEPA à tenir le discours plus direct que le vôtre – et je comprends vos responsabilités et votre devoir de réserve –, mais il n'empêche, je pense qu'une ultime tentative serait la bienvenue.

Je le dis parce que, dans ce dossier, à la différence du précédent que j'évoquais tout à l'heure, le Tribunal de l'entreprise de Nivelles a considéré qu'il y avait de réelles chances de sursaut de l'entreprise et je pense qu'elle passe par un effort du privé et d'une meilleure compréhension du Public.

Je ne manquerai pas d'y être actif puisque le siège social se trouve dans notre province et qu'elle concerne un grand nombre de travailleurs et il est parfois plus facile de sauver 60 emplois que d'en créer 60.

**INTERPELLATION DE MME SCHYNS À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE
SOUTIEN ET L'ACCOMPAGNEMENT DES
CHERCHEURS POUR LE DÉPÔT DE PROJETS
EUROPÉENS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'interpellation de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des

Centres de compétences, sur « le soutien et l'accompagnement des chercheurs pour le dépôt de projets européens ».

La parole est à Mme Schyns pour développer son interpellation.

Mme Schyns (cdH). - Monsieur le Ministre, le 8 octobre dernier, l'Union wallonne des entreprises accordait à *La Libre Belgique* un entretien sur les nécessaires transformations de notre économie wallonne, et cette interview est intéressante à plus d'un titre, mais j'aurais aimé aujourd'hui mettre le focus sur les aspects recherche et développement. L'UE préconise en effet, une augmentation de la part publique de la recherche et développement et une rationalisation de l'écosystème wallon d'innovation. Elle évoque aussi le fait que la Wallonie ne reçoit pas la part qu'elle est en droit d'attendre de l'Europe, je les cite « la Wallonie doit aussi être capable d'aller davantage chercher du financement au niveau de l'Europe, on doit aussi davantage se spécialiser en termes de R&D, c'est un travail qui est déjà en cours, mais qui doit aboutir ».

Le débat sur le soutien financier aux universités et aux centres de recherches, pour booster le nombre de projets déposés à l'Europe et leur qualité, n'est pas un débat neuf.

En effet, les programmes européens sont très sélectifs, les universités flamandes bénéficient de plus de moyens financiers et font plus de lobbys que les universités francophones au niveau des *work programmes* de la Commission européenne. Il semblerait que ces bons résultats flamands viennent d'une meilleure préparation des universités flamandes pour répondre aux exigences des évaluateurs européens.

L'objectif d'augmenter les chances de succès de nos équipes de recherches pour décrocher des fonds européens a été souligné à trois reprises par le CESE Wallonie. Le rapport d'activité du pôle scientifique de 2019 identifie comme axe prioritaire, la mise en place d'une politique forte pour augmenter le nombre d'équipes wallonnes candidates dans les programmes de recherche développement européens et améliorer leur taux de succès.

En 2018 déjà, le même CESEW préconisait un soutien aux équipes de recherches pour qu'elles puissent atteindre les stades indispensables pour pouvoir participer au programme européen. Et parmi les mesures recommandées figurent l'accompagnement des chercheurs pour le montage de projets et le *mémorandum* du CESEW de 2019-2024 encourage la Wallonie à engager, dans une démarche européenne, donc c'est assez engagé - c'est parce que je les cite - en développant une politique forte pour augmenter le nombre d'équipes wallonne candidate pour améliorer le taux de succès.

Et nous sommes aujourd'hui M. le Ministre à la veille de la nouvelle programmation européenne, vous l'avez compris, un certain nombre d'acteurs s'accorde à dire que, lors des enjeux pour la Wallonie en matière de R&D, c'est d'augmenter notre taux de captation des fonds européens. Il est aujourd'hui à 0,51 %, c'est inférieur à la part de la population wallonne dans la population européenne 0,71 % et la Région de Bruxelles-Capitale et la Région Flamande ont quant à elle des taux de succès plus performant avec respectivement 0,71 % pour une part de la population de 0,24 % et 2,37 %, on parle ici de nos collègues flamands, pour une part de la population de 1,27 %.

Des difficultés liées à l'obtention des projets de recherches européens concernent non seulement les aspects scientifiques, mais aussi des aspects techniques et administratifs liés aux dossiers de candidatures. Les procédures administratives et de sélection des projets européens peuvent décourager, même les porteurs de projets les plus motivés, s'ils n'ont pas un accompagnement approprié, s'ils ne sont pas bien préparés à la complexité des appels à projets.

Dans ce contexte, l'accompagnement des chercheurs pour le montage des projets européens est une piste qu'il convient d'explorer et de développer. Ici on ne part pas de rien puisque, dans le cadre de la mesure prime horizon 2020, votre prédécesseur a mis en place un projet pilote qui s'appelle Go Get ERC dont bénéficie un département particulier le GIGA qui est l'institut de recherche interdisciplinaire en science biomédicale de l'université de Liège. Ce projet vise à apporter un soutien spécifique pour le montage de projets en vue de l'obtention des bourses européennes ERC, donc les bourses de recherche.

Ces bourses visent à promouvoir des projets d'excellence pour cinq ans. Elles sont généralement doté de 1,5 million d'euros, elles fournissent un financement attrayant à long terme pour aider d'excellents chercheurs et leurs équipes dans des domaines novateurs à gain élevé et/ou à haut risque pour conduire à des progrès aux frontières de la connaissance.

Il me paraît pertinent d'évaluer ce projet pilote Go Get ERC pour fonder une politique d'avenir, mettre tout en œuvre pour inciter les équipes universitaires, les centres de recherche et les entreprises wallonnes à intensifier leur participation aux projets européens donc je souhaitais vous poser les questions suivantes : qu'en est-il de l'évaluation du projet pilote Go Get ERC ? Les résultats escomptés ont-ils été atteints ? Combien de projets ont-ils été déposés ? combien de bourses ERC ont-elles été engrangées par le département concerné de l'ULG pendant la période du projet pilote, autrement dit quel est finalement le taux du succès ?

Deuxième question, est-ce que ce projet pilote concerne uniquement les bourses ERC ou bien est-ce qu'il a également soutenu des chercheurs dans

l'obtention d'autre type de projets européens ? Si d'autres types de projets ont été soutenus, quels ont été les résultats obtenus ?

Troisième question, quelles sont les leçons à tirer de ce projet-pilote ? Les autres universités n'ont pas bénéficié de ce projet et ont néanmoins obtenu des bourses ERC. Comparativement à ce qui a été obtenu par les autres universités, peut-on considérer que l'aide apportée par la Wallonie a eu un impact significatif pour l'obtention de bourses par le GIGA ?

Quatrième question, lors de la création de ce projet, l'idée poursuivie était de faire une évaluation et de généraliser le projet pour en faire bénéficier l'ensemble des universités. L'expérience est-elle concluante et envisagez-vous de renouveler ce projet et de le généraliser ?

Envisagez-vous la création d'une cellule spécifique de « soutien au montage de projets européens » au service de toutes les universités ? Si oui, cette cellule pourra-t-elle compter sur un soutien financier de la Wallonie ?

Enfin, le secteur qui a été soutenu via le GIGA est le domaine de la biosanté. Même si c'est un secteur des plus importants, et particulièrement dans le cadre de la crise. Qu'envisagez-vous pour les autres domaines prioritaires de la Wallonie, je pense aux matériaux, aux TIC, aux technologies environnementales, au spatial et à l'intelligence artificielle ?

Je vous remercie d'avance de tous les éléments éclairants que vous pourrez m'apporter sur ce sujet qui, il est vrai, n'est pas très souvent évoqué dans notre commission, mais je trouvais que c'était le bon moment pour le faire.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Laruelle qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Laruelle (MR). - Monsieur le Ministre, c'est évidemment un sujet très important vu qu'il s'agit de la recherche et d'aller au niveau européen et c'est d'avoir la part qui nous revient. Je me réfère à la DPR où on indique que le Gouvernement entend assurer une meilleure internationalisation des membres des pôles et soutenir la participation aux appels à projet européen.

Dès lors, je voudrais, Monsieur le Ministre, vous entendre en la matière. Je ne doute pas que vous avez quelques idées d'action, et que votre objectif et l'objectif du Gouvernement, est bien d'aller chercher la part européenne qui nous revient.

Il y a évidemment une part, mais il faut voir si suffisamment de projets sont rentrés.

Je m'arrête là avec mes questions et je vous laisse nous répondre. Merci.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Mesdames les Députées, l'optimisation de l'accès des chercheurs wallons aux financements européens est un des autres chantiers importants qui me tient tout particulièrement à cœur. Je tiens d'emblée à remercier les chercheurs, leurs équipes techniques, les différentes structures qui œuvrent pour le développement du paysage wallon de la recherche et dans un grand nombre de domaines où nos chercheurs s'illustrent régulièrement.

Il faut à cet égard noter que, si les chercheurs wallons ont un taux de succès équivalent à ceux des régions voisines, on constate hélas trop souvent qu'ils déposent moins de projets à l'Europe.

Nous avons dès lors entamé un double chantier qui se poursuivra pendant les prochains mois. Un des volets de ce chantier visera à mettre en place une véritable fonction de coordination permanente des matières européennes au sein du SPW Économie, Emploi, Recherche, de façon à stimuler et soutenir la montée en puissance des départements, et assurer la transversalité indispensable à une prise en charge des sujets européens qu'ils soient structurels – les nouveaux programmes – ou conjoncturels – les programmes liés au Green Deal, au Plan de relance post-covid, au Brexit ou à d'autres éléments. Ceci se fera en articulation avec la fédération Wallonie Bruxelles, dans le cadre de la plateforme « Wallonia Inside Europe ».

Le second volet de ce chantier vise à établir le cadre propice à une meilleure participation des acteurs wallons aux programmes de recherche et d'innovation européens et internationaux.

Il est en effet essentiel d'amener nos acteurs à profiter au maximum des financements disponibles au niveau européen. Dans ce cadre, la stratégie suivie comprend trois étapes.

Tout d'abord, la réalisation d'un état des lieux approfondi – j'ai eu l'occasion de prendre connaissance d'un certain nombre d'éléments dans mes lectures vespérales d'hier – et d'une évaluation de la participation wallonne aux programmes de recherche et d'innovation européens et internationaux, sur base notamment des données E-Corda de la Commission européenne ainsi qu'un relevé et une analyse des freins et des avantages à une participation aux programmes de recherche et d'innovation européens et internationaux ainsi qu'une évaluation des mécanismes de soutien existants, par exemple les Primes Horizon 2020 ou le dispositif SWAN.

Deuxième élément, l'exploration des potentialités offertes par les différents programmes au vu des compétences en recherche et en innovation de la Wallonie de façon à optimiser la sélection des programmes européens et internationaux dans lesquels la Wallonie doit participer.

On ne sait pas courir tout, ni tout, tout le temps, ni tout, tout le temps en même temps.

Troisièmement, une étude comparative des stratégies nationales ou régionales de recherche et d'innovation mises en œuvre par des États membres ou régions présentant des caractéristiques socioéconomiques similaires ou voisines à la Wallonie ainsi que de leurs modes d'organisation et de structuration des acteurs de la recherche et de l'innovation.

L'objectif, à terme, est d'aboutir à une nouvelle proposition pour la structuration optimale des acteurs institutionnels chargés de mettre en œuvre la politique de recherche et d'innovation en Wallonie ou de l'accompagner. Bien sûr, le SPW Économie, le SPW Recherche, le NCP Wallonie - le National Contact Point Wallonie - les Pôles de compétitivité, les clusters, les centres de recherche, TTO, AWEx-WBI et cetera, ainsi que pour la mise en place de mécanismes de soutien, de coopération à l'échelle de la Région.

Il est à noter que dans ce cadre déjà, différents groupes thématiques ont été mis en place - et il y a aussi de travaux menés par mes prédécesseurs - qui regroupent les principaux acteurs de recherche et développement impliqués dans les thématiques prioritaires de la Wallonie.

Ces groupes thématiques ont pour objectif de dégager les priorités stratégiques pour la Wallonie, dans la thématique concernée, de façon à construire une démarche, un lobbying efficace auprès des institutions européennes, mais aussi de nos relais nationaux auprès des institutions européennes.

Dans ce cadre, la Wallonie intensifie et va intensifier plus fortement encore sa participation aux comités de programme mis en place par la Commission européenne, de façon à participer à la préparation et à la mise en œuvre des programmes de travail découlant sur des appels à propositions et les financements européens dans le cadre des programmes d'Horizon Europe.

Les groupes de travail créés permettent également de diffuser le plus largement possible les projets de programmes de travail et de recueillir les retours des acteurs wallons.

Pour terminer, je voudrais dire quelques mots sur le projet pilote à propos duquel vous m'avez interrogé, Madame Schyns, « GoGetERC », que vous mentionniez, et qui a été mis en place par mes prédécesseurs en 2016.

Ce projet a permis l'engagement d'une personne à temps plein pour aider les chercheurs de l'Université de Liège, que je salue également, on parle beaucoup d'eux pour le moment, légitimement.

Mais le programme a mobilisé un soutien pour aider les chercheurs à déposer des projets à destination de l'European Research Council, un programme européen de financement des meilleurs chercheurs universitaires.

Cette expérience pilote a mené au dépôt de 49 projets, 26 projets ERC et 23 projets dans d'autres programmes européens Horizon 2020. Neuf ont été financés dont 7 ERC. Les projets concernaient en grande majorité le secteur de la santé, mais des projets dans d'autres secteurs ont également été soutenus.

Mon administration s'est intéressée à une comparaison avec les autres universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ici, m'indique-t-on, le constat entre les résultats obtenus par l'Université de Liège, et ceux obtenus par les autres universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles, démontrent que les résultats obtenus par l'Université de Liège, en lien avec ce mécanisme, ne semblent pas supérieurs à ceux obtenus par les autres universités qui n'ont pas bénéficié de ce support.

Néanmoins, voyons et poussons plus avant l'analyse de ce projet de manière à prendre en compte, de façon plus globale, des mécanismes de soutien.

Je pense qu'il faut être accompagné, soit par des structures, de façon générale par une coordination au niveau wallon, par aussi les administrations, le NCP et d'autres interlocuteurs encore parce que c'est clair que l'on doit se fixer, on doit avoir l'audace de se dire que l'on veut arriver là, en termes de résultats quant à la participation à des programmes européens.

Voilà à peu près l'état de notre chantier que je livre à votre appréciation, Mesdames les Députées, qui êtes aussi des ministres qui avaient été en charge de la recherche ou à un titre ou à un autre pan de celle-ci.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Je vous remercie pour les différents éléments de réponse et d'avoir fait le point sur ces questions.

Je vous ai entendu sur une première démarche qui consisterait en un état des lieux, un état des lieux que vous imaginez faire en plusieurs temps si j'ai bien vu. État des lieux approfondi, exploitation des potentialités offertes pour sélectionner et prioriser - c'est vrai qu'on ne peut pas sans doute être à la pointe sur l'ensemble des secteurs de la recherche - et puis une étude comparative.

Il y a une question que je me pose par rapport à cela, c'est : j'ai peur que tout cela ne prenne un certain temps, et donc que cela n'arrive un peu tard par rapport à ce coup de *boost*, d'accélérateur, qu'on voudrait mettre sur les projets de recherche et notamment par rapport à l'accompagnement. Et vous l'avez dit vous-même, Monsieur le Ministre, vous avez dit : « il faut être accompagné ». J'ai bien noté qu'apparemment, pour le moment, l'évaluation actuelle du projet liégeois ne montre pas une différence significative, mais en ce qui nous concerne, au niveau du cdH, nous pensons que ce serait quand même intéressant d'organiser cet accompagnement.

On a l'une ou l'autre piste à vous soumettre, notamment le fait de travailler peut-être avec le lieu qui est le réseau, enfin liaison entreprises-universités et il nous semble que cela pourrait être intéressant que ce réseau puisse être cette cellule principale de soutien et d'accompagnement pour le dépôt des projets européens. Et donc on souhaiterait que vous puissiez peut-être avoir un contact avec eux. J'imagine que vous avez déjà eu, ou en tout cas votre SPW, votre administration a déjà eu des contacts avec eux. Cela nous paraîtrait intéressant de voir si cette coordination et cet accompagnement ne pourraient pas être gérés directement par eux.

C'est pour cette raison que j'avais d'ailleurs réfléchi à déposer une motion qui faisait cette suggestion. Donc, suite à vos réponses, je vais analyser plus finement. Je sais que j'ai le temps jusqu'à la fin de la commission si je ne me trompe pas.

Mme la Présidente. - Pour 30 minutes avant la fin de l'interpellation.

Mme Schyns (cdH). - Donc, je vais me donner 30 minutes pour voir si je dépose cette suggestion de manière formelle ou si je me contente de le dire oralement en fonction évidemment de l'effet que j'espère qu'elle produise. Merci, Monsieur le Ministre.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Laruelle.

Mme Laruelle (MR). - Je voudrais remercier le ministre pour son volontarisme. Il l'a dit dans sa réponse, c'est que vraisemblablement, il y a moins de dossiers rentrés par les centres de recherche et les universités, et donc une analyse, une évaluation me semble être évidemment, une excellente chose. Il a donné les premières évaluations.

Les premiers chiffres semblent montrer que le dispositif qui avait été mis en place comme projet pilote n'a pas donné plus d'éléments positifs ou plus de retours positifs que pour les autres universités. Donc, il y a très certainement lieu, comme vous l'avez dit, Monsieur le Ministre, avant de se « précipiter », d'avoir une bonne connaissance du pourquoi y a-t-il moins de dossiers rentrés par les demandeurs.

Je crois aussi qu'à côté de l'accompagnement, et je rejoins Mme Schyns, il faut évidemment un accompagnement. Le ministre en a parlé, est-ce que c'est le lieu, est-ce que c'est un autre, moi je ne suis pas aussi affirmative que vous. Mais par contre, ce que je sais de par mes expériences passées en tant que – comme Monsieur le Ministre a eu la gentillesse de le dire –, Ministre de la Police scientifique, mais également dans le privé durant mes cinq années hors politique où on a rentré, avec la société pour laquelle je travaillais, beaucoup de projets au niveau européen. Et un des points un peu plus « faible » si je peux me permettre, non pas de la Région wallonne, mais de la Belgique dans son ensemble, c'est que quand vous essayez d'avoir du financement au niveau européen, mais même à la Banque mondiale, par exemple – et la Ministre des Affaires étrangères est également, j'en suis persuadée, très sensible à cela – c'est aussi de la « diplomatie » comme vous l'avez très bien dit, Monsieur le Ministre. Et c'est travailler avec l'Europe le plus en amont possible pour être au courant des projets qui vont sortir, mais aussi parfois pour pouvoir influencer positivement un critère ou l'autre qui pourrait faire en sorte que la Région wallonne aille chercher.

On me dit, par exemple, qu'au niveau de l'Allemagne, je ne sais pas combien de personnes sont présentes dans les bureaux de la Commission pour faire ce travail de diplomatie « active ». J'en termine par là et je remercie Monsieur le Ministre pour son volontarisme. Et j'attends 30 minutes pour voir si Mme Schyns dépose sa motion, pour voir si je dépose la mienne.

Mme la Présidente. - Nous prendrons cela en considération. Je vous ai laissé quelques secondes supplémentaires par rapport à l'ordre du jour et à ce qu'il s'est passé et, par ailleurs, parce que le sujet m'intéresse grandement. J'ai été plus de 15 ans ingénieur de recherches à l'Université de Liège et cette source de financement européenne est cruciale.

Je ne me suis pas jointe à l'interpellation, donc je ne me permettrai pas de faire des considérations politiques, mais juste de vous témoigner mon intérêt pour la discussion.

Des motions ont été déposées en conclusion de l'interpellation de Mme Schyns. La première, motivée, a été déposée par Mme Schyns (Doc. 349 (2020-2021) N° 1) et la seconde, pure et simple, par Mme Laruelle, M. Fontaine et Mme Cremasco (Doc. 350 (2020-2021) N° 1).

L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA
POURSUITE DU PROJET « MISE EN RÉSEAU
POUR PLUS DE VALORISATION » (MIRVAL +) »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la poursuite du projet « MISE en Réseau pour PLUS de VALorisation » (MIRVAL +) ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

Mme Schyns (cdH). - Monsieur le Ministre, assurer un processus de valorisation industrielle et commerciale des résultats de la recherche est une priorité pour notre économie wallonne. Dans le cadre de la programmation européenne 2014-2020, le projet MIRVAL, qui est l'acronyme de MISE en Réseau pour PLUS de VALorisation, visait à amplifier les activités de recherche des universités et des hautes écoles sur l'innovation des entreprises. Concrètement, ce projet a permis le financement de valorisateurs, de juristes et de *business developer* au sein des universités et des hautes écoles en vue de favoriser les transferts technologiques vers les entreprises. Ce sont donc des experts hautement qualifiés et pluridisciplinaires qui contribuent au développement économique de notre Région.

À la veille de la nouvelle programmation européenne dont on vient d'ailleurs de parler, ces experts sont dans l'attente de la nouvelle programmation et de la question de savoir si ce projet sera reconduit.

Le projet MIRVAL+ se terminant fin 2020, je souhaiterais vous interroger sur le renouvellement du financement en faveur de ces équipes au sein des universités et des hautes écoles.

Disposez-vous d'une évaluation du projet MIRVAL+ et de son impact sur l'innovation wallonne ?

Des contacts ont-ils été entrepris avec les universités et les hautes écoles pour la reconduction du projet ?

Envisagez-vous des mesures transitoires pour le maintien du personnel spécialisé, notamment valorisateurs, *business developer* et juristes, dans les universités et hautes écoles dans l'attente de la mise en place de la nouvelle programmation ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, la valorisation industrielle, commerciale et économique des résultats de la recherche est effectivement une priorité pour la Wallonie, une priorité pour notre économie, et encore plus dans le contexte de notre volonté de redéploiement et de relance, et de soutien de nos entreprises suite à la crise que nous vivons.

Dans ce cadre, l'amplification du transfert de connaissances et compétences du secteur académique vers les entreprises wallonnes peut certainement représenter un levier pour favoriser l'innovation et la valorisation de celle-ci.

C'est pourquoi différents projets visant à optimiser la valorisation des résultats de recherche des universités, vous avez cité MIRVAL+, et des hautes écoles, MIRVALA+, ont été initiés dans le cadre du portefeuille de projet Resinnove au sein de la programmation du Fonds social européen en cours et se termineront fin de cette année. Nous pouvons néanmoins déjà tirer les premières conclusions de ces projets qui ont donné lieu à 12 465 prestations – 11 460 pour LIEU et 1 005 pour SynHERA –, qui ont rencontré les besoins de 2 069 entreprises sur la période 2015-2019. Les prestations les plus sollicitées ont été les suivantes : le montage du projet de recherche, la négociation et la rédaction d'accords de partenariat, la négociation et la rédaction de conventions de recherche, le suivi des dossiers de valorisation, le diagnostic, hors propriété intellectuelle, la détection des résultats valorisables.

En termes de résultats, citons pour LIEU, sur la période 2015-2019 :

- 647 dépôts de brevets ;
- 59 créations de spin-off ;
- 702 transferts de technologie ;
- 3 333 contrats de recherche appliquée.

Pour SynHERA, en 2019 :

- 156 entreprises partenaires ;
- 49 nouveaux projets subsidiés.

À l'examen des prestations réalisées, nous pouvons apporter un complément d'exercice d'évaluation externe. Ce sera fait.

Par ailleurs, la société de consultance BDO a été mandatée en consortium avec l'ULB et SONECOM pour réaliser l'évaluation d'impact du programme opérationnel Fonds social européen pour Wallonie-Bruxelles 2014-2020.

Les prestations financées à travers le portefeuille Resinnove, dont MIRVAL+ et MIRVALA+, sont concernées parmi d'autres mesures et actions.

Cette évaluation dont les résultats seront accessibles en 2021 aboutira à des recommandations susceptibles de contribuer à la réflexion quant à la programmation et à l'inclusion de cette réflexion dans la programmation des fonds structurels et de leur période à venir.

En outre, les opérateurs individuellement, ont aussi entrepris des démarches d'évaluation. Citons par exemple une étude prospective menée par LIEU et financée par ma consœur, la ministre Glatigny.

Les résultats de cette étude devraient être présentés prochainement par les acteurs.

Au-delà du projet Fonds social européen RESINNOVE, les projets MIRVAL+ et MIRVALA+, la réforme de l'écosystème de l'innovation est en marche sous le pilotage de la SOWALFIN.

Un des axes vise en particulier à favoriser l'appropriation des résultats de la recherche et du développement par les entreprises, et surtout et notamment les PME.

Une concertation a débuté avec LIEU et SynHERA conjointement avec le Service public de Wallonie Économie-Emploi-Recherche. Celle-ci doit être bien évidemment poursuivie pour préciser le futur modèle de la valorisation économique de la RND et s'intégrer dans la nouvelle programmation 2021-2027.

Mais comme vous le mentionnez très bien, dans l'attente de la mise en place de la nouvelle programmation, il est essentiel de prévoir des mesures transitoires pour le maintien des équipes spécialisées, du personnel spécialisé, notamment les valorisateurs, les *business developers* ou les juristes, dans les universités et hautes écoles. Des moyens complémentaires ont dès lors été dégagés au niveau du budget wallon 2021 pour assurer cette transition.

Je peux vous dire qu'il s'agit d'une autre de mes priorités. J'ai notamment, au sein de mon cabinet, un expert issu du monde académique et plusieurs conseillères qui s'occupent des dossiers recherche parce que c'est vraiment une priorité, leur valorisation telle que vous l'avez mentionnée ou à travers d'autres dispositifs, un élément prioritaire pour le déploiement de notre Région à l'avenir.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Je voudrais remercier le ministre pour sa réponse qui me paraît particulièrement complète, très positive et encourageante par rapport à ce projet MIRVAL, et aux suites qui pourraient être données, puisque j'ai bien entendu que vous avez pris des contacts avec LIEU et avec SynHERA et, surtout, que vous avez dégagé les moyens complémentaires pour permettre des mesures transitoires pour le maintien du personnel spécialisé.

Je voudrais donc vraiment ici, Monsieur le Ministre, vous remercier ainsi que tous les acteurs qui, au sein de votre administration et de votre cabinet, travaillent sur cet enjeu. Merci à vous.

**QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE PLAN
D'INCLUSION NUMÉRIQUE WALLON »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le Plan d'inclusion numérique wallon ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). - Monsieur le Ministre, le 13 octobre dernier, vous indiquiez que le SPW Emploi et Formation et l'Agence du numérique travaillait depuis plusieurs mois afin d'élaborer une proposition globale de plan d'action pour l'inclusion numérique de toutes les Wallonnes et de tous les Wallons.

Vous aviez évoqué à cette occasion les seniors notamment.

Vous précisez également que les discussions étaient en cours et que l'objectif était d'approuver ce plan complet d'ici la fin de l'année et s'en rapproche fortement.

Depuis, les discussions concernant le Plan d'action pour l'inclusion numérique de toutes les wallonnes et de tous les wallons ont-elles avancées, Monsieur le Ministre ?

Pouvez-vous, aujourd'hui, faire le point sur l'avancement de ce plan, qui concerne les seniors, bien entendu, mais aussi les élèves, les plus précarisés, et d'autres encore ?

Des dispositions budgétaires sont-elles à l'étude pour inscrire ce plan dans le budget initial 2021 ?

Comment la Wallonie entend-elle répondre à cette situation, en particulier en réponse aux mesures de confinement et de fermeture des commerces non essentiels ?

La Fédération Wallonie-Bruxelles a débloqué 10 millions d'euros pour fournir des ordinateurs aux écoles dont les élèves sont touchés par la fracture

numérique. La Wallonie compte-t-elle prendre des décisions similaires pour permettre l'inclusion numérique des familles et personnes isolées les plus précarisées ?

Enfin, je pense notamment à la mise en place des services de prêts de matériel informatique, par exemple via les CPAS. Je vous remercie d'avance.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, je vous remercie pour votre suivi très soutenu au sujet de la lutte contre la fracture numérique que le Gouvernement wallon compte endosser pleinement.

Lorsque nous évoquons ce dossier, le 13 octobre dernier, je vous indiquais que le SPW Emploi-Formation et l'Agence du numérique – vous l'avez rappelé – ont, depuis plusieurs mois, réuni et travaillé en étroite concertation avec les principaux acteurs concernés afin d'élaborer une proposition de plan d'action pour l'inclusion numérique de toutes les Wallonnes et de tous les Wallons.

Des discussions, que je me permets de qualifier de très constructives, sont en cours à ce sujet tant avec le cabinet de la Ministre Morreale qu'avec les différentes administrations concernées et l'objectif est toujours de présenter, d'ici la fin de cette année, une note d'orientation visant à approuver ce plan de médiation numérique, mais aussi de permettre d'opérationnaliser dès 2021 les premières actions – le premier déploiement des actions – indispensables à sa pleine réalisation.

Je peux toutefois vous assurer que ce plan vise à inclure tous les publics considérés en « fragilité numérique » dans l'optique de prendre en considération aussi bien les besoins en compétences numériques de base qu'en termes d'accès aux technologies numériques de façon plus globale.

C'est ainsi que le Gouvernement wallon a d'ores et déjà débloqué une somme de 2,475 millions d'euros à destination des 167 espaces publics numériques labellisés afin de renforcer dès à présent leurs équipements et leur offre de service aux citoyens.

J'ai évoqué, en ce qui concerne les commerces, l'action développée par le programme « Digital commerce » qui se poursuit actuellement.

Vous l'aurez compris, le travail est mené à cadence soutenue, mais encore petit peu de patience si vous le voulez bien, de manière à ce que nous puissions, avec les collègues, vous faire part de la note d'orientation

telle qu'elle sera soumise et approuvée pour la fin de cette année civile.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Merci, Monsieur le Ministre. Je suis quelqu'un de très patient, je vous rassure.

J'ai donc pris bonne note que vous nous présenteriez une note d'orientation pour fin 2020 et que le programme pourrait être opérationnel en 2021. Je serai donc attentif, vous l'avez souligné au début de votre réponse, et je continuerai à venir vous poser les questions qu'il faut. Merci.

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR
« L'ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE
WALLONNE EN MATIÈRE D'INTELLIGENCE
ARTIFICIELLE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'évaluation de la stratégie wallonne en matière d'intelligence artificielle ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

Mme Schyns (cdH). - Monsieur le Ministre, un récent article paru dans *La Libre* mettait l'accent sur le manque de moyens financiers publics en faveur de l'intelligence artificielle. C'est un des secteurs clés pour notre avenir et l'article pointe notamment quatre grands domaines d'application : la médecine, les médias, le « *manufacturing* » et la mobilité.

Cinq universités et quatre centres de recherche spécialisés dans les nouvelles technologies se sont associés formant ainsi une communauté interuniversitaire spécialisée en intelligence artificielle.

C'est l'occasion de revenir sur la stratégie wallonne dans ce domaine. Digital Wallonia, a lancé en 2019 un programme spécifique à l'intelligence artificielle. Dans ce cadre, un premier plan baptisé « Start IA », organisé autour de quatre axes – société, entreprises, formation et partenariats – devait être mis sur pied pour accompagner des entreprises wallonnes, suivi d'une seconde phase « Tremplin IA » pour mettre en place des applications concrètes.

Au-delà de ce programme d'accompagnement à l'intelligence artificielle, la Wallonie entendait mettre l'accent sur la formation, car de nouveaux talents sont nécessaires pour ce secteur porteur pour notre économie.

Quelle est l'évaluation de ce programme en faveur de l'intelligence artificielle ?

Les résultats obtenus sont-ils conformes à l'objectif de permettre aux entreprises d'accéder aux technologies de l'intelligence artificielle ? Quelle sera la suite apportée à ce programme ?

S'agissant de la formation en intelligence artificielle, quelles ont été les initiatives de sensibilisation et de formation mises en place depuis 2019 et avec quels résultats ?

Quelle stratégie globale entendez-vous déployer pour 2021 sachant que la Wallonie accuse un retard par rapport à nos voisins européens, mais aussi par rapport à la Flandre qui a déployé un plan ambitieux à concurrence de 32 millions d'euros par an ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Merci, Madame la Députée, pour cette question qui se présente comme une excellente opportunité de revenir sur le programme Digital Wallonia4ai dont le second appel à projets « Tremplin IA » vient d'être lancé le 12 novembre, mais aussi d'évoquer TRAIL, dont Digital Wallonia4ai est bien sûr l'un des partenaires importants. Vous l'avez lu dans le contexte de l'article.

Concernant TRAIL, d'abord, il s'agit effectivement de l'association de cinq universités francophones, l'UCLouvain, l'UMONS, l'ULB, l'Université de Liège, et l'Université de Namur et de quatre centres de recherche : Cenaero, Cetic, Multitel, Sirris, en étroite collaboration avec l'Agence du Numérique pour Digital Wallonia4ai.

L'initiative s'inscrit pleinement dans notre stratégie régionale en matière d'intelligence artificielle et, ce faisant, complète très adéquatement l'un des axes de travail du programme Digital Wallonia4ai.

L'objectif de ces partenaires est d'accélérer la formation de pointe et la recherche en intelligence artificielle, sa valorisation ainsi que son appropriation auprès des entreprises et des services publics.

Trail s'articule autour de trois piliers en interaction : la mise à disposition d'outils - Trail Factory -, les

services aux entreprises - Trail4Ventures - et la recherche - Trail Institute.

Pour ce qui concerne Digital Wallonia4ai, l'initiative développe, depuis 2019, quatre axes de travail fondamentaux en vue d'améliorer la compétitivité et l'attractivité de notre territoire par le recours à l'intelligence artificielle.

Le premier vise à sensibiliser le public au sujet de l'intelligence artificielle, y compris sur ses aspects éthiques et sociétaux.

Le second porte sur l'accompagnement des entreprises wallonnes dans leur appropriation de l'intelligence artificielle, notamment au travers de tests de maturité.

Les actions « Start intelligence artificielle » et « Tremplin intelligence artificielle » que vous mentionnez sont deux des initiatives mises en place dans le cadre de cet axe.

Le troisième s'attache à la formation et au développement des compétences en intelligence artificielle.

Le dernier axe a pour objet le partage et la collaboration avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le domaine de l'intelligence artificielle en Wallonie et ailleurs, dont AI4Belgium et TRAIL que l'on vient de citer.

Je suis heureux de vous annoncer que les résultats du programme sont supérieurs aux attentes puisque 36 entreprises ont bénéficié de l'action Start intelligence artificielle que vous mentionnez, l'objectif étant de 25 entreprises fixé en 2019.

Le second appel Start intelligence artificielle a d'ores et déjà été lancé et, malgré le contexte actuel particulièrement chahuté, l'accompagnement des entreprises retenues commencera dans les jours à venir.

En parallèle, l'appel « Tremplin intelligence artificielle » que vous mentionnez également a démarré début de cette année avec dix projets. Ainsi que je vous l'indiquais, le second appel a lui aussi été initié le 12 novembre et ce, malgré la crise.

Je profite de l'occasion pour rappeler que, comme pour chacun des projets de la stratégie numérique de la Wallonie, la plateforme digitalwallonia.be présente une page « bilan et actions » du projet Digital Wallonia4ai, sur laquelle chacun peut s'informer en temps réel quant aux actions réalisées et à venir, dans le cadre de ce programme.

Y sont par exemple mentionnées les entreprises lauréates des appels Start intelligence artificielle et Tremplin intelligence artificielle.

S'agissant de la formation en intelligence artificielle, un programme complet de formations à deux niveaux a été mis en place avec le consortium Numeria.

Numeria regroupe les cinq centres de compétences wallons. Numeria propose ainsi, depuis juin dernier, des sessions de formation de base et avancées en intelligence artificielle.

Votre question me donne l'opportunité d'en faire la publicité.

L'ambition est d'atteindre d'ici fin 2021 un minimum de 2 000 personnes formées pour le niveau de base et 570 personnes pour le niveau avancé qui s'adresse déjà à des personnes plus spécialisées, voire à des managers, toujours dans un contexte de crise que vous n'ignorez pas. À cela s'ajoute le cours en ligne développé par Agoria à destination des entreprises, ainsi que l'initiative nationale de formation *Element of AI*, dont Digital Wallonia 4ai est partenaire.

Ce n'est pas tout puisqu'une formation spécifiquement dédiée aux services publics est aussi en cours d'élaboration en partenariat avec l'École d'administration publique Wallonie-Bruxelles.

L'Agence du numérique, que je remercie, et ses partenaires, que je salue également, travaillent par ailleurs à la production de différentes cartographies de l'écosystème intelligence artificielle en Wallonie, dont celui des acteurs de la recherche, mais aussi des formations en intelligence artificielle. Ces cartographies seront proposées sous la forme d'un véritable tableau de bord de l'intelligence artificielle également disponible sur la plateforme digitalwallonia.be.

Je termine, Madame la Présidente, à votre invitation implicite, en disant que, depuis son lancement l'an passé, 2 millions d'euros ont déjà été investis dans Digital Wallonia 4 ai afin d'amorcer et de développer une véritable dynamique en fédérant les forces vives dans un programme régional structurant, ce qui n'avait pas été fait à ce stade précédemment. N'y voyez pas un reproche.

Mon objectif est évidemment de donner suite à cet amorçage en multipliant – et je sens que c'est votre appel également – les moyens dévolus à l'intelligence artificielle d'ici 2024 – ou l'intelligence augmentée, pour utiliser un autre vocable —, en cohérence avec la Déclaration de politique régionale.

Il y a beaucoup de choses à faire, des acteurs très pertinents, avec un très haut niveau d'expertise qui sont mobilisés. Je compte effectivement que nous puissions booster fortement tout cela, notamment avec le support de nos structures, mais aussi de moyens publics.

Mme la Présidente. - Vous aurez remarqué l'un et l'autre ma souplesse en cette fin de commission.

La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - En fait, le peu de temps que j'utilise pour poser la question, le ministre le prend pour la réponse, mais cela ne me pose pas de problème.

Mme la Présidente. - Si cela ne vous pose pas de problème, cela ne m'en pose pas non plus.

Mme Schyns (cdH). - Je remercie M. le Ministre par rapport aux différents éclairages et le fait d'avoir fait le point, une forme d'état des lieux à ce jour, sur la situation par rapport au fameux programme de Digital Wallonia qui a été lancé en 2019. J'ai bien noté ce qui m'intéressait à la toute fin de votre intervention, puisque tout le reste était un état des lieux et une forme d'évaluation continue de ce qui existe pour le moment et de ce qui est en cours.

J'ai bien noté que 2 millions d'euros avaient été investis et que vous comptiez booster cet investissement. J'imagine que l'on pourra avoir ce débat dans le cadre du budget 2021, mais il est clair que des structures comme TRAIL, donc composées des cinq universités que vous avez citées, des centres de recherche, sont à notre sens des structures qui permettent de fédérer et qui sont aussi en attente d'avoir des moyens financiers pour continuer à développer les différentes activités.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

Mme la Présidente. - Les questions orales ou interpellations de :

- M. Desquesnes, sur « l'effondrement du secteur porcin » ;
- M. Hazée, sur « les mesures en faveur des loyers des baux commerciaux » ;
- Mme Nikolic, sur « le soutien wallon aux espaces publics numériques dans le cadre de la crise de la covid-19 » à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

Mme la Présidente. - Les questions orales de :

- Mme Schyns, sur « le choix de la résilience pour l'économie wallonne » ;
- M. Antoine, sur « le soutien wallon à l'explicable fermeture des *carwashes* » ;

- M. Cornillie, sur « la sensibilisation des entrepreneurs à l'importance des codes NACE-BEL » ;
- M. Desquesnes, sur « le conseil et la promotion des exportations de pesticides » à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de

l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 19 heures 44 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Laurent Agache, Ecolo
M. André Antoine, cdH
M. Olivier Bierin, Ecolo
M. Willy Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences
Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR
Mme Veronica Cremasco, Présidente
M. François Desquesnes, cdH
M. Philippe Dodrimont, MR
M. Jean-Philippe Florent, Ecolo
M. Eddy Fontaine, PS
Mme Jacqueline Galant, MR
Mme Anne-Catherine Goffinet, cdH
M. Maxime Hardy, PS
Mme Sabine Laruelle, MR
M. Julien Liradelfo, PTB
Mme Sabine Roberty, PS
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
Mme Marie-Martine Schyns, cdH
M. Nicolas Tzanetatos, MR
Mme Mathilde Vandorpe, cdH

ABRÉVIATIONS COURANTES

| | |
|-------------|---|
| AFSCA | Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire |
| Agoria | Fédération de l'industrie technologique (ASBL) |
| AGW | arrêté du Gouvernement wallon |
| APAQ-W | Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité |
| ASBL | association sans but lucratif |
| AWEx | Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers |
| B2B | business to business (d'entreprise à entreprise) (B to B) |
| BDO | Binder, Dijker, Otte & Co. (réseau de cabinets d'audit) |
| Benelux | Belgique, Nederland et Luxembourg |
| BNB | Banque nationale de Belgique |
| CEEI | centre(s) européen(s) d'entreprise et d'innovation |
| Cenaero | Centre de recherche appliquée en aéronautique |
| CEO | chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué) |
| CESE | Conseil économique, social et environnemental |
| CESEW | Conseil économique, social et environnemental de Wallonie |
| CODECO | Comité de concertation |
| covid | coronavirus disease (maladie à coronavirus) |
| covid-19 | coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019) |
| CPAS | centre(s) public(s) d'action sociale |
| CRIE | centre(s) régional(-aux) d'initiation à l'environnement |
| CRISP | Centre de recherche et d'information socio-politiques |
| DG | directeur général / direction générale |
| DNF | Département de la nature et des forêts |
| DPR | Déclaration de politique régionale |
| FEVIA | Federatie van de Belgische voedingsindustrie / Fédération de l'industrie alimentaire belge |
| FGTB | Fédération générale du travail de Belgique |
| FSMA | Financial Services and Markets Authority (Autorité des services et marchés financiers) |
| GIGA | Groupe interdisciplinaire de génoprotéomique appliquée |
| HORECA | Hôtellerie, restauration et cafés |
| HTVA | hors taxe sur la valeur ajoutée |
| IFAPME | Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises |
| IWEPS | Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique |
| LIEU | Réseau Liaison Entreprises-Universités |
| MERCOSUR | Mercado Común del Sur (Marché commun du Sud) |
| MIRVAL | Mise en réseau pour plus de valorisation (projet) |
| NACE | Nomenclature européenne des activités économiques |
| NCP | National Contact Point (Point de contact national) |
| NIMA | non issu du monde agricole |
| Nivelinvest | Société de Développement et de Participation du Brabant Wallon S.A. |
| ONSS | Office national de sécurité sociale |
| PAC | Politique agricole commune |
| PIB | produit intérieur brut |
| PME | petite(s) et moyenne(s) entreprise(s) |
| PPA | peste porcine africaine |
| PRJ | procédure de réorganisation judiciaire |
| R&D | Recherche et Développement |
| RND | Ressources naturelles développement (ASBL) |
| RTBF | Radio-télévision belge de la Communauté française |
| SI | syndicat d'initiative |
| SNI | Syndicat neutre pour indépendants |
| SOCAMUT | Société des cautions mutuelles de Wallonie (SA) |

| | |
|-----------|--|
| SOCOPRO | Services opérationnels du collège des producteurs |
| SOGÉPA | Société wallonne de gestion et de participations |
| SOWALFIN | Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises |
| SPAQuE | Société publique d'aide à la qualité de l'environnement |
| SPW | service(s) public(s) de Wallonie |
| SRI | Service régional d'incendie |
| SRIW | Société régionale d'investissement de Wallonie |
| STEM | sciences, technologie, ingénierie, mathématiques |
| SWAN | Seal of Excellence Wallonia (Sceau d'excellence Wallonie) (certificat) |
| TAC | total admissible de capture |
| TIC | technologies de l'information et de la communication |
| TPE | très petite(s) entreprise(s) |
| TTO | Technology Transfer Office |
| TVA | taxe sur la valeur ajoutée |
| UCLouvain | Université catholique de Louvain (anciennement UCL) |
| UCM | Union des classes moyennes |
| UE | Union européenne |
| ULB | Université libre de Bruxelles |